
CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028 avec le territoire Uzège Pont du Gard



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET	5
ARTICLE 2 : DUREE	5
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PETR UZEGE PONT DU GARD.....	5
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	16
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	23
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PETR UZEGE PONT DU GARD.....	26
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	26
6.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	36
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	38
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	38
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	39
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE	40
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETR UZEGE PONT DU GARD	41
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	41
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT	41
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	42
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION	43
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION	43
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS.....	43
ANNEXES	45

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural d'Uzège Pont du Gard, représenté par Philippe MARCHESI son Président,

Le Conseil Départemental du Gard représenté par sa Présidente Françoise LAURENT-PERRIGOT,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La CC du Pont du Gard, représentée par Pierre PRAT, son Président

La CC d'Uzès Pont du Gard, représentée par Fabrice Verdier, son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du PETR Uzège Pont du Gard n° xxx en date du xxx, approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gard n° xxx en date du xxx, approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Pont du Gard n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Pays d'Uzès n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

La stratégie partagée de la 1ère génération du CTO a été mis en œuvre pendant 4 ans et a permis de soutenir 84 opérations sur notre territoire autour des 4 objectifs suivants :

- Adapter les conditions d'accueil pour répondre aux besoins des populations
- Conforter et adapter les centralités du territoire et créer des réciprocitys avec les différents territoires du système multipolarisé
- Faire monter en gamme les secteurs d'activité économiques porteurs du territoire
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique

Pour rappel dès 2018, 15 opérations ont été soutenues par la Région et ses partenaires, 18 en 2019, 20 en 2020 et enfin 31 en 2021 ; plus de 28 000 000€ d'investissement des partenaires sur le territoire dont l'ingénierie du PETR.

Ce partenariat s'est également traduit par l'accompagnement et la labélisation de 3 communes dans la démarche Bourg-Centre Occitanie.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont le PETR Uzège-Pont du Gard, la CC Pont du Gard, la CC Pays d'Uzès, le Département du Gard et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités, du PETR Uzège-Pont du Gard sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce Contrat établit les **objectifs stratégiques partagés 2022-2028** par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes**, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE du PETR UZEGE PONT DU GARD

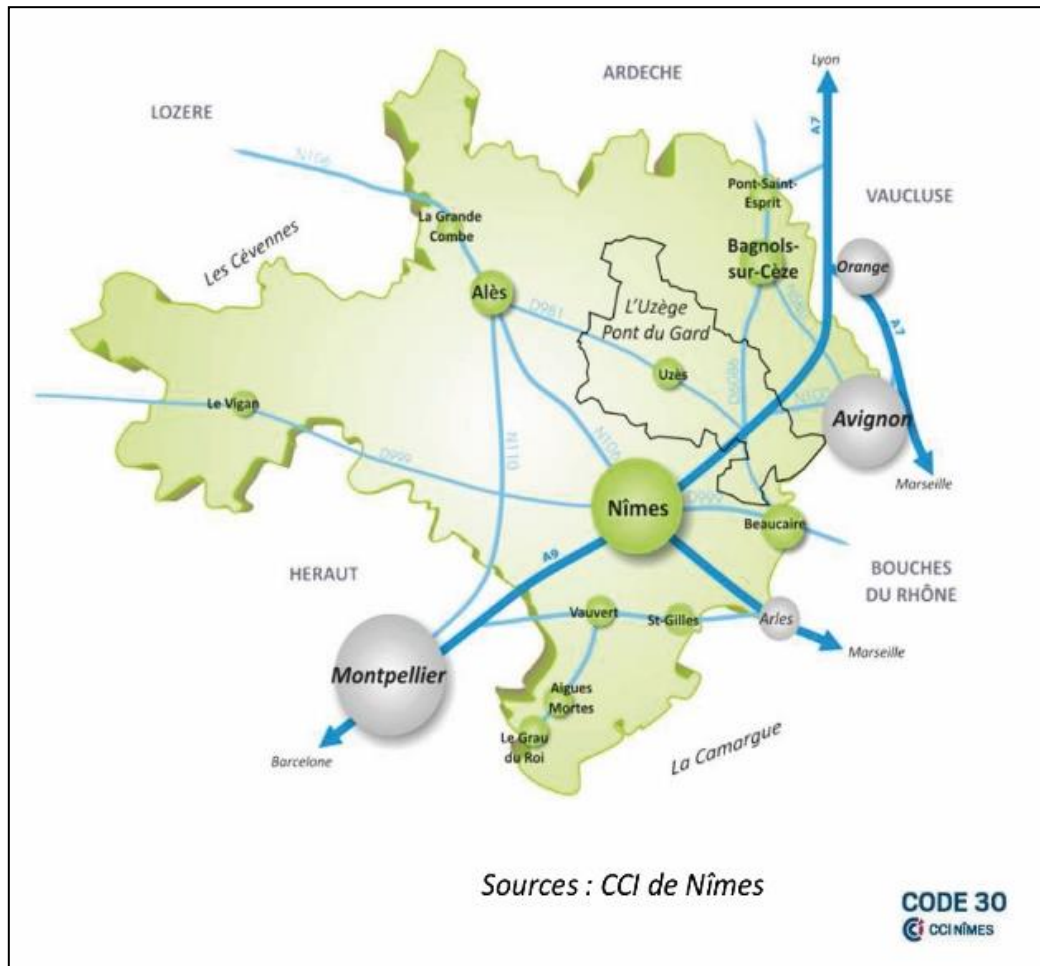
1. Identification du territoire et de la structure porteuse

Le PETR Uzège - Pont du Gard se situe en partie centrale du département du Gard, il s'étire de la plaine du Gardon, au plateau de Lussan, et de la plaine de l'Uzège à la Vallée du Rhône.

Le territoire se positionne en bordure d'un espace qui se distingue :

- Par les très importants flux d'échanges humains et de marchandises portés par la conjonction du couloir rhodanien et d'un arc méditerranéen qui va de l'Espagne à l'Italie (A9, proximité de la N 106 et des gares TGV de Nîmes et Avignon...)
- Par des polarités métropolitaines aux dynamismes et compétences différenciées

En matière d'organisation de l'espace, le PETR se trouve enserré entre plusieurs agglomérations (Nîmes, Avignon, Alès, Bagnols sur Cèze).



Deux espaces se différencient :

- Une majeure partie Nord du territoire polarisée autour d'Uzès, ville la plus importante du territoire (8 946 habitants). Cet espace est, en dehors de sa « capitale », celui qui reflète le plus la dimension rurale et agricole du territoire.
- Une partie Sud du territoire qui ne compte pas de polarité exclusive, mais davantage un maillage de pôles de plus petite taille (Remoulins, Aramon, Montfrin ...)

Cet espace est globalement plus densément peuplé et subit davantage les influences externes, car il associe proximité immédiate des agglomérations de Nîmes et d'Avignon et densité des axes de communication (autoroute, routes nationales, voies ferrées, Rhône...)



Données clés du territoire :

- Superficie : 733 km²
- 2 EPCI
- 50 communes
- 54 288 habitants
- 59 hab / Km²
- Un territoire rural de proximité
- Un cadre de vie privilégié et préservé
- Un ralentissement démographique couplé à un vieillissement de la population
- Une évolution de la précarité
- Deux piliers de l'activité économique : tourisme agriculture

Un cadre de vie privilégié et préservé

Issu en grande partie de l'agriculture, l'environnement préservé de l'Uzège-Pont du Gard se distingue par sa qualité, sa diversité (faune, flore) et son harmonie paysagère.

La densité des zones naturelles inventoriées et protégées au titre de leurs intérêts écologiques atteste aujourd'hui du véritable « capital nature » dont disposent le territoire et ses utilisateurs : **environ la moitié de la superficie du territoire est couverte par différents inventaires**

et niveaux de protection, démontrant ainsi son exceptionnelle qualité naturelle : le Pont du Gard et ses abords (Grand Site de France et Patrimoine Mondial de l'Unesco), les Gorges du Gardon (Natura 2000, Réserve naturelle régionale ; Opération Grand Site de France ; Réserve mondiale de Biosphère), les Concluses de Lussan (inscription à l'inventaire des sites pittoresques du Gard) et l'étang de la Capelle (site Natura 2000 et plus grande zone humide du Gard après la petite Camargue).

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon a identifié **3 principaux cœurs de biodiversité situés en Uzège-Pont du Gard** : le plateau de Lussan, l'étang de la Capelle et les gorges du Gardon.

Le territoire jouit également d'un patrimoine architectural et historique important qui s'appuie non seulement sur des lieux phares (l'Aqueduc romain et la Ville d'Art et d'Histoire d'Uzès), sur des villages qui se distinguent par leur caractère historique ou patrimonial (Lussan, Castillon-du-Gard, Aramon), mais aussi sur un nombre important d'édifices inscrits ou classés.

Le PETR a engagé une étude de faisabilité d'un Parc Naturel Régional (PNR). En effet, L'Etat, la Région et le Département se sont engagés à soutenir aux côtés du PETR, la création d'un PNR dans les garrigues de l'Uzège et du Pont du Gard. Une étude d'opportunité va être lancée afin de délimiter précisément le périmètre de l'opération, de recueillir l'intégralité des données exigées par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et par la Fédération des PNR de France (FPNRF) et d'identifier les grands enjeux (en ce qui concerne notamment les mutations subies par les garrigues au cours des cinq dernières décennies du fait notamment de la déprise pastorale, de l'abandon quasi-total de l'exploitation forestière et du réchauffement climatique).

La création d'un PNR dans les Garrigues de l'Uzège et du Pont du Gard s'inscrira dans la continuité des actions vertueuses menées par les acteurs locaux au cours des deux dernières décennies.

Une démographie en croissance mais vieillissante

Selon les chiffres INSEE du 1er janvier 2018, la population du territoire comptait 54 191 habitants en 2015, réparties sur 50 communes. Cette population représente 7.3 % de la population départementale.

Six communes comptent plus de 2 000 habitants : Uzès, Aramon, Montfrin, Meynes, Remoulins et Saint-Quentin-la-Poterie.

Depuis plusieurs décennies, la population du territoire a connu une croissance vive, reflet d'une véritable attractivité ; elle a plus que doublé en 50 ans. Depuis 1999, la population a augmenté de près de 22 % et cette évolution s'avère bénéfique pour les 50 communes du territoire. Les principaux apports de population se situent autour des polarités urbaines (Uzès et Remoulins) et de manière générale dans la moitié sud du territoire.

Dix communes captent 50% de la population nouvelle.

Le solde migratoire (80 % du gain en population supplémentaire) est devenu la principale composante de la croissance démographique sur le territoire, particulièrement attractif ces dernières décennies. Enjeu de la vitalité de l'Uzège-Pont du Gard, le solde migratoire tend cependant à diminuer. La tendance entre 1999 et 2010 était en moyenne de 800 habitants supplémentaires dû au solde migratoire. Un ralentissement est observé depuis 2011.

En 2012, la structure démographique du territoire affichait un indice de jeunesse légèrement inférieur à 1 (0.9) alors qu'il était à 1 en 2007. Cela démontre un léger vieillissement de la population. Les territoires situés à proximité immédiate des agglomérations ont des populations plus jeunes. A contrario, les communes rurales situées autour du bassin uzétien et au nord sont constituées d'une population vieillissante.

L'apport de population extérieure au territoire permet de maintenir une structure par âge globalement favorable, puisqu'environ un tiers des habitants ont aujourd'hui moins de 30 ans. Les classes d'âge les moins représentées en Uzège Pont du Gard correspondent aux jeunes adultes âgés de 15 à 30 ans qui généralement rejoignent les principales agglomérations, soit pour étudier, soit pour exercer leur premier emploi.

L'évolution de la précarité

En 2017 (CCPU : 18 298€ - CCPG : 18 626€), les revenus fiscaux moyens du territoire sont supérieurs à la moyenne départementale et régionale mais en dessous de la moyenne nationale. On observe que les communes situées entre Aramon (20 052€), Remoulins (15 982€) et Uzès (16 756€) ont des revenus médians élevés, et les médianes les plus faibles se situent dans les couronnes périurbaines ou rurales entre Remoulins et Beaucaire et entre Uzès et Lussan. Le seuil de revenu médian supérieur à 22 000€ n'est pas représenté sur le territoire contrairement aux territoires voisins (Vaunage à Nîmes Métropole, nord Avignon, nord de Bagnols-sur-Cèze). Le revenu médian le plus élevé est recensé à Saint-Siffret (21 864€). Les 10% des ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 6 034 €/an (CCPU) et à 7 220 €/an (CCPG).

Les modes d'habiter

Le territoire se caractérise par une présence importante de maisons et de logements individuels purs. Le mode d'habiter en maison individuelle est le modèle qui domine.

Le parc de logement collectif est fortement concentré sur les centralités principales d'Uzès, Remoulins et Aramon, concentrant 70 % du logement collectif du territoire. Dans ce contexte, les communes les plus rurales ont cherché à diversifier leur offre, en effet, en 1999, 31 % des communes avaient moins de 2% de logements collectifs contre 7 % en 2014. Néanmoins, 86% des logements construits entre 2008 et 2014 sont des logements individuels. Près de 45% des logements collectifs produits sur le territoire dans cette période l'ont été sur la seule ville d'Uzès. Ces chiffres permettent de déduire que le mode d'habiter dominant et les constructions récentes ont été effectués selon un type presque exclusif : la maison individuelle.

Le parc locatif social comprend 940 logements contre 932 en 2009, soit 4 % de l'ensemble des résidences principales du territoire en 2014. En 2014, deux communes concentrent 87 % des logements locatifs sociaux du territoire, Uzès et Aramon. La commune d'Uzès en concentre 58%, celle d'Aramon 31 %. Remoulins est la 3ème ville du territoire en matière d'offre de logements sociaux, avec une part de 8 %.

Déplacements et mobilités

Le territoire se situe à la charnière entre les agglomérations et les bassins d'emplois d'Alès, Bagnols-sur-Cèze, Avignon, Nîmes. Pour autant, on note des difficultés d'accès et de déplacements dans et vers le territoire. L'A9 traverse le Sud du territoire ; l'échangeur d'Estézargues est à proximité immédiate de Remoulins et du Pont du Gard.

Cet axe autoroutier est un point fort dans l'accessibilité au territoire.

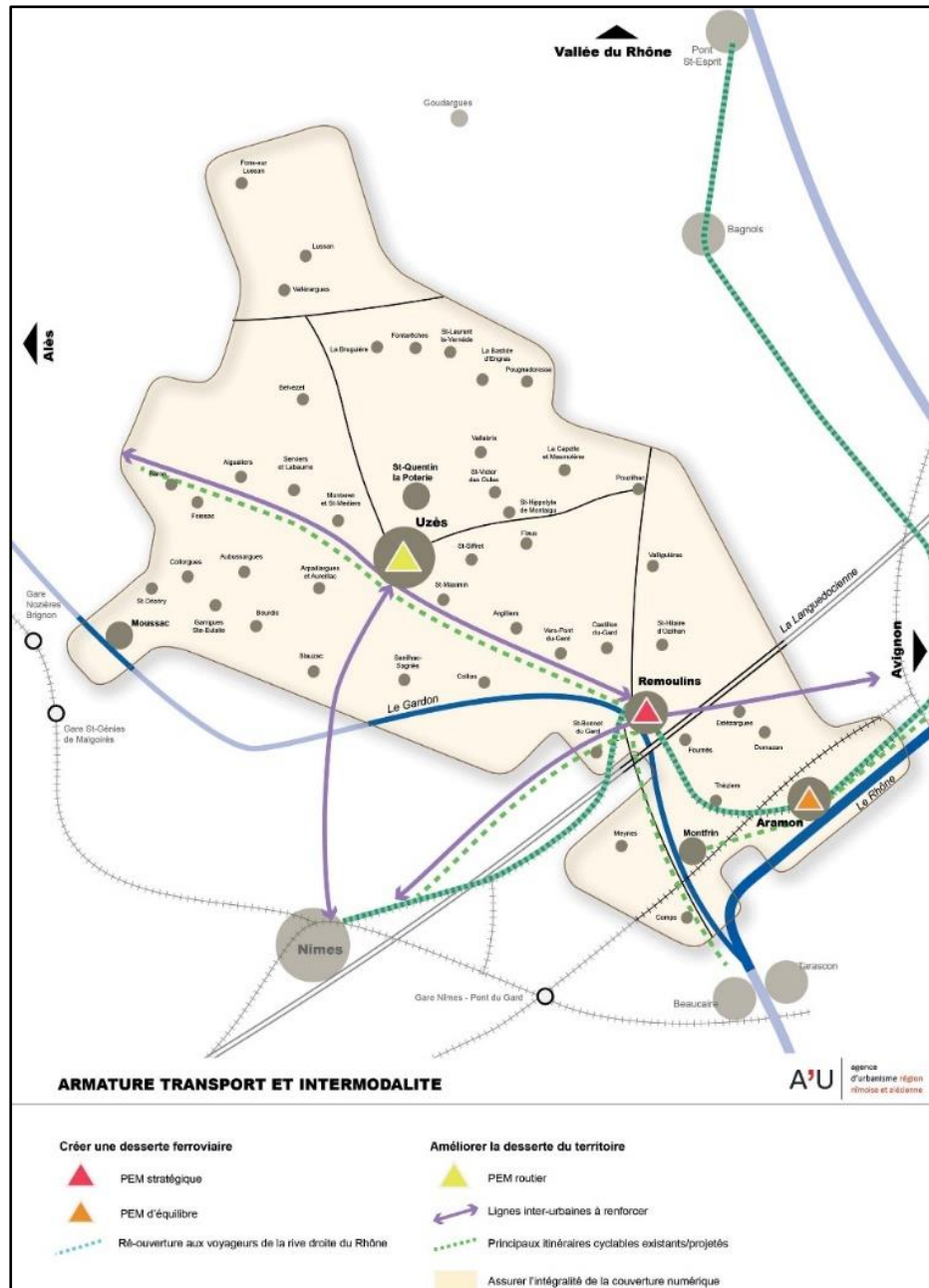
Le réseau ferré se trouve dans la partie sud situé sur l'axe ferroviaire « Rive Droite du Rhône ». Cette ligne est aujourd'hui uniquement desservie par du fret. **Sous l'impulsion de la Région Occitanie, la ligne va poursuivre sa réouverture aux voyageurs, permettant à Remoulins et Aramon de devenir des Pôles d'Echanges Multimodal (PEM) pour le territoire.**

Le transport fluvial est historiquement développé à l'échelle du grand territoire puisque le Rhône a longtemps brassé les flux commerciaux. Aujourd'hui, le fleuve accueille des flux de marchandises et le transport de voyageurs (croisière, tourisme de passage, plaisance). Il n'existe

pas de ports sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard pour permettre le transport de marchandises. **Néanmoins, on note la présence d'un relais fluvial le long du Rhône au niveau de la commune d'Aramon. Le relais fluvial propose 30 à 40 places pour des bateaux de moins de 15m.**

Plusieurs lignes de transport en commun assurent la desserte du territoire.

Les deux piliers de l'activité économique : le tourisme et l'agriculture



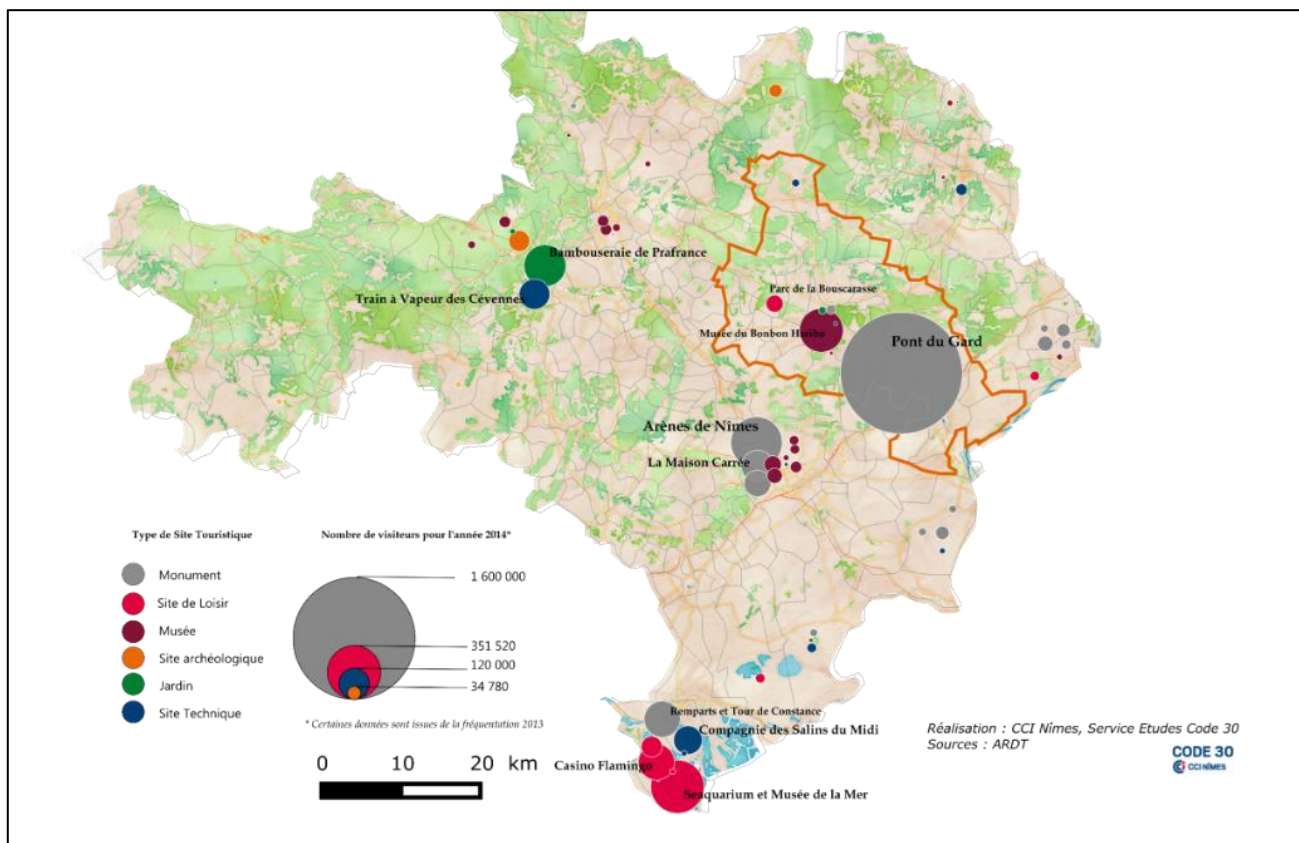
- **Le tourisme :**

Le territoire possède un réel potentiel d'attractivité touristique et de loisirs, lié à des vecteurs diversifiés tels que le patrimoine naturel et paysager (les Concluses, les gorges du Gardon, etc.),

le patrimoine architectural et bâti (Uzès, le Pont du Gard, etc.), l'offre culturelle et l'activité agritouristique.

Les sites touristiques sont sur-représentés sur le territoire avec un nombre de visites prépondérant sur le site du Pont-du-Gard. **Le territoire est intégré dans le réseau des Grands Sites Occitanie (GSO) créé par la Région depuis 2018, au sein du site « Nîmes-Pont du Gard-Uzès ».**

La SPL Destination Pays d'Uzès-Pont-du-Gard s'occupe de développer le tourisme sur le territoire et détermine la stratégie touristique de demain.



42% des visites du département ont lieu sur le territoire ce qui représentait, avant la crise sanitaire, plus de 1 850 000 entrées annuelles dans les sites touristiques.

On note une offre d'équipements de loisirs liée au tourisme vert relativement performante.

La présence des Gorges du Gardon et du Haras National d'Uzès de renommée nationale constitue un atout touristique et permet le développement d'activités de loisirs et de pleine nature tels que les chemins de randonnée, des pistes de VTT, des locations saisonnières de canoë, et des centres équestres. Uzès et le Pont du Gard constituent les sites clés d'un tourisme patrimonial ; cette richesse est renforcée par la présence d'un réseau de villages de caractère sur la majeure partie du territoire, d'une offre de musées liée à la culture locale et nationale, d'un réseau d'artisanat autour de la céramique et de la poterie...

Enfin, le territoire propose également une offre agritouristique en lien notamment avec l'activité viticole, la truffe (Site Remarquable du Goût - SRG) et les produits du terroir.

- **L'activité agricole :**

Elle joue un rôle fondamental dans le territoire car elle participe à l'économie rurale, façonne les paysages et contribue à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des sites. Composante à part entière de l'économie locale, elle occupe une place majeure dans l'aménagement et le développement du territoire (33 % du territoire). L'Uzège-Pont du Gard présente l'originalité d'avoir un volume d'espaces agricoles qui avait peu diminué à l'issue du dernier Recensement Général Agricole (RGA) (- 8,9 % en 10 ans) par rapport à la tendance observée dans le département (- 18 %). La diminution du nombre d'exploitations a en effet été compensée par une augmentation des surfaces utilisées par chaque exploitant (26 hectares en moyenne). On recense 872 exploitations sur le territoire. Elles présentent des profils variés tout en étant majoritairement spécialisées dans la production viticole. Les données du RGA 2010-2020 sont en cours d'étude.

La filière viticole concerne près de 40% des surfaces cultivées et un peu moins de deux tiers des exploitations. On compte 3 AOC (Duché d'Uzès, Costières de Nîmes, Côtes du Rhône Village) et 2 IGP (Côteaux du Pont du Gard et Cévennes). L'Uzège est un des hauts lieux de production de truffes – *Tuber melanosporum* - dans le département du Gard. Le syndicat départemental des trufficulteurs, implanté à Uzès, regroupe 230 adhérents, dont 70 % se situent sur le PETR. Le territoire a obtenu en 2015 le label SRG. Le renouveau de l'olive, a conduit, il y a une dizaine d'années, à la replantation d'oliviers sur le territoire. L'AOP huile d'olives et l'AOP Olives de Nîmes couvrent une bonne partie du territoire. L'arboriculture et le maraîchage ont perdu près de la moitié de leurs surfaces tout en gagnant en qualité et valorisation.

Tous ses éléments de diagnostic doivent être croisés avec ceux liés à la transition énergétique et aux données suivantes :

En 2017, **la consommation énergétique** totale du territoire était égale à 1 285 793 MWh (contre 1 282 234 MWh en 2013, soit +0.2%) répartition détaillée en annexe.

L'importance du secteur industriel (24.7% des consommations totales du territoire, et jusqu'à 39.7% sur le territoire de la CCPG, contre 20.2% à l'échelle nationale) est l'une des spécificités majeures du territoire.

Les **émissions de Gaz à Effet de Serre** (GES) étaient égales à 208 554 teqCO² (- 2 549 par rapport à 2013, soit -1.2%), répartition détaillée en annexe. En 2013, les émissions de polluants étaient estimées ainsi qu'il suit : 85 431 511 kg de NOX (oxyde d'azote), 4 284 878 de SO₂ (dioxyde de soufre), 28 011 846 de particules PM₁₀, 18 275 979 de particules PM_{2.5}, 206 699 139 de CO (monoxyde de carbone), 2 150 122 de C₆H₆ (benzène), 51 662 960 de COV (composés organiques volatilisés) et 45 352 414 de NH₃ (ammoniac). En 2017, la production d'Energies Renouvelables (EnR) du territoire était égale à 187 899 MWh (contre 108 973 MWh en 2013, soit +72,4%) répartition détaillée en annexe.

Aucune source de production énergétique par hydroélectricité, éoliennes et bioénergies électriques n'est implantée en Uzège-Pont du Gard.

2. Présentation synthétique du projet de territoire Uzège Pont du Gard

Le projet de territoire du PETR, travaillé dans le cadre du PADD du SCOT, comprend 3 grands axes :

- **Assurer un développement vertueux et durable**
- **Accueillir solidaire**
- **Impulser attractif**

Axe 1/ Assurer un développement vertueux et durable

Les élus, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), décident d'accompagner les dynamiques démographiques et résidentielles pour préserver l'identité rurale de l'Uzège-Pont du Gard et maintenir la « qualité du cadre de vie » du territoire.

La qualité de vie est en partie perceptible dans le paysage de l'Uzège Pont du Gard, qui est en effet un témoin du modèle de développement économique, sociétal et environnemental du territoire. Au niveau économique, le paysage révèle l'importance de la vocation agricole, industrielle et artisanale. Au niveau sociétal, il traduit une organisation urbaine en chapelet de petits villages qui offrent un réseau de proximité d'échanges, dans un tissu bâti traditionnellement dense et ramassé. Au niveau environnemental, le paysage révèle l'importance des espaces non bâtis et une assez bonne préservation des espaces à caractère naturel.

Les ambitions concernant cet axe thématique sont les suivantes :

- Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité, en préservant et s'appropriant les richesses des paysages agricoles et naturels, renforçant la qualité du paysage habité, en affirmant par exemple les limites entre espaces organisés et espaces agricoles ou bâtis.
- Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles, en valorisant et préservant la biodiversité
- Prendre en compte le risque, pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Axe 2/ Veiller, accueillir solidaire

Le territoire est maillé par un réseau de bourgs-centre qui concentrent les services à la population. Le service scolaire est présent dans de nombreuses communes, et le territoire a déjà engagé des initiatives dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'artisanat ou du commerce. Cependant, le territoire reste dépendant des pôles voisins (Nîmes, Avignon, Alès, Bagnols-sur-Cèze) pour les services de rang supérieurs (santé, études supérieures, etc.).

Les ambitions concernant cet axe thématique sont les suivantes :

- Construire une armature territoriale équilibrée en structurant notamment les polarités du territoire.
- Le maintien du maillage territorial en termes d'équipements, commerces et services apparaît comme un enjeu majeur ; le renforcement de certaines polarités au travers du SCoT permettra un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services.
- Ainsi, afin d'infléchir les tendances identifiées ces dernières années, notamment au Nord du territoire avec la perte de population, et au Sud avec le mitage des activités commerciales et le dispersement des services et pour permettre à chaque partie du territoire d'avoir accès au développement, il s'agira de structurer le territoire en polarité en confortant leur attractivité.
- Répondre aux besoins de mobilité et de communication, en imaginant des nouvelles solutions de mobilité pour le territoire et en développant une mobilité numérique durable.
- Diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique
- Participer à la lutte contre le changement climatique

Axe 3 / Impulser attractif

L'économie territoriale est un triptyque qui réunit une économie productive, une économie résidentielle et une économie présentielle. Même si en Uzège – Pont du Gard, le profil économique reste équilibré, l'économie productive décroît.

Aussi, le premier enjeu économique du territoire est de territorialiser son économie qualitative-ment et quantitativement pour créer une valeur ajoutée. Pour ce faire, il est nécessaire de révéler le potentiel agricole et de favoriser un développement économique structuré.

Les ambitions concernant cet axe thématique sont les suivantes :

- Redynamiser l'économie locale : en révélant le potentiel agricole, en favorisant le développement et l'innovation en entreprise et en assurant une répartition équitable des

équipements services et commerces sur le territoire. Il s'agira de conforter les services de proximité apportés aux habitants en pérennisant l'attractivité des polarités principales et secondaires.

- Organiser l'économie touristique et patrimoniale
- Valoriser le positionnement stratégique, il s'agira, pour cette ambition d'asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire, de promouvoir un rayonnement culturel et d'adapter l'offre aux cibles touristiques.

⇒ **Les 2 communautés de communes qui composent le PETR, ont des projets de territoire dont les objectifs sont cohérents avec les 3 axes du projet de territoire du PETR précédemment cités.**

• Pour la Communauté de communes du Pont du Gard (CCPG) :

Un défi « **Développer une économie responsable et attractive, grâce à l'innovation et à la mise en valeur de notre terroir** » autour de 4 axes :

- **Développer l'économie du territoire** de manière responsable et durable, en respectant son caractère rural
- **Innover tant sur les pratiques** en matière d'action publique que dans le développement de métiers nouveaux liés aux transitions globales ou dans l'adaptation au changement climatique des secteurs économiques
- **Créer les conditions d'une attractivité dynamique** tant pour l'installation d'entreprises que pour celles de nouveaux habitants ou de touristes en proposant des espaces et des infrastructures adaptés, une qualité de vie à la fois paisible et pleine de vitalité, des logements diversifiés.
- **Valoriser le territoire** dans son patrimoine, ses savoir-faire, sa romanité, ses paysages et sa biodiversité.

• Pour la Communauté de communes du Pays d'Uzès (CCPU) :

Le projet de territoire de la CCPU s'articule autour de 4 axes :

- **Solidarité, vitalité et bien vivre ensemble** : Porter une politique territoriale petite enfance, enfance et jeunesse - Maintenir l'offre locale de santé et favoriser l'aide aux personnes âgées - Favoriser le développement d'une vie culturelle et de loisirs diversifiées - Encourager les pratiques sportives - Développer les initiatives créatrices de lien social.
- **Image, qualité de vie et identité locale** : Mailler les équipements et services de proximité et les services aux populations pour renforcer la qualité de vie - Communiquer, promouvoir le territoire et valoriser son identité - Valoriser la biodiversité, les paysages et les atouts locaux - Améliorer l'accès aux entreprises et aux habitants à la société de l'information - Améliorer la circulation et le stationnement - Gérer les risques, les pollutions et les déchets.
- **Attractivité et dynamisme économique** : Accueillir et accompagner les acteurs économiques et le développement des entreprises - Renforcer un projet touristiques basé sur le patrimoine - Opter pour une stratégie de développement économique qualitatif durable - Soutenir et promouvoir l'agriculture - Favoriser l'innovation environnementale et sociale
- **Aménagement durable et équitable** : Harmoniser les compétences communautaires - Mettre en place une politique d'aménagement cohérente et globale - Approfondir les mutualisations sur le territoire.

3. Présentation synthétique des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire :

A l'échelle du PETR Uzège Pont du Gard, sur 11 communes concernées par la politique Bourg Centre, 3 communes se sont engagées dans la démarche et ont été labélisées « Bourg Centre Occitanie » sur la période 2018-2021 (cf. carte en annexe 4) :

Ces polarités sont des unités économiques et de services qui jouent un rôle significatif dans l'attractivité et le développement du territoire. La Région et le PETR ont pour ambition de soutenir cette armature et ont accompagné ses communes dans la définition de leurs stratégies Bourg-centres.

En Uzège-Pont du Gard, Remoulins et Uzès ont été les 1^{ères} communes du territoire à entrer dans le cadre du dispositif contrat Bourg centre Occitanie.

L'objectif est de soutenir les communes dans leurs actions portant sur l'ensemble des domaines qui contribueront à leurs dynamismes et à l'attractivité pour le territoire : logement, commerce, mobilité, transition écologique, valorisation patrimoniale, développement des services et activités... **chacune des 3 communes à construit son contrat autour d'une stratégie unique** (synthétisé dans les tableaux ci-après):

Nom de la commune	Année de la signature	Communauté de Commune	Population
Remoulins	2019	CCPG	2 350 hab.
<p>1. Stratégie de développement : Axe 1 – Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitative les flux Axe 2 – Assurer le développement de l'activité économique et touristique Axe 3 – Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements</p> <p>2. Contribution au projet de territoire Uzège Pont du Gard : Axe 1 – Assurer un développement vertueux et durable Axe 2 – Privilégier la solidarité et la proximité territoriale (mobilité) Axe 3 – Impulser un rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire</p>			
Uzès	2019	CCPU	9012 hab.
<p>1. Stratégie de développement : Axe 1 – La garantie des conditions d'une ville plus accessible Axe 2 – La valorisation du centre historique et renforcement du rayonnement d'Uzès Axe 3 – L'amélioration du cadre de vie d'Uzès tout en modernisant et développant les équipements</p> <p>2. Contribution au projet de territoire Uzège Pont du Gard : Axe 1 – Assurer un développement vertueux et durable Axe 2 – Privilégier la solidarité et la proximité territoriale (mobilité) Axe 3 – Impulser un rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire</p>			
Saint-Quentin-La-Poterie	2020	CCPU	3 117 hab.
<p>1. Stratégie de développement : Axe 1 – Aménagement urbain et cadre de vie préservé Axe 2 – Equipement et services à la population adaptés Axe 3 – Stationnement, mobilité et liaison douce raisonné</p> <p>2. Contribution au projet de territoire Uzège Pont du Gard :</p>			

Axe 1 – Assurer un développement vertueux et durable
Axe 2 – Privilégier la solidarité et la proximité territoriale (mobilité)
Axe 3 – Impulser un rayonnement pour assurer l’attractivité du territoire

Parmi les 8 communes toujours éligibles à la politique Bourg Centre 2022-2028 (Aramon, Castillon du Gard, Comps, Meynes, Montfrin et Vers Pont du Gard coté CCPG et Lussan et Montaren-et-St-Médiars coté CCPU), la commune de **Montfrin** a déposé un dossier de pré-candidature auprès de la Région en 2021 et vient de finaliser la rédaction de son contrat, pour une présentation en comité de pilotage en octobre 2022 et envisage une proposition au vote des partenaires cosignataires d’ici la fin d’année 2022.

4/ Présentation synthétique du Quartier Prioritaire d’Uzès

Uzès est entré pour la première fois en 2015 dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville qui identifie 1 500 quartiers en France.

Le quartier prioritaire d’Uzès est situé au nord de la commune autour du secteur des Amandiers et de Mayac, il comprend 1300 habitants.

Animé par la CCPU, le contrat de ville constitue l’outil d’intervention de la collectivité pour la programmation d’actions en quartier prioritaire.

Etabli initialement pour 5 ans (2015-2020), le contrat de ville a été prorogé par l’Etat jusqu’à fin 2023. Il est bâti sur trois piliers : la cohésion sociale, l’emploi et le développement économique, l’habitat et le cadre de vie et est coconstruit par les différents partenaires institutionnels (Communauté de communes, Ville d’Uzès, Etat, Conseil Départemental du Gard, Région Occitanie...) et les acteurs locaux en lien avec les habitants.

Actuellement en cours d’évaluation, le contrat de ville pourrait être reconduit pour 2 années supplémentaires, soit jusqu’à fin 2025.

Le Conseil Citoyen constitué en 2015, regroupe des habitants du quartier et des représentants des associations et acteurs locaux. Il se réunit plusieurs fois par an pour favoriser la parole des habitants et stimuler, appuyer les initiatives citoyennes afin de proposer et conduire des projets pour le quartier.

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s’emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s’imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d’échanges et d’actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d’un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l’adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l’épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l’avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et d'un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé** des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du Pacte pour l'Embauche qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie.

Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à **enrichir la vie sociale**.

Ainsi, conformément à la **Stratégie culturelle Occitanie 22-28** : La culture partout et pour tous" voté à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le **Projet Sportif Territorial** adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables**.

Enfin, avec 9 tonnes de CO₂ par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO₂). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Enfin, il conviendra également d'accompagner les usagers dans le changement des modes de vie, notamment dans leurs habitudes de déplacement, de consommation et de loisirs.

L'offre de mobilité, alternative au tout voiture (train et vélo) à des prix attractifs, est une des réponses. Les commerces qui proposent des produits de terroirs en circuits-courts seront davantage soutenus.

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de **l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrerait plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Une offre de formation sanitaire est présente sur la CC Pays d'Uzès :

FORMATIONS PARAMEDICALES ET MAIEUTIQUE				Pays d'Uzès	OCCITANIE
FORMATIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE REGIONALE	OFFRE DE FORMATION	SITE	NIVEAU	PLACES AUTORISEES PAR LA REGION ENTRANTS EN 1ère ANNEE	PLACES AUTORISEES PAR LA REGION ENTRANTS EN 1ère ANNEE
INFIRMIER.ERE (3 ANS)	CHU NIMES - ANTENNE	UZES	6	20	2497
AIDE-SOIGNANT.E (1 AN)	CHU NIMES - ANTENNE	UZES	4	25	2096

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra **d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs**.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

Enfin, la Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d'entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

La région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires. La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADDET – Occitanie 2040

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT du Gard VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Dans la continuité du Pacte pour les gardois mis en œuvre sur la période 2016-2021, l'action du Département du Gard repose sur 3 axes prioritaires :

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin :

- Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.
- Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
- Offrir un soutien aux parents et aux enfants de la naissance à l'adolescence.
- Faire du logement du logement une priorité.
- Soutenir l'activité et l'emploi.
- Favoriser la réussite de tous les jeunes.
- Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans la continuité du Pacte pour les gardois mis en œuvre sur la période 2016-2021, l'action du Département du Gard repose sur 3 axes prioritaires :

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin :

- Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.
- Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
- Offrir un soutien aux parents et aux enfants de la naissance à l'adolescence.
- Faire du logement du logement une priorité.
- Soutenir l'activité et l'emploi.
- Favoriser la réussite de tous les jeunes.
- Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Protéger notre santé et notre qualité de vie :

- Une agriculture durable pour une alimentation de qualité.
- Réussir la transition écologique.
- Construire une destination touristique d'exception.
- Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales.
- Une culture pour tous.
- Le sport, l'épanouissement de chacun.
- Agir pour lutter contre les risques.
- Santé et soins partout pour tous.

Relier les personnes et les territoires :

- Soutenir une vie associative locale.
- Garantir et simplifier les services de proximité.
- Mieux circuler et se déplacer.
- La THD et la Téléphonie : tous connectés.
- Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence.

Ces orientations s'appuient sur le schéma d'aménagement durable Gard 2030 autour de 8 défis opérationnels identifiés pour un aménagement et un développement durable du territoire gardois :

- Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois.
- Concevoir et construire une mobilité globale.
- Accroître la production de logements durables.
- Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale.
- Innover dans les politiques de solidarité.
- Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie.

- Conforter l'agriculture en amont comme en aval.
- Vivre et se développer durablement avec le risque.

Ces enjeux constituent le support des actions et des projets, notamment dans le cadre des politiques de contractualisation avec les différents territoires gardois.

Ils ont vocation à être déclinés à travers différents schémas sectoriels, en fonction des compétences respectives, tels :

Schémas et plans en cours de programmation :

- Plan départemental de l'Habitat (PDH).
- Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- WI-GARD pour poursuivre le développement du Très Haut Débit.
- Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).
- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.
- Schéma Eau et Climat 3.0
- Plan Alimentaire Territorial (PAT).
- Schéma départemental de la Culture.

Schémas créés ou renouvelés :

- Le Schéma départemental des solidarités sociales en cours d'élaboration, lequel impactera l'ensemble des politiques du Département dans le domaine social. Ce schéma devrait être effectif dès l'Automne 2022.
- Le Schéma départemental des mobilités également en cours d'élaboration, lequel devrait être décliné sur les territoires dès décembre 2022.
- Le Schéma départemental du tourisme responsable, durable et solidaire est en cours d'actualisation pour une nouvelle programmation 2022-2028.
- Le Schéma départemental des enseignements artistiques est en réécriture afin de structurer l'enseignement artistique.
- Le Schéma départemental de la lecture publique

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PETR UZEGE PONT DU GARD

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE UZEGE PONT DU GARD
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</p> <p>2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience</p>	<p style="text-align: center;">Orientation 3 : Construire la transition énergétique de demain en préservant les ressources naturelles du territoire</p> <p style="text-align: center;">1.1 Par le maintien de la biodiversité</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la connaissance scientifique de la biodiversité et de diffuser celle-ci à travers des supports de communication adaptés - De préserver et restaurer la biodiversité et les milieux aquatiques, à travers notamment le renforcement des moyens dédiés à la préservation des aires protégées - D'anticiper au mieux les effets du changement climatique, notamment en menant des projets de prévention et de réduction des risques d'inondation, et de favoriser la prise de conscience du grand public <p style="text-align: center;">1.2 Par le maintien de la ressource en eau</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront :</p>

<p>des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation économe de la ressource en eau (amélioration des rendements des réseaux d'eau, sensibilisation du public...) - La préservation de la qualité de la ressource en eau (amélioration du traitement des eaux usées, réduction des rejets nocifs...) et de mobiliser au besoin de nouvelles ressources.
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p style="text-align: center;">Schéma Eau et Climat 3.0</p> <p>Axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter et augmenter la résilience des territoires, expérimenter. - Connaître pour bien agir. - Anticiper pour ne pas subir : l'accès à une eau de qualité. 	<p style="text-align: center;">1.3 Par la transition énergétique</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions, à travers les PCAET des 2 communaux de communes notamment, qui favoriseront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES - L'augmentation raisonnée de la production d'EnR, en conciliant cet objectif avec l'impératif de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>1er défi du projet de territoire : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité</p> <p><u>Orientation n°1</u> : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable</p> <p>Chaque EPCI s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET. Ces documents ont été pris en compte dans l'élaboration du projet de territoire</p>	<p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions, qui permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De créer des unités de production de nouvelles énergies renouvelables (biomasse, hydrogène...) - De soutenir les activités innovantes boostées par la Clean Tech Vallée, dans les 6 secteurs à fort potentiel, mentionnés ci-dessus

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

<p style="text-align: center;">STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	<p style="text-align: center;">HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE UZEGE PONT DU GARD</p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 prévention et la réduction des risques d'inondation 	<p style="text-align: center;">Orientation 3 : Construire la transition énergétique de demain en préservant les ressources naturelles du territoire</p> <p style="text-align: center;">3.1 en assurant le maintien de la biodiversité</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la connaissance scientifique de la biodiversité et de diffuser celle-ci à travers des supports de communication adaptés

<p>6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</p> <p>Biodiversité : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p>Milieux aquatiques : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p>Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De préserver et restaurer la biodiversité et les milieux aquatiques, à travers notamment le renforcement des moyens dédiés à la préservation des aires protégées - D'anticiper au mieux les effets du changement climatique, notamment en menant des projets de prévention et de réduction des risques d'inondation, et de favoriser la prise de conscience du grand public <p style="text-align: center;">3.2 en assurant le maintien de la ressource en eau</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation économe de la ressource en eau (amélioration des rendements des réseaux d'eau, sensibilisation du public...) - La préservation de la qualité de la ressource en eau (amélioration du traitement des eaux usées, réduction des rejets nocifs...) et de mobiliser au besoin de nouvelles ressources. <p style="text-align: center;">Orientation 1 : anticiper les besoins de la population</p> <p style="text-align: center;">1.2 en matière de mobilité</p> <p>A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de diminuer la part des déplacements effectués en véhicules individuels, qui plus est à bord de véhicules fortement émetteurs.</p> <p>Il s'agira notamment de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de modes de transports alternatifs innovants (autopartage, covoiturage organisé...) - L'installation de bornes de recharge électrique - La création de pistes cyclables sécurisées - Les nouveaux PEM, notamment ceux situés à Aramon et Remoulins, en lien avec la poursuite de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire située sur la rive droite du Rhône. <p>Il s'agira de faciliter les échanges humains et économiques par une bonne gestion de la mobilité des usagers et/ou le déplacement des services et d'améliorer les conditions de mobilité pour tous.</p>
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p>Gard 2030 Schéma d'aménagement durable de l'espace gardois.</p> <p>Schéma Eau et Climat 3.0</p> <p>Schéma départemental Espaces Naturels Sensibles</p> <p>Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature</p> <p>Pacte territorial pour les gardois : Le Département intervient dans le cadre du financement des investissements en matière d'équipement public en eau et assainissement.</p>	
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	

<p>1er défi du projet de territoire : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité <u>Orientation n°2</u> : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement</p> <p>2ème défi du Projet de territoire : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi <u>Orientation n°1</u> : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer</p>	
--	--

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE UZÈGE PONT DU GARD
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables. 	<p style="text-align: center;">Orientation 2 : accompagner une relance durable</p> <p style="text-align: center;">2.2 en assurant le développement local</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires à l'horizon 2028 s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de favoriser le développement économique local.</p> <p>Il s'agira notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les commerces de proximité et l'artisanat local - Créer des tiers-lieux, facilitant la pratique du télétravail, l'installation et les échanges pour les entreprises - Favoriser le développement de l'ESS - Soutenir la mutation vertueuse, innovante et écologique du tissu industriel local <p style="text-align: center;">Orientation 3 : préserver les ressources</p> <p style="text-align: center;">3.3 en assurant l'évolution vertueuse de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine et locale</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires à l'horizon 2028 s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation des terres agricoles, en particulier celles à forte valeur agronomique et/ou paysagère - A minima le maintien du nombre d'exploitants agricoles - Le développement de l'agriculture biologique, des circuits courts et de filières atypiques (cf. notamment les plantes aromatiques et médicinales) - Structurer les filières « circuits courts » - Mutualiser les moyens de promotion et de conditionnement
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p style="text-align: center;">Gard 2030</p>	

<p>Schéma d'aménagement durable de l'espace gardois.</p> <p>Plan Alimentaire Territorial – PAT Intervention du Département pour soutenir les productions agricoles gardoises en circuit court.</p> <p>Pacte territorial pour les gardois : Le Département intervient en soutenant la rénovation énergétique des équipements publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'installation d'agriculteurs sur le territoire - Lutter contre les inégalités et le gaspillage alimentaire - Intégrer des produits locaux dans les cantines et sensibiliser les enfants au « bien manger »
<p><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></p>	
<p>1er défi du projet de territoire : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité <u>Orientation n°1</u> : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable</p> <p>2ème défi du Projet de territoire : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi <u>Orientation n°2</u> : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée <u>Orientation n°3</u> : S'engager vers un tourisme modernisé et durable</p>	

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE UZEGE PONT DU GARD</p>
<p><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></p>	
<p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p> <p>Stratégie Occitanie, le sport une 2nde nature</p> <p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales</p>	<p>Orientation 1 : Anticiper les besoins de la population sur le territoire</p> <p>1.1 En matière de santé et de médico-social A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de la connaissance de la démographie médicale et médico-sociale - Une augmentation du nombre de maisons médicales, de maison de santé pluriprofessionnelles, de centres de santé et d'équipements permettant la télésanté en particulier au sein des espaces au sein desquels la densité médicale est relativement faible

associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.
A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

**Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires
SRADET – Occitanie 2040**

Santé : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT

Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public -(SDAASP).

Schéma départemental des Solidarités Sociales
en cours d'écriture.

Pacte territorial pour les gardois :
Dans les domaines sportifs et culturels, soutien aux équipements et aux associations.

Schéma départemental des activités de pleine nature

Schéma de la Culture

Démarche Le Gard – Militant du Goût :
Valorisation et promotion des produits et des terroirs gardois en circuit court et soutien à leur montée en gamme sur le plan qualitatif.

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES
COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES**

1er défi du projet de territoire : **Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité**
Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés

- De déployer des espaces de vie sociale adaptés aux personnes handicapées et/ou âgées
- De déployer des espaces facilitant la prise en charge de la jeunesse en difficulté
- De rendre plus accessibles les dispositifs liés à l'autonomie et au grand âge en lien direct avec le Conseil départemental
- D'adapter l'offre de service et d'anticiper les besoins futurs d'une population croissante et vieillissante.

1.2 En matière de mobilité durable

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de diminuer la part des déplacements effectués en véhicules individuels, qui plus est à bord de véhicules fortement émetteurs.

Il s'agira notamment de soutenir :

- Le développement de modes de transports alternatifs innovants (autopartage, covoiturage organisé...)
- L'installation de bornes de recharge électrique
- La création de pistes cyclables sécurisées
- Les nouveaux PEM, notamment ceux situés à Aramon et Remoulins, en lien avec la poursuite de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire située sur la rive droite du Rhône.

Il s'agira de faciliter les échanges humains et économiques par une bonne gestion de la mobilité des usagers et/ou le déplacement des services et d'améliorer les conditions de mobilité pour tous.

1.3 En matière de logement durable

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront notamment :

- D'accroître le parc de logements locatifs y compris le parc de logements sociaux
- D'améliorer la performance énergétique des logements
- De réduire l'artificialisation des sols via notamment le traitement des friches et des logements vacants et la mise en œuvre de la séquence ERC

1.4 En préservant un cadre de vie agréable

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront notamment de :

- Promouvoir des aménagements responsables et durables afin de rendre les espaces « urbains » plus confortables et plus résilients aux épisodes de canicule,
- de lutter contre les îlots de chaleur et encourager la mise en place d'îlots de fraîcheur par la végétalisation,

<p>3ème défi du Projet de territoire : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale</p> <p><u>Orientation n°1</u> : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements</p> <p><u>Orientation n°3</u> : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle</p> <p><u>Orientation n°4</u> : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - de renforcer la présence en eau raisonnée et, notamment, par l'intégration d'espaces végétalisés méditerranéennes. - Mailler, maintenir et adapter les services et équipements (notamment sportifs et culturels) de proximité <p>Une réflexion sera menée sur les formes urbaines dans le cadre de la requalification des bourgs et en cas d'extension, des actions de soutien seront mener pour valoriser la diversité des villages et préservée les formes architecturales du bâti ...</p> <p>Les silhouettes villageoises seront préservées en cohérence avec le socle naturel et agricole des unités paysagères qui structurent le territoire.</p> <p>Des actions sur les entrées de ville et les axes structurants seront menées pour permettre une lecture plus claire du paysage et ce afin de préserver un cadre de vie agréable à vivre pour les habitants et pour les futurs arrivants.</p> <p style="text-align: center;">Orientation 2 : Assurer une relance durable en favorisant le développement local</p> <p style="text-align: center;">2.1 par l'attractivité des centres bourgs</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de favoriser l'attractivité des centres-bourgs. Il s'agira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De favoriser le développement de commerces de proximité, en particulier dans les zones dépourvues - De soutenir le développement de points d'accès aux services et d'équipements dédiés aux associations et/ou à la pratique sportive - D'améliorer le cadre de vie des centres-bourgs, et de contribuer à la préservation de leur cachet, ainsi qu'à la sécurité - D'améliorer la couverture numérique du territoire
--	---

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE UZEGE PONT DU GARD</p>
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p>	

Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche	Orientation 2 : Accompagner une relance durable :
<p align="center"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></p> <p align="center">Schéma départemental des solidarités sociales</p> <p align="center">Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité</p> <p>Le Département concourt au développement de l'emploi salarié et non salarié, de façon directe et indirecte à travers le déploiement de ces deux schémas en cours d'écriture et d'actualisation.</p>	<p align="center">1.2 En favorisant le développement local</p> <p>Les zones motrices sont les zones d'activités économiques qui sont dites structurantes à l'échelle de l'intercommunalité. L'objectif est qu'elles reçoivent prioritairement des entreprises extérieures, créatrices d'emploi mais en lien avec le tissu local.</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à Encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités et particulièrement les zones présentes en entrée de territoire. L'offre foncière et immobilière veillera, donc, à s'inscrire dans une logique de développement durable sur le plan environnemental, paysager et intégrera notamment la desserte en transports en commun lorsque cela est possible.</p> <p>Mais il s'agira aussi pour préserver et développer des emplois de qualité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les commerces de proximité et l'artisanat local - Créer des tiers-lieux, facilitant la pratique du télétravail, l'installation et les échanges pour les entreprises - Favoriser le développement de l'ESS - Soutenir la mutation vertueuse, innovante et écologique du tissu industriel local
<p align="center"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></p> <p>2ème défi du Projet de territoire : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi <u>Orientation n°4</u> : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi</p>	<p align="center">1.3 Assurant une relance durable en favorisant l'excellence culturelle et le tourisme durable</p> <p>A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront la valorisation du patrimoine atypique de l'Uzège-Pont du Gard, l'attrait culturel du territoire et la transition vers des modes de tourisme plus durables, plus innovants et incluant une meilleure répartition spatio-temporelle (notamment le tourisme en ailes de saison) afin d'asseoir l'économie touristique comme pilier de l'économie local et vecteur d'emploi.</p> <p>+ S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.</p>

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

<p align="center">STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	<p align="center">HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE UZEGE PONT DU GARD</p>
<p align="center"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></p>	

Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance

Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040

Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires

Objectifs thématiques

- **Mobilité** : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.
- **Services** : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;
- **Habitat** : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).
- **Métropoles** : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.
Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.
- **Territoires d'équilibre / centralités** : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.
- **Coopérations** : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires

Orientation 1 : Anticiper les besoins de la population sur le territoire

1.2 En matière de mobilité durable

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de diminuer la part des déplacements effectués en véhicules individuels, qui plus est à bord de véhicules fortement émetteurs.

Il s'agira notamment de soutenir :

- Le développement de modes de transports alternatifs innovants (autopartage, covoiturage organisé...)
- L'installation de bornes de recharge électrique
- La création de pistes cyclables sécurisées
- Les nouveaux PEM, notamment ceux situés à Aramon et Remoulins, en lien avec la poursuite de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire située sur la rive droite du Rhône.

Il s'agira de faciliter les échanges humains et économiques par une bonne gestion de la mobilité des usagers et/ou le déplacement des services et d'améliorer les conditions de mobilité pour tous.

Orientation 2 : Accompagner une relance durable

2.1 en favorisant l'attractivité des bourgs centres

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à structurer les polarités du territoire, reconnaître les singularités de celui-ci, à assurer une répartition équitable des équipements de services et de commerces, à conforter l'attractivité des polarités par le maintien et le renforcement de l'offre de proximité, ainsi qu'à pérenniser les services de proximité apportés aux habitants.

A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de favoriser l'attractivité des centres-bourgs. Il s'agira notamment :

- De favoriser le développement de commerces de proximité, en particulier dans les zones dépourvues
- De soutenir le développement de points d'accès aux services et d'équipements dédiés aux associations et/ou à la pratique sportive
- D'améliorer le cadre de vie des centres-bourgs, et de contribuer à la préservation de leur cachet, ainsi qu'à la sécurité
 - en favorisant le développement local
 - en favorisant l'excellence culturelle et le tourisme durable

<ul style="list-style-type: none"> - <u>Volet montagne et ruralité</u> - <u>Offre territoriale</u> : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - <u>Complémentarité</u> : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - <u>Economie rurale et de montagne</u> : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne 	
<p style="text-align: center;"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></p> <p style="text-align: center;">Schéma des Mobilités</p> <p style="text-align: center;">Schéma départemental des aménagements cyclables</p> <p style="text-align: center;">Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité</p>	
<p style="text-align: center;"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></p> <p>2ème défi du Projet de territoire : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi</p> <p style="padding-left: 20px;"><u>Orientation n°2</u> : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée</p> <p style="padding-left: 20px;"><u>Orientation n°3</u> : S'engager vers un tourisme modernisé et durable</p> <p>3ème défi du Projet de territoire : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale</p> <p style="padding-left: 20px;"><u>Orientation n°2</u> : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes</p>	

6.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES

Orientations	Objectifs stratégiques partagés	MESURES OPERATIONNELLES (cf. annexe 1 fiches mesures - FM)
1. ANTICIPER LES BESOINS DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE	1.1. Anticiper les besoins de la population en matière de santé et de médicosocial	FM 1 - Mailler, maintenir et adapter les services de santé de proximité sur le territoire
	1.2. Anticiper les besoins de la population en matière de mobilité Durable	FM 2 - Développer une mobilité durable sur le territoire
		FM 3 - Développer une approche multimodale territoriale
	1.3. Anticiper les besoins de la population en matière de logement	FM 4 - soutenir de nouvelles formes d'habitat durable et la rénovation énergétique du parc de logement public
	1.4. Préserver un cadre de vie de qualité	FM 5 - Développer un maillage de services et d'équipements pour dynamiser la vie locale
FM 6 - Garantir une qualité de vie dans un environnement préservé		
	2.1. Assurer une relance durable en favorisant l'attractivité des centres bourgs	FM 7 - Structurer les centralités en développant et valorisant les bourgs centre

2. ACCOMPAGNER UNE RELANCE DURABLE DU TERRITOIRE	2.2 Assurer une relance durable en favorisant le développement local	FM 8 - Redynamiser l'économie locale en soutenant le développement de filières durables et vertueuses
	2.3 Assurer une relance durable en favorisant l'excellence culturelle et le tourisme durable	FM 9 - Poursuivre la structuration du secteur touristique et les démarches durables de cette filière
	2.4 Préserver les ressources naturelles en assurant l'évolution vertueuse de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine et locale	FM 10 - Soutenir et promouvoir une agriculture de qualité
3. CONSTRUIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DE DEMAIN EN PRESERVANT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE	3.1 Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité	FM 11 – Contribuer à la gestion et à la préservation du patrimoine collectif de notre territoire
	3.2 Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la ressource en eau	FM 12 – Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques (fiche innovation)
	3.3. Préserver les ressources naturelles en assurant la transition énergétique	FM 13 – S'impliquer activement dans l'effort de transition énergétique
		FM 14 – Soutenir la production d'énergies renouvelables, notamment par l'innovation et l'expérimentation (fiche innovation)

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat (cf. annexe 1) projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT du GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens**.

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques

- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire PETR Uzège-Pont du Gard est plus particulièrement concerné par :

- Le programme LEADER
- L'Approche Territoriale Intégrée FEDER Orientation Stratégique 5

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER**, dont la structure porteuse est le PETR Uzège-Pont du Gard [candidature renouvelée après une 1ère génération très positive, 82 projet soutenus représentant 4.4 M€ injecté sur notre territoire dont 2.9 FEADER/LEADER, un programme vecteur de développement local et innovation]
- **Au titre de l'Approche Territoriale Intégrée 5 (OS5) du FEDER 2021-2027**, dont la structure porteuse est le PETR Uzège-Pont-du-Gard [le territoire est candidat pour la 1^{ère} fois]

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre, du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire PETR Uzège-Pont du Gard.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre** avant sa validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets à inscrire dans chaque Programme Opérationnel annuel,**
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation,** qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement**
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire,
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre** du contrat et à la tenue du document de suivi « **Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028** »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) du territoire Uzège Pont du Gard qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place dans chaque territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETR UZEGE PONT DU GARD

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du PETR Uzège Pont du Gard, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le PETR Uzège Pont du Gard devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- **Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux** du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- **Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,**
- **Garantir la solidarité et la soutenabilité financières** des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, **dans sa première version fin janvier,**
- Il fera l'objet d'un **dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre,** pour une **validation au plus tard à la fin** du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- **Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert**
- **Inscription dans un programme opérationnel annuel**
- **Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur**

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D'ÉVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR Uzège-Pont du Gard de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____ , le _____

Le Président du PETR Uzège-Pont du Gard

Philippe MARCHESI

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

La Présidente du Conseil Départemental

Françoise LAURENT-PERRIGOT

Président de la CC Pont du Gard

Pierre PRAT

Président de la CC Pays d'Uzès

Fabrice VERDIER

ANNEXES

1/ Les fiches mesures

2/ La liste des schémas opérationnels en cours

3/ Le projet de territoire développé

4/ La carte des Bourgs Centres Occitanie sur le territoire

ANNEXE 1 - Les fiches mesures

L'inscription d'un projet au sein du fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du PETR Uzège Pont du Gard sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Objectif stratégique : 1.1 Anticiper les besoins de la population en matière de santé et de médicosocial

Fiche mesure n° 1 – Mailler, maintenir et adapter les services de santé de proximité sur le territoire

❖ **Contexte général :**

La solidarité territoriale passe par des actions destinées à faciliter l'accès des usagers aux différents services et équipements, qu'ils soient physiques ou dématérialisés.

De par son organisation à caractère assez rural, le territoire de l'Uzège-Pont du Gard ne garantit pas toujours une égalité concernant l'accès physique, notamment sur les communes les plus éloignées ou encore pour les personnes en situation de handicap.

L'Uzège-Pont du Gard est classé en Zone d'Action Complémentaire (ZAC) par l'ARS (arrêté 2022 relatif au zonage des médecins en Occitanie) : le territoire est donc fragile concernant l'offre médicale et l'accès aux soins, malgré la proximité du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nîmes et des centres hospitaliers d'Alès-Cévennes et d'Avignon.

En effet, en Uzège-Pont du Gard, la couverture en équipements de santé est hétérogène. Lesdits équipements sont concentrés au sein des principales polarités. En 2013, 68% des communes ne comptaient aucun médecin. 30% ne comptaient aucun service de santé de proximité. Le territoire n'est pas couvert par un CLS. Le nombre de places en EPHAD est sensiblement inférieur à la moyenne nationale : en moyenne, 60 places pour 1 000 habitants âgés de 75 ans ou plus (contre 103 à l'échelle nationale). Ces constats sont à mettre en perspective avec l'inévitable vieillissement de la population, les difficultés de mobilité et la couverture numérique du territoire. Le projet de territoire de l'Uzège-Pont du Gard a identifié la densité médicale et médico-sociale comme étant un point de vigilance.

L'accroissement de la mobilité ou l'intensification des usages numériques peuvent répondre à cette problématique, tout comme le rapprochement « physique » des services qui prend tout son sens dans un territoire rural qui ne bénéficie pas encore d'une couverture numérique optimisée.

Les équipements et services contribuent, et contribueront, à la qualité de vie sur les espaces à dominante rurale, même si, pour des raisons économiques, ils ne peuvent être présents partout de manière physique. Le maintien de services de proximité au sens large sera recherché, en s'appuyant prioritairement sur les pôles d'équilibre.

A noter que le territoire est concerné par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé REGARDS.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Cette mesure a pour objectifs :

- De renforcer la présence des services et équipements publics sur le territoire
- D'encourager la coordination et les mutualisations entre les acteurs des services au public et développer un accès aux services correspondant à l'évolution des besoins et pratiques contemporaines
- Tendre vers la mutualisation des équipements locaux
- De contribuer aux objectifs fixés par la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »
- Favoriser le développement / déploiement d'infrastructures numériques de qualité
- Contribuer au développement du lien social, préserver les équilibres générationnels
- Répondre aux enjeux de solidarité

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront notamment :

- Une amélioration de la connaissance de la démographie médicale et médico-sociale
- Une augmentation du nombre de maisons médicales, de maisons de santé pluriprofessionnelle, de centres de santé et d'équipements permettant la télésanté en particulier au sein des espaces au sein desquels la densité médicale est relativement faible
- De déployer des espaces de vie sociale adaptés aux personnes handicapées et/ou âgées
- De déployer des espaces facilitant la prise en charge de la jeunesse en difficulté

- De rendre plus accessibles les dispositifs liés à l'autonomie et au grand âge en lien direct avec le Conseil départemental
- D'adapter l'offre de service et d'anticiper les besoins futurs d'une population croissante et vieillissante.
- De veiller à l'équilibre territorial des services adaptés aux populations.

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**
AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN ETRE DES HABITANTS

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Créations, adaptations (mise en accessibilité) des établissements publics et de services, dont les maisons de services publics, les maisons de santé pluriprofessionnelle, les établissements de santé...
- Déploiements d'infrastructures numériques (exemple cabines de télémédecine)
- Création ou extension de structures de santé de la petite enfance
- Mailler le territoire en défibrillateurs et en télé-assistance

NB : La Région finance essentiellement les maisons de santé pluriprofessionnelle.

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative**

Nombre de projets soutenus, nombre d'utilisateurs concernés et publics concernés, nombre de bâtiments mis en accessibilité...

+ Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 1 : accès aux services, aux équipements et aux soins
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO)**
- **Programme Leader GAL Uzège-Pont du Gard :**
 - o Axe 3 : renforcer les dynamiques solidaires afin de lutter contre la précarité
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 1 : solidarité, vitalité et bien vivre ensemble
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
 - o Développer des services avec les communes afin de garantir la qualité de vie des habitants

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

RAS

Objectif stratégique :

1.2. Anticiper les besoins de la population en matière de mobilité durable

Fiche mesure n° 2 : Développer une mobilité durable sur le territoire

❖ **Contexte général :**

Le développement économique et humain de l'Uzège-Pont du Gard, lié à l'étalement urbain a engendré une très forte augmentation des déplacements privilégiant la voiture. Cette évolution n'est pas sans conséquence en termes de nuisances, d'environnement et de sécurité.

Par ailleurs, la fréquentation touristique sur la période estivale élargie (de mai à fin septembre) n'est pas sans générer des nuisances dans les secteurs les plus fréquentés (axe Uzès-Pont du Gard, Gorges du Gardon) : gestion des flux de circulation, pollution, saturation des parkings, et stationnement anarchiques...

Les déplacements domicile / travail s'effectuent à 84 % en voiture ; ce chiffre devient encore plus important en dehors des pôles urbains.

L'offre de transports en communs est globalement peu présente et peu utilisée sur le territoire. Quelques initiatives particulières des EPCI existent de manière localisée (navettes pour les marchés, transports à la demande...), mais tous les besoins ne sont pas pris en compte et de nouvelles alternatives pourraient être recherchées et mises en œuvre.

Les dessertes en mode doux restent limitées. Les itinéraires aujourd'hui aménagés sont peu nombreux et ne permettent pas de positionner ce mode de déplacement autrement que pour un usage du loisir.

Promouvoir l'utilisation des déplacements doux implique également un partage de la voirie avec les véhicules motorisés, un développement des réseaux et une amélioration des accès et du stationnement des vélos.

Le développement du « bon mode de transport au bon endroit » et la recherche de nouveaux services de mobilités innovantes devraient permettre d'optimiser la desserte des principaux équipements, bassins d'emplois et de population.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de cette mesure sont :

- Trouver une alternative au « tout » voiture
- Favoriser les déplacements en modes doux et alternatifs
- Favoriser le développement de transports propres
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.
- Lutter contre la précarité énergétique liée aux usages de la voiture individuelle
- Donner la priorité aux modes doux dans les opérations d'aménagement en complément des voies routières
- Agir sur la congestion automobile
- Connecter les secteurs clés aux itinéraires doux
- Gérer les circulations et les stationnements sur les sites touristiques fréquentés
- Modifier les comportements individuels
- Améliorer la qualité de vie des habitants / usagers
- Compléter l'offre disponible par des nouveaux services / expérimenter de nouvelles solutions de mobilité

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de diminuer la part des déplacements effectués en véhicules individuels, qui plus est à bord de véhicules fortement émetteurs.

Il s'agira notamment de soutenir :

- Le développement de modes de transports alternatifs innovants (autopartage, covoiturage organisé...)
- L'installation de bornes de recharge électrique
- La création de pistes cyclables sécurisées

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT AGIR POUR LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL, L'ATTRACTIVITE et les MOBILITES DURABLES**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Le développement de modes de transports alternatifs innovants (autopartage, covoiturage organisé...)
- L'installation de bornes de recharge électrique
- La création de pistes cyclables sécurisées
- La création de cheminements doux

NB : La Région n'intervient pas sur l'autopartage.

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus

Nombre d'usagers sensibilisés

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil et de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 1 : anticiper les besoins en matière de mobilité
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale (améliorer les circulations et le stationnement)
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
- Axe 2 : un territoire attractif (encourager et faciliter les déplacements en mobilité douce)

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** complémentaire de la FM 3

Objectif stratégique :

1.2. Anticiper les besoins de la population en matière de mobilité durable

Fiche mesure n° 3 : Développer une approche multimodale territoriale

❖ **Contexte général :**

L'Uzège Pont du Gard se trouve à la croisée des agglomérations et bassins d'emplois d'Alès, Bagnols, Avignon et Nîmes et à équidistance de Nîmes, Alès, Avignon et de la future Gare TGV (40 à 45 mn environ en voiture).

Le territoire est également ouvert sur la vallée du Rhône, via les polarités de Remoulins et Aramon qui constituent des « têtes de pont » et d'ouvertures sur les espaces voisins.

Pour autant, malgré une situation géographique favorable, le territoire ne bénéficie pas de temps de parcours concurrentiels pour se connecter aux principales infrastructures de déplacements et souffre de difficultés d'accès et de déplacements dans et vers le territoire.

Le renforcement de l'accès aux principales gares ferroviaires existantes (Nîmes, Avignon, Saint-Génies-de-Malgoirès, Boucoiran-et-Nozières) et future Gare TGV (Manduel-Redessan) constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de l'Uzège Pont du Gard.

De plus, les déplacements se font très majoritairement en véhicules particuliers. Ainsi, les déplacements domicile / travail s'effectuent à 84 % en voiture ; ce chiffre devient encore plus important en dehors des pôles urbains. L'offre en transports collectifs apparaît insuffisante au regard des déplacements domicile / travail notamment.

Le SCoT souhaite rapprocher les lieux de travail, de résidence et de services pour réduire les besoins en mobilité. Il affiche par ailleurs la volonté de développer prioritairement l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis en transports alternatifs à la voiture individuelle, bien que cette offre soit aujourd'hui relativement faible sur le territoire.

Le renforcement de l'offre passe également par la création de gares de voyageurs et de pôles d'échanges multimodaux sur les communes de Remoulins et d'Aramon (poursuite de la réouverture de la ligne droite du Rhône) identifiés comme prioritaires pour les acteurs locaux.

Compte tenu de la configuration géographique de l'Uzège Pont du Gard, il convient d'avoir une approche pragmatique des enjeux de mobilités et dès lors, d'agir sur plusieurs leviers afin de développer le « bon mode de transport au bon endroit ».

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de cette mesure sont :

- Compléter l'offre existante
- Renforcer l'offre de déplacement urbain / rural
- Renforcer l'offre de déplacements dans et vers le territoire, afin de contribuer à son attractivité et améliorer la qualité de vie des habitants / usagers.
- Améliorer les connexions aux gares ferroviaires et aux polarités limitrophes.
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.
- Lutter contre la précarité énergétique liée aux usages de la voiture individuelle
- Modifier les comportements individuels

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de diminuer la part des déplacements effectués en véhicules individuels, qui plus est à bord de véhicules fortement émetteurs.

Il s'agira notamment de soutenir :

- Les nouveaux PEM, notamment ceux situés à Aramon et Remoulins, en lien avec la poursuite de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire située sur la rive droite du Rhône.
- Le développement de modes de transports alternatifs innovants (autopartage, covoiturage organisé...)
- L'installation de bornes de recharge électrique
- La création de pistes cyclables sécurisées

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT AGIR POUR LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL, L'ATTRACTIVITE et les MOBILITES DURABLES**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Poursuite de la réouverture aux voyageurs de la ligne de la rive droite du Rhône
- Commune d'Aramon : Traitement de l'intermodalité des déplacements sur la commune avec un plan de déplacement en lien avec le PEM
- Commune de Remoulins : Aménagement d'un PEM et requalification quartier de la gare
- Le développement de modes de transports alternatifs innovants (autopartage, covoiturage organisé...)

NB : La Région n'intervient pas sur l'autopartage.

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombres de PEM créés

Fréquentation et taux d'occupation des PEM

Nombre d'usagers sensibilisés à la démarche multimodale

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil et de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 1 : anticiper les besoins en matière de mobilité
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale (améliorer les circulations et le stationnement)
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
- Axe 2 : un territoire attractif (encourager et faciliter les déplacements en mobilité douce)

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** complémentaire de la FM2

Objectif stratégique : 1.3. Anticiper les besoins de la population sur le territoire en matière de logement

Fiche mesure n° 4 – Soutenir de nouvelles formes d’habitat durable et la rénovation énergétique du parc de logements publics

❖ **Contexte général :**

Au croisement de plusieurs aires urbaines, le territoire de l’Uzège Pont-du-Gard connaît un essor démographique depuis les années 80 et, à l’instar des autres territoires, une diminution de cette dynamique depuis quelques années, puisque le taux de variation annuel est passé de 1.4% entre 1999 et 2015 à 0.9 % entre 2010 et 2015.

Le nombre croissant de personnes âgées, souvent seules, la baisse de la natalité, la décohabitation sont autant de facteurs qui contribuent à faire diminuer la taille des ménages.

Le nombre de ménages progresse plus vite que la population en raison de deux phénomènes qui se cumulent :

- Une évolution sociodémographique (vieillesse, ruptures, décohabitation ...), qui entraîne la croissance des petits ménages et qui génère un besoin de logements supplémentaires.
- Une baisse du nombre de ménages familiaux, suite au départ de certains d’entre eux en accession à l’extérieur du territoire.

Il s’agira à travers cette mesure d’anticiper les modifications structurelles à venir ainsi que l’augmentation naturelle de la population en favorisant la production de logements mieux adaptés à la demande des usagers.

Mais aussi de répondre aux enjeux de précarité énergétique, en rénovant et construisant des habitations plus durables et moins énergivores.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de cette mesure sont :

- Développer et qualifier l’offre publique de logements
- Améliorer et rénover le parc locatif communal et faciliter l’accès et le maintien des logements au cœur des centres anciens
- Adapter la typologie des logements aux nouvelles demandes
- Rééquilibrer l’offre en logements disponibles afin d’accueillir différentes catégories de population.
- Répondre à des besoins sociétaux en matière de mixité intergénérationnelle
- Restaurer le patrimoine bâti afin de le rendre plus économe en énergie
- Contribuer au développement du lien social, préserver les équilibres générationnels
- Répondre aux enjeux de solidarité

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s’engagent à l’horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront notamment :

- D’accroître le parc de logements locatifs y compris le parc de logements sociaux
- D’améliorer la performance énergétique des logements
- De réduire l’artificialisation des sols, via notamment le traitement des friches et des logements vacants et la mise en œuvre de la séquence ERC

❖ **Contribution de cette mesure à l’atteinte des objectifs du PACTE VERT**
AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN ETRE DES HABITANTS
S’ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Production / rénovation de logements publics
- Création d’habitats sous formes différentes : quartiers innovants, intergénérationnels, éco quartiers, Maisons en partage...

- Mise en œuvre du PLH
- Amélioration de l'habitat dans le cadre d'OP

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus, nombre d'utilisateurs concernés et publics concernés
+ Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 1 : accès aux services, aux équipements et aux soins
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **Programme Leader GAL Uzège-Pont du Gard :**
 - o Axe 3 : renforcer les dynamiques solidaires afin de lutter contre la précarité
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 1 : solidarité, vitalité et bien vivre ensemble
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
 - o Développer des services avec les communes afin de garantir la qualité de vie des habitants

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** complémentaire de la FM
13

Objectif stratégique : 1.4. Préserver un cadre de vie de qualité

Fiche mesure n° 5 : Développer un maillage de services et équipements et dynamiser la vie locale

❖ **Contexte général :**

La solidarité territoriale passe par des actions destinées à faciliter l'accès des usagers aux différents services et équipements, qu'ils soient physiques ou dématérialisés.

De par son organisation à caractère assez rural, le territoire de l'Uzège-Pont du Gard ne garantit pas toujours une égalité concernant l'accès physique, notamment sur les communes les plus éloignées ou encore pour les personnes en situation de handicap.

L'accroissement de la mobilité ou l'intensification des usages numériques peuvent répondre à cette problématique, tout comme le rapprochement « physique » des services qui prend tout son sens dans un territoire rural qui ne bénéficie pas encore d'une couverture numérique optimisée.

Le commerce, les équipements et services contribuent, et contribueront, à la qualité de vie sur les espaces à dominante rurale, même si, pour des raisons économiques, ils ne peuvent être présents partout de manière physique. Le maintien de services de proximité au sens large sera recherché, en s'appuyant prioritairement sur les pôles d'équilibre.

L'Uzège-Pont du Gard offre une vie socioculturelle riche et diversifiée. Son dynamisme repose en partie sur la force du tissu associatif, composante essentielle dans la préservation du lien social et le maintien de la notion de proximité. Les associations intervenant pour la plupart sur un territoire de proximité participent activement à la préservation de ce lien social au travers de leur activité.

Par ailleurs, sous l'effet de l'augmentation de la population, liée à un important flux migratoire et à une importante installation résidentielle et touristique, le territoire se trouve confronté à un besoin en termes d'équipements socio-éducatifs, culturels, ludiques et sportifs. Par défaut, les habitants du PETR sont souvent contraints d'avoir recours aux pôles urbains avoisinants. Aussi, les populations nouvelles font émerger des besoins que le territoire doit prendre en compte tout en répondant aux besoins des populations locales.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Cette mesure a pour objectifs :

- De renforcer la présence des services et équipements publics sur le territoire
- D'encourager la coordination et les mutualisations entre les acteurs des services au public et développer un accès aux services correspondant à l'évolution des besoins et pratiques contemporaines
- Tendre vers la mutualisation des équipements locaux
- Favoriser le développement / déploiement d'infrastructures numériques de qualité
- Contribuer au développement du lien social, préserver les équilibres générationnels
- Répondre aux enjeux de solidarité
- Soutenir le développement d'équipements culturels et sportifs structurants territorialement et au-delà des frontières du PETR
- Soutenir les initiatives culturelles locales

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront notamment de :

- Mailler, maintenir et adapter les services et équipements de proximité
- Promouvoir des aménagements responsables et durables afin de rendre les espaces « urbains » plus confortables et plus résilients aux épisodes de canicule,
- de lutter contre les îlots de chaleur et encourager la mise en place d'îlots de fraîcheur par la végétalisation,
- de renforcer la présence en eau raisonnée et, notamment, par l'intégration d'espaces végétalisés méditerranéens.

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

**AGIR POUR LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL, L'ATTRACTIVITE ET LES MOBILITE DURABLES
AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN ETRE DES HABITANTS**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Création ou extension de structures multi accueil petite enfance
- Rénovation et création d'équipements culturels et sportifs
- Rénovation et création de structures mutualisées et intergénérationnelles

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative**

Nombre de projets soutenus, nombre d'usagers concernés et public concerné, nombre de bâtiments mis en accessibilité

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 1 : accès aux services, aux équipements et aux soins
 - o Axe 2 : Anticiper une relance durable en favorisant l'attractivité des centre-bourgs et le développement économique
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 1 : solidarité, vitalité et bien vivre ensemble (encourager les pratiques sportives et développer les initiatives créatives de lien social)
 - o Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale (mailler les équipements et services)
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
 - o Axe 2 : un territoire attractif

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** en complémentarité de la FM 1

❖ **Contexte général :**

Le territoire se caractérise par un paysage naturel et patrimonial très riche et largement reconnu par les acteurs locaux.

L'attractivité du paysage du territoire de l'Uzège - Pont du Gard et son cadre de vie sont dus en grande partie à la beauté des silhouettes villageoises, à leur diversité et aux ambiances offertes par le paysage urbain.

Se distinguent cinq typologies villageoises : les villages perchés, les villages de piémont, les villages de cours d'eau, les villages de plaine et les villages de plateau. La charte paysagère Uzège-Pont du Gard a mis en évidence la qualité et la fragilité des silhouettes villageoises.

La pression démographique amène aujourd'hui à constater que cet équilibre paysager est menacé. Les nouvelles formes urbaines sont parfois remises en cause pour leurs effets produits sur la vitalité des villages et bourgs ainsi que sur les espaces naturels et agricoles.

Aussi, le Schéma de Cohérence Territoriale préconise la valorisation spécifique du paysage urbain issu de structures urbaines historiques remarquables.

La qualité des entrées et des traversées de villes et de villages constitue également un axe fort du projet territorial. Le Schéma de Cohérence Territoriale invite en effet les communes à étudier le paysage des entrées de ville afin de valoriser ces espaces et de définir des stratégies d'aménagement pour favoriser une transition réussie entre l'espace bâti et l'espace agricole.

Par ailleurs, le commerce, les équipements et services contribuent, et contribueront, à la qualité de vie sur les espaces à dominante rurale, même si, pour des raisons économiques, ils ne peuvent être présents partout de manière physique. Le maintien de services de proximité au sens large sera recherché, en s'appuyant prioritairement sur les pôles d'équilibre.

L'Uzège-Pont du Gard offre une vie socioculturelle riche et diversifiée. Son dynamisme repose en partie sur la force du tissu associatif, composante essentielle dans la préservation du lien social et le maintien de la notion de proximité. Les associations intervenant pour la plupart sur un territoire de proximité participent activement à la préservation de ce lien social au travers de leur activité.

Enfin, sous l'effet de l'augmentation de la population, liée à un important flux migratoire et à une importante installation résidentielle et touristique, le territoire se trouve confronté à un besoin en termes d'équipements socio-éducatifs, culturels, ludiques et sportifs. Par défaut, les habitants du PETR sont souvent contraints d'avoir recours aux pôles urbains avoisinants. Aussi, les populations nouvelles font émerger des besoins que le territoire doit prendre en compte tout en répondant aux besoins des populations locales.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Qualifier les entrées et traversées de villages
- Qualifier les paysages péri-urbains
- Retravailler les noyaux urbains
- Respecter les silhouettes villageoises
- Renforcer la qualité du paysage, notamment urbain et préserver les transitions entre les entités paysagères et/ou agricoles et les paysages urbains,

A travers le CTO, le PETR et ses partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront notamment de :

- Promouvoir des aménagements responsables et durables afin de rendre les espaces « urbains » plus confortables et plus résilients aux épisodes de canicule,
- de lutter contre les îlots de chaleur et encourager la mise en place d'îlots de fraîcheur par la végétalisation,
- de renforcer la présence en eau raisonnée et, notamment, par l'intégration d'espaces végétalisés méditerranéennes.

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**
AGIR POUR LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL, L'ATTRACTIVITE ET LES MOBILITE DURABLES
AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN ETRE DES HABITANTS
S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UTILISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DONT L'EAU ET LE FONCIER,
PRESERVER LA BIODIVERSITE, PREVENIR ET REDUIRE LES POLLUTIONS

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Aménagements urbains et paysagers des espaces publics (notamment végétalisation, désimperméabilisation...)
- Requalification des centres anciens et des centres villes
- Aménagements qualitatifs des entrées de bourgs
- Intégration paysagère de nouveaux quartiers
- Développement de liaisons douces / piétonnes internes aux communes

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus, nombre d'usagers concernés et public concerné, nombre d'aménagements réalisés, nombre de communes concernées
Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 1 : accès aux services, aux équipements et aux soins
 - o Axe 2 : Anticiper une relance durable en favorisant l'attractivité des centres-bourgs et le développement économique
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **Programme LEADER :**
- Axe 1 : le tourisme durable au cœur de l'économie locale (valorisation du patrimoine vernaculaire)
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 1 : solidarité, vitalité et bien vivre ensemble (encourager les pratiques sportives et développer les initiatives créatives de lien social)
 - o Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale (mailler les équipements et services)
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
- Axe 2 : un territoire attractif

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : complémentaire à la FM 2 et à la FM 5

Objectif stratégique : 2.2 Assurer une relance durable en favorisant l'attractivité des centres bourgs

Fiche mesure n° 7 : Structurer les centralités et les bourgs centres

❖ Contexte général :

La présence de bourgs centres dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie. Ils ont un rôle central vis-à-vis de leur territoire environnant en matière de services, équipements, commerces...

La région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri urbaines, pôles de centralité dans leur bassin de vie.

Cette démarche a pour objectif de les développer et conforter dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement. Cette démarche s'articule avec les orientations du SCOT Uzège-Pont du Gard.

Uzès s'impose comme le pôle majeur de centralité du territoire en matière économique, de services, de commerces et d'équipements. Remoulins a été identifié comme pôle secondaire et 3 autres communes comme pôles tertiaires ou de proximité (Aramon, Montfrin, Saint Quentin la Poterie). Elles ont d'ailleurs rejoint le dispositif lors de la 1^{ère} génération et renouvelerons dès 2023 leurs contrats en intégrant les enjeux du Pacte Vert notamment.

Le PETR Uzège-Pont du Gard s'est engagé à accompagner en matière d'ingénierie les communes qui s'inscriront dans un contrat bourg centre pour cette nouvelle génération.

La commune de Montfrin est en attente de validation de son contrat d'ici fin 2022 et Aramon a déjà fait part de son souhait de s'engager dans cette démarche en 2023.

❖ Objectifs et contenu de la mesure :

Les objectifs de la mesure sont :

- Accompagner le projet global de développement et de valorisation des bourgs centres
- Renforcer et/ou conforter la centralité de ces pôles sur le PETR
- Affirmation de la centralité : par la réalisation / réhabilitation d'équipements structurants
- Qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville des espaces publics, du patrimoine, des façades en cœur de ville, aménagements paysagers...
- Habitat : création / rénovation de logements sociaux, lutte contre la précarité énergétique...
- Offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance jeunesse, des sports, des loisirs, de la culture, du patrimoine, mise en accessibilité des équipements...
- Mobilités : cheminements piétons / cyclables, Pôles d'Echanges Multimodaux...
- Culture, patrimoine, tourisme : restauration et valorisation des patrimoines, équipements culturels, équipements touristiques structurants...
- Développement économique
- Transition écologique
- ...

A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de favoriser l'attractivité des centres-bourgs. Il s'agira notamment :

- De favoriser le développement de commerces de proximité, en particulier dans les zones dépourvues
- De soutenir le développement de points d'accès aux services et d'équipements dédiés aux associations et/ou à la pratique sportive
- D'améliorer le cadre de vie des centres-bourgs, et de contribuer à la préservation de leur cachet, ainsi qu'à la sécurité
- D'améliorer la couverture numérique du territoire

❖ Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT**

**S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN ETRE DES HABITANTS
UTILISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DONT L'EAU ET LE FONCIER,
PRESERVER LA BIODIVERSITE, PREVENIR ET REDUIRE LES POLLUTIONS
AGIR POUR LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL, L'ATTRACTIVITE ET LES MOBILITE
DURABLES
PRESERVER ET DEVELOPPER DES EMPLOIS DE QUALITE**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Aménagements urbains et paysagers des espaces publics (notamment végétalisation, désimperméabilisation...)
- Requalification des centres anciens et des centres villes
- Aménagements qualitatifs des entrées de bourgs
- Intégration paysagère de nouveaux quartiers
- Développement de liaisons douces / piétonnes internes aux communes
- Rénovation et création d'équipements culturels et sportifs
- Rénovation et création d'espaces mutualisés et intergénérationnels structurants

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de contrats Bourgs centres mis en œuvre et accompagné

Nombre d'aménagements réalisés

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

...

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
Axe 1 : accès aux services, aux équipements et aux soins
Axe 2 : Anticiper une relance durable en favorisant l'attractivité des centre-bourgs et le développement économique
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
Axe 1 : solidarité, vitalité et bien vivre ensemble
Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale (mailler les équipements et services)
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
Axe 2 : un territoire attractif

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : complémentaire aux FM1, FM5, FM6 notamment

Objectif stratégique : 2.2 Assurer une relance durable en favorisant le développement local

Fiche mesure n° 8 : Redynamiser l'économie locale en soutenant le développement de filières durables et vertueuses

❖ **Contexte général :**

Le développement économique actuel se fonde sur l'économie résidentielle avec la venue d'une nouvelle population et présente avec l'attractivité touristique. Le tissu économique est constitué en grande partie de TPE et PME de moins de 10 salariés. Le secteur industriel, très concentré, est lié à la présence de grosses unités de production ce qui fragilise le territoire, car un nombre restreint d'entreprises concentre un volume d'emplois important.

Le poids de l'économie résidentielle dans l'emploi global a fortement augmenté au cours des 15 dernières années. Elle détrône l'économie productive, longtemps restée premier employeur du territoire. Ce phénomène s'est accentué ces dernières années et notamment avec la fermeture de la centrale EDF d'Aramon en septembre 2016 (120 salariés en emploi direct).

Si l'économie résidentielle contribue au développement économique par la création d'emplois, elle dépend cependant de nombreux facteurs extérieurs. Ces activités sont donc plus sensibles aux effets de la crise économique que les emplois industriels.

Uzès, pôle de centralité du PETR concentre plus de 5 500 emplois et offre deux fois plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs. Le territoire est globalement sous forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur puisque 45 % des actifs y résidant travaillent en dehors (soit quasiment 9 000 actifs).

La sphère productive et industrielle laisse progressivement place à la sphère résidentielle et à la tertiarisation. Face à ces constats, plusieurs questions se posent aujourd'hui :

- Comment le territoire peut-il compenser la perte de cette activité économique ?
- Comment maintenir mais aussi développer des entreprises et des emplois qui ne pourront être délocalisés ?
- Comment faciliter l'implantation et le maintien d'activité innovante ?

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Accompagner le tissu économique local et les entreprises dans un développement pérenne
- Maintenir et créer des emplois sur le territoire
- Créer les espaces d'innovation et de coopérations nécessaires au développement du tissu économique
- Engager une reconversion économique suite à la fermeture de la centrale EDF d'Aramon
- Développer l'économie par sa territorialisation
- Avoir une offre équilibrée et de qualité de parcs d'activités
- Redynamiser économiquement le territoire autour des Clean Tech
- Valoriser les savoir-faire locaux, l'artisanat et les commerces de proximité
- Soutenir la mutation vertueuse, innovante et écologique du tissu industriel local
- Poursuivre la mise en œuvre du contrat de transition écologique (CTE)
- Favoriser le développement de l'ESS
- Soutenir la mutation vertueuse, innovante et écologique du tissu industriel local
- favoriser le développement de l'économie circulaire

A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités et particulièrement les zones présentes en entrée de territoire. L'offre foncière et immobilière veillera, donc, à s'inscrire dans une logique de développement durable sur le plan environnemental, paysager et intégrera notamment la desserte en transports en commun lorsque cela est possible.

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**
AGIR POUR LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL, L'ATTRACTIVITE ET LES MOBILITE
DURABLES
PRESERVER ET DEVELOPPER DES EMPLOIS DE QUALITE

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Développement de projets autour des technologies propres (Cleantech vallée), de la valorisation de déchets, du développement des énergies renouvelables, de l'innovation
- Création d'immobilier d'entreprise : hôtel, pépinière, tiers lieux ...
- Requalification des zones d'activités
- Soutien des commerces de proximité et de l'artisanat local
- Création de tiers-lieux, facilitant la pratique du télétravail, l'installation et les échanges pour les entreprises
- Requalification de friches notamment : Commune de Lussan : Reconversion du site de l'ancienne Cave coopérative - création d'un atelier de transformation de produits locaux avec boutique de vente

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de contrats Bourgs centres mis en œuvre et accompagné

Nombre d'aménagements réalisés

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 2 : Anticiper une relance durable en favorisant l'attractivité des centres-bourgs et le développement économique
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **LEADER :**
 - Axe 1 : le tourisme durable au cœur de l'économie locale
 - Axe 2 : promouvoir les savoir-faire locaux et les circuits courts
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 3 : attractivité et dynamisme économique
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
- Axe 2 : un territoire attractif

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : complémentaire aux FM 7, FM 9 FM 10 notamment

Objectif stratégique : 2.3 Assurer une relance durable en favorisant l'excellence culturelle et le tourisme durable

Fiche mesure n° 9 : Poursuivre la structuration du secteur touristique et soutenir les démarches durables et vertueuses de cette filière

❖ **Contexte général :**

Le tourisme s'est imposé au fil des années comme l'activité économique majeure du territoire. Bénéficiant d'une localisation avantageuse, l'Uzège-Pont du Gard a su développer une attractivité européenne. Le territoire voit donc chaque année sa fréquentation touristique augmenter en période estivale, en revanche, en intersaison, l'activité a du mal à se stabiliser.

Cette attractivité repose principalement sur 3 sites phares qui se distinguent par leurs qualités patrimoniales et naturelles : le Pont du Gard (patrimoine Mondial de l'Unesco), la ville d'Uzès (Ville d'Art et Histoire) et les Gorges du Gardon (Grand Site et Réserve de Biosphère). Le Pont du Gard et les gorges du Gardon, associés à Nîmes labellisé Grand Site Occitanie en 2018.

L'Uzège-Pont du Gard propose une offre non négligeable pour la pratique d'activités de pleine nature ; plus de 1 000 km de sentiers de randonnées, dont l'itinéraire de l'Aqueduc romain ; des boucles cyclo touristiques (en cours d'élaboration) ; la descente des gorges du Gardon en canoë... offre qui s'inscrit dans l'enjeu 2 de la stratégie touristique du territoire.

Cependant, certains leviers thématiques moins présents demeurent particulièrement intéressants pour le territoire : le tourisme de savoir-faire industriel et artisanal (céramique, poterie...), le tourisme culturel et patrimonial...qui font partie intégrante des priorités de la stratégie touristique du territoire.

Le Festival Européen des Arts Céramiques (Terralha), organisé chaque année en juillet, s'impose comme un événement fort de promotion de la céramique et de l'art contemporain en France et à l'étranger. Cet événement artistique est organisé par l'Office Culturel de Saint Quentin la Poterie.

Les objectifs du festival Terralha sont les suivants :

- Favoriser le développement d'un tourisme culturel autour des Arts Céramiques et des Métiers d'Art. Confirmer le rôle de pôle de la céramique au niveau local, national et européen.
- Créer des liens avec les habitants du village, les associations et le monde de la céramique.
- Transmettre et promouvoir les savoir-faire des céramistes
- Favoriser les échanges artistiques entre les pays européens

Le territoire de ce CTO pourrait ainsi à partir de ce salon valoriser cette spécificité en développant un tourisme « expérientiel » (organiser par exemple des rencontres entre touristes et artisans) autour de cette « capitale » des arts céramiques et viser également une clientèle étrangère de passionnés, à l'image du partenariat déjà établi avec la ville japonaise de Kyoto.

La saisonnalité marquée a des conséquences au niveau de l'emploi, de la rentabilité économique et de l'aménagement du territoire (sur-fréquentation en été, problèmes de gestion des flux...)

Il est donc primordial de soutenir les projets structurants, favorisant des flux touristiques toute l'année, adaptés à l'accueil d'un tourisme familial, sportif, mais aussi de groupes sensibles aux enjeux environnementaux et respectueux des valeurs du tourisme durable.

Enfin, la diffusion des flux sur l'ensemble du territoire est indispensable pour que le tourisme devienne une activité pérenne en passant d'un tourisme de site à un tourisme plus global sur le territoire.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire
- Valoriser les richesses naturelles, patrimoniales et savoir-faire traditionnels

- Structurer et enrichir l'offre touristique
- Améliorer les conditions de visite et d'accueil
- Sensibiliser les publics à la démarche durable
- Professionnaliser l'offre touristique avec une approche durable
- Allonger la saison touristique
- Développer un tourisme durable de qualité
- Développer, structurer et rationaliser les outils de valorisation des patrimoines en s'appuyant sur les sites majeurs
- Tirer profit de la Via Rhona et du fleuve Rhône pour développer un tourisme durable
- Affirmer un tourisme patrimonial de qualité en s'appuyant sur les richesses architecturales du territoire

A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à l'horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront la valorisation du patrimoine atypique de l'Uzège-Pont du Gard, l'attrait culturel du territoire et la transition vers des modes de tourisme plus durables, plus innovants et incluant une meilleure répartition spatio-temporelle (notamment le tourisme en ailes de saison) afin d'assoir l'économie touristique comme pilier de l'économie local et vecteur d'emploi.

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

**AGIR POUR LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL, L'ATTRACTIVITE ET LES MOBILITE DURABLES
PRESERVER ET DEVELOPPER DES EMPLOIS DE QUALITE**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Etudes pré-opérationnelles et création / rénovation d'équipements touristiques structurants
- Aménagements de débarcadères de canoë
- Equipements liés à la mobilité touristique
- Dispositifs d'interprétation du patrimoine, du paysage...
- Route des métiers d'art
- Saint Quentin la Poterie : Développement d'un tourisme « expérientiel » autour de la « capitale » des arts céramiques
- Création d'aires d'accueil de camping-car
- Définition d'une charte signalétique cadre et déclinaison opérationnelle
- Restauration, rénovation, valorisation du patrimoine / des patrimoines à des fins touristiques (notamment Uzès : Cathédrale Saint-Théodorit d'Uzès, Monuments historiques (MH))
- Réflexion autour de la création d'un bureau d'accueil touristique à proximité du Gardon et des points d'attrait touristiques
- Création / rénovation d'hébergements
- Outils de promotion et de communication
- Labellisation des prestataires

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de sites aménagés
- Nombre d'hébergements créés et/ labellisés
- Nombre d'emplois créés
- Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**

- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 2 : Anticiper une relance durable en favorisant l'attractivité des centre-bourgs et le développement économique
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **LEADER :**
 - Axe 1 : le tourisme durable au cœur de l'économie locale
 - Axe 2 : promouvoir les savoir-faire locaux et les circuits courts
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 3 : attractivité et dynamisme économique
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
 - Axe 2 : un territoire attractif

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : FM2, FM6, FM8 et FM10 notamment

Objectif stratégique : 2.4 Préserver les ressources naturelles en assurant l'évolution vertueuse de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine et locale

Fiche mesure n° 10 : Soutenir et promouvoir une agriculture de qualité et durable

❖ **Contexte général :**

L'activité agricole joue un rôle fondamental dans le territoire car elle participe à l'économie rurale, façonne les paysages et contribue à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité. Composante à part entière dans l'économie locale, elle représente une part majeure dans l'aménagement puisqu'elle occupe 33 % du territoire.

Fait marquant, le volume d'espaces agricoles a peu diminué (- 8,9 % en 10 ans) par rapport à la tendance observée dans le département (- 18 %). La diminution du nombre d'exploitations a en effet été compensée par une augmentation des surfaces utilisées par chaque exploitant (26 hectares en moyenne). On recense 872 exploitants sur le territoire. Elles présentent des profils variés tout en étant majoritairement spécialisées dans la production viticole.

La filière viticole concerne près de 40% des surfaces cultivées et un peu moins de 2/3 des exploitations. On compte 3 AOP (le Duché d'Uzès, les Costières de Nîmes, les Côtes du Rhône Village) et 2 IGP (Côteaux du Pont du Gard et Cévennes).

L'Uzège est un des hauts lieux de production de truffes – *Tuber melanosporum* - dans le département du Gard. Le syndicat départemental des trufficulteurs, implanté à Uzès, regroupe 230 adhérents, dont 70 % se situent sur le Pays.

Les truffes et la trufficulture génèrent des activités directes (pépinières, laboratoires d'analyse et de conseil, recherches...) mais aussi indirectes (fabrications alimentaires, restauration, marchés et fêtes de la truffe) ayant un effet d'appel pour les produits régionaux et favorisant un tourisme de basse saison. Créée en 1993, la journée de la Truffe à Uzès s'est petit à petit transformée en une manifestation pérenne qui s'étend chaque année sur le mois de janvier.

Le renouveau de l'olive, a conduit, depuis une dizaine d'années, à la replantation d'oliviers sur le territoire. L'AOP huile d'Olives et l'AOP Olives de Nîmes couvrent une bonne partie du territoire. Par ailleurs, les vergers et le maraîchage ont perdu près de la moitié de leurs surfaces tout en gagnant en qualité et valorisation.

L'activité agricole du Pays connaît d'importantes mutations depuis une quinzaine d'années. Les acteurs en place cherchent à diversifier leurs productions et leurs activités, ils misent sur la qualité, s'investissent dans des filières ou des modes de commercialisation à plus forte valeur ajoutée (agriculture biologique, agritourisme, circuits de proximité, plantes aromatiques ...)

On note localement un potentiel de valorisation expérimentale des produits et sous-produits issus de l'agriculture, dont la paille et le chanvre.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les deux communautés de communes du territoire se sont lancées dans la démarche Programme Alimentaire Territorial (PAT). Il a notamment pour objet de :

- Structurer les filières « circuits courts »
- Mutualiser les moyens de promotion et de conditionnement
- Accompagner l'installation d'agriculteurs sur le territoire
- Lutter contre les inégalités et le gaspillage alimentaire
- Intégrer des produits locaux dans les cantines et sensibiliser les enfants au « bien manger »

A travers le CTO, les partenaires s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront :

- La préservation des terres agricoles, en particulier celles à forte valeur agronomique et/ou paysagère
- A minima le maintien du nombre d'exploitants agricoles
- Le développement de l'agriculture biologique, des circuits courts et de filières atypiques (cf. notamment les plantes aromatiques et médicinales)

- Pérenniser les exploitations en place
- Faciliter la diversification et l'ancrage local de l'activité agricole à l'échelle du territoire
- Promouvoir les filières agricoles locales
- Favoriser une agriculture extensive de qualité
- Développer des outils structurants et collectifs pour les filières agricoles afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles.
- Adapter les cultures aux ressources disponibles
- Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs
- Valoriser les ressources locales

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**
CONTRIBUER A LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET UNE REGION A ENERGIE POSITIVE
PRESERVER ET DEVELOPPER DES EMPLOIS DE QUALITE
S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Elaboration et conduite de stratégies pour l'approvisionnement en produits du territoire de la restauration hors domicile
- Projets d'intégration de producteurs et produits locaux dans la vente en circuits de proximité
- Développement / structuration de la filière de production des plantes aromatiques et médicinales
- Construction de projets de diversification des cultures existantes
- Soutien aux événements touristiques agricoles
- Veille foncière agricole

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus
 Nombre d'agriculteurs intégrés à la démarche
 Nombre d'emplois créés / soutenus
 Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 Axe 2 : Anticiper une relance durable en favorisant le développement économique local
 Axe 3 : assurer l'évolution vertueuse de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine et locale
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **LEADER :**
 Axe 2 : promouvoir les savoir-faire locaux et les circuits courts
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 Axe 3 : attractivité et dynamisme économique (soutenir et promouvoir l'agriculture)
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
 Axe 2 : un territoire attractif

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : complémentaire à la FM8

Objectif stratégique : 3.1 Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité

Fiche mesure n° 11 : Contribuer à la gestion et à la préservation du patrimoine collectif de notre territoire

❖ **Contexte général :**

Les ressources naturelles de l'Uzège Pont du Gard constituent des biens communs qui contribuent au développement du territoire et qui représentent un patrimoine collectif à préserver. Cet objectif répond à l'impératif de garantir aux générations futures la disponibilité de ressources naturelles de qualité dans un contexte de pressions anthropiques mais également climatiques.

Tout d'abord, l'eau, qui a structuré le paysage par son travail d'érosion. Elle représente à la fois un risque et une opportunité et participe pleinement à l'identité du territoire. (cf. fiche mesure innovation FM12)

L'Uzège-Pont du Gard est aussi un secteur ressource pour la production de matériaux à l'échelle départementale et régionale, avec plus de 20 carrières en activité.

Les espaces naturels, essentiellement des bois, des garrigues et des landes représentaient quant à eux en 2015, 38 % du territoire. Plusieurs de ces espaces ont été reconnus pour leur richesse faunistique et floristique.

Ce territoire méditerranéen est particulièrement concerné par les risques inondation et incendie feux de forêt.

11 % du territoire est situé en zone inondable, 54 % de territoire en aléa feu de forêt.

18 % de la population réside en zone inondable.

Le territoire enregistre une richesse et une diversité de ses milieux naturels et de la biodiversité qu'il s'agit de protéger et de valoriser collectivement et au-delà des frontières du PETR.

L'Etat, la Région et le Département se sont d'ailleurs engagés à soutenir aux côtés du PETR, la création d'un PNR dans les garrigues de l'Uzège et du Pont du Gard. Une étude d'opportunité a été lancée afin de délimiter précisément le périmètre de l'opération, de recueillir l'intégralité des données exigées par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et par la Fédération des PNR de France (FPNRF) et d'identifier les grands enjeux (en ce qui concerne notamment les mutations subies par les garrigues au cours des cinq dernières décennies du fait notamment de la déprise pastorale, de l'abandon quasi-total de l'exploitation forestière et du réchauffement climatique).

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à préserver la biodiversité pour renforcer la qualité du cadre de vie, à veiller à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'à réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui permettront

- D'améliorer la connaissance scientifique de la biodiversité et de diffuser celle-ci à travers des supports de communication adaptés
- De préserver et restaurer la biodiversité et les milieux aquatiques, à travers notamment le renforcement des moyens dédiés à la préservation des aires protégées
- D'anticiper au mieux les effets du changement climatique, notamment en menant des projets de prévention et de réduction des risques d'inondation, et de favoriser la prise de conscience du grand public

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels dans un contexte de changements climatiques
- Préserver les grands ensembles naturels,
- Maintenir la continuité de la trame verte,
- Préserver et renforcer les corridors écologiques
- Partager la ressource en eau et en maîtriser les consommations.
- Préserver la biodiversité,
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les aires naturelles protégées

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**
**UTILISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES, PRESERVER LA BIODIVERSITE,
PREVENIR ET REDUIRE LES POLLUTIONS
S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Maintien et restauration des continuités écologiques
- Gestion et investissements sur les aires naturelles protégées (actions conformes aux plans de gestion, milieux dégradés...)
- Développer la végétalisation en cœur de bourg et en cœur de ville

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus.

Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 3 : préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **LEADER :**
 - o Axe 2 : promouvoir les savoir-faire locaux et les circuits courts
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 2 : gérer les risques, les pollutions et les déchets + valoriser la biodiversité
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
- Axe 1 : préserver les ressources

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : complémentaire à la FM6, FM12 et FM13

Objectif stratégique : 3.3. Préserver les ressources naturelles en assurant la transition énergétique

Fiche mesure n° 12 « innovation et expérimentation » : Promouvoir les innovations permettant de préserver la ressource en eau

❖ **Contexte général :**

Plusieurs secteurs d'activités phares (agriculture, tourisme...) de l'Uzège-Pont du Gard dépendent directement de la disponibilité de la ressource en eau (irrigation des cultures, canyoning dans les Gorges du Gardon...). La disponibilité de la ressource est également un enjeu majeur pour l'accueil de nouvelles populations et a fortiori, pour la vitalité démographique du territoire.

Or, les épisodes de sécheresse sont de plus en plus nombreux et persistants, en témoigne les records absolus atteints durant l'été 2022.

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à maintenir un équilibre quantitatif entre les ressources disponibles et les prélèvements tout en veillant à une bonne répartition entre les différents usages domestiques, agricoles, industriels. Ils se sont engagés à porter une attention particulière aux masses d'eau souterraines à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs, identifiés par le SDAGE. La préservation quantitative des ressources en eau passe par la mise en place de mesures de réduction des consommations liées aux comportements de tous les types d'usagers, mais également par l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction et leur interconnexion dans l'objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable et de limiter les risques en période d'étiage. Il s'agit par ailleurs, pour les secteurs dotés d'un réseau d'irrigation dont les prélèvements s'effectuent hors ressources locales sensibles, de privilégier cette ressource pour l'usage agricole afin de limiter les pressions sur les ressources en déséquilibre quantitatif. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, les capacités de stockage de la ressource en eau peuvent être étudiées.

A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de développer des solutions innovantes permettant de préserver la ressource en eau.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Réduire la déperdition d'eau
- Améliorer les rendements des réseaux d'adduction et leur interconnexion
- Assurer l'irrigation des terres, y compris en période de sécheresse
- Mobiliser au besoin de nouvelles ressources

A travers le CTO, le PETR et les partenaires **s'engagent à horizon 2028** à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de développer des solutions innovantes permettant de préserver la ressource en eau (utilisation économe de la ressource et préservation de la qualité de l'eau), et de mobiliser au besoin de nouvelles ressources.

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT****

**S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UTILISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DONT L'EAU ET LE FONCIER,
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES POLLUTIONS
CONTRIBUER À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET UNE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE,**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Solutions innovantes de recyclage des eaux usées
- Solutions innovantes permettant d'améliorer les rendements des réseaux d'adduction et leur interconnexion (Pas de dispositif - Région)
- Solutions innovantes permettant de réduire les consommations d'eau dans les équipements publics (écoles, piscines...)

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus

Evolution de la consommation d'eau sur le territoire, par secteur, par équipement

Rendement des réseaux d'eau

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**

- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**

- **CRTE :**

- Axe 3 : préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité

- **Schéma d'aménagement Gard 2030**

- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**

- **LEADER :**

- Axe 3 : renforcer les dynamiques solidaires afin de lutter contre la précarité

- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

- Axe 2 : gérer les risques, les pollutions et les déchets + valoriser la biodiversité

- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**

- Axe 1 : préserver les ressources

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : complémentaire à la FM 11 notamment

Objectif stratégique : 3.3. Préserver les ressources naturelles en assurant la transition énergétique

Fiche mesure n° 13 : S'impliquer activement dans l'effort de transition énergétique

❖ Contexte général :

Sur le territoire, les consommations énergétiques sont dominées par les secteurs du bâtiment (chauffage et refroidissement) et des transports (carburant).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées aux transports routiers, mais également au secteur résidentiel et tertiaire, à l'industrie et au traitement des déchets et à l'agriculture.

On compte 6 centrales photovoltaïques en service, correspondant à une puissance de 45 kWc.

Afin de répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec le SRCAE et l'ambition de l'Occitanie de devenir la première région à énergie positive d'Europe en 2050, l'Uzège Pont du Gard souhaite participer pleinement à la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire. Aujourd'hui, le SRCAE vise l'objectif de réduire de 30 % les consommations énergétiques globales et de 50 % la consommation énergétique par habitant entre 2005 et 2050, de diviser par trois les émissions de gaz à effet de serre par habitant entre 1990 et 2050 et parvenir à une couverture de plus de 2/3 de la production finale d'énergie par des sources renouvelables en 2050. Dans ce cadre, le territoire entend activer les leviers à sa disposition en termes d'économie d'énergie et de réduction des émissions, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Le PETR entend ainsi contribuer à atteindre les objectifs que s'est fixée la région Occitanie pour devenir une Région à Energie POSitive (REPOS).

La réduction de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES) est un premier objectif majeur qui relève à la fois des comportements individuels et des politiques publiques dans le secteur du bâtiment et des transports (constructions nouvelles moins consommatrices d'énergie et requalification du bâti ancien notamment)

Le SCoT affiche également la volonté de réduire les émissions polluantes et de GES, dans l'objectif de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et de préserver la santé humaine. La préservation des espaces agricoles et naturels permettra en outre le maintien des capacités de stockage carbone du territoire.

Le développement des énergies renouvelables est un autre volet incontournable de la lutte contre les changements climatiques (cf. FM 14). L'Uzège Pont du Gard présente des potentiels de production diversifiés (solaire thermique, photovoltaïque, biomasse et éolien).

L'objectif étant de favoriser le développement tout en veillant à ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire et les points de vue existants, ni les usages agricoles et forestiers et à ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques.

❖ Objectifs et contenu de la mesure :

Les objectifs de la mesure sont :

- Maîtriser et réduire les consommations énergétiques
- Réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre
- Lutter contre la précarité énergétique
- Mobiliser les ressources locales d'énergie renouvelable dans le respect des sensibilités environnementales et paysagères
- Promouvoir des constructions responsables et durables
- Préserver l'armature des espaces naturels et agricoles
- Modifier les comportements individuels et collectifs ; publics et privés
- Améliorer la qualité de vie des habitants / usagers

A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions, à travers les PCAET des 2 communaux de communes notamment, qui favoriseront :

- La réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES
- L'augmentation raisonnée de la production d'EnR, en conciliant cet objectif avec l'impératif de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

CONTRIBUER A LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET UNE REGION A ENERGIE POSITIVE

**UTILISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES, PRESERVER LA BIODIVERSITE, PREVENIR ET REDUIRE LES POLLUTIONS
S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Mise en œuvre opérationnelle des plans climats (PCAET)
- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Rénovation de l'éclairage public (dans le cadre d'un projet de requalification des espaces publics)

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus

CF indicateurs des PCAET

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - Axe 3 : préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **LEADER :**
 - Axe 3 : renforcer les dynamiques solidaires afin de lutter contre la précarité
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - Axe 2 : gérer les risques, les pollutions et les déchets + valoriser la biodiversité
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
- Axe 1 : préserver les ressources

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : en complémentarité de la FM3, FM6, FM11 et FM 12

Objectif stratégique : 3.3. Préserver les ressources naturelles en assurant la transition énergétique

Fiche mesure n° 14 « innovation et expérimentation » : Promouvoir les énergies du futur

❖ **Contexte général :**

Le maillage économique de l'Uzège-Pont du Gard est caractérisé par une part d'emplois industriels supérieure à la moyenne du département du Gard et de la région Occitanie. Les emplois industriels représentent 16.04% du nombre total d'emplois en Uzège-Pont du Gard (jusqu'à 23.6% sur la seule CCPG), contre 10.50% en moyenne dans le Gard et 10% en moyenne en Occitanie.

L'Uzège-Pont du Gard est un territoire historiquement lié à la production énergétique. En 1977, EDF a créé une centrale thermique de 1400 MW électriques à Aramon, en bordure du Rhône. Cette unité de production employait près de 120 personnes et permettait, indirectement, le travail d'un réseau dense de sous-traitants. En 2016, EDF a décidé de mettre fin définitivement à l'activité de cette centrale thermique.

Si la reconversion de ce site reste à définir, plusieurs acteurs majeurs de l'économie locale (EDF, CCPG, Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Enedis, BRL, Orano, La Banque populaire du Sud, la CCI du Gard, le CEA de Marcoule, Sanofi et l'UIMM) ont créé la Clean Tech Vallée, dont l'objectif est de favoriser l'innovation verte dans 6 secteurs à forts potentiels (économie circulaire, déconstruction, dépollution ; bâtiments économes ; smart Grids ; énergies décarbonées et renouvelables ; transports propres et mobilité verte ; technologies vertes, cycles de l'eau). Un Contrat de Transition Ecologique (CTE) a été conclu.

L'Uzège-Pont du Gard est situé à proximité du site nucléaire de Marcoule.

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à renforcer le développement des énergies renouvelables innovantes afin de contribuer à la mobilisation collective en faveur de la transition énergétique.

❖ **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Faire émerger sur le territoire une nouvelle filière de production d'énergies renouvelables novatrices
- Contribuer à la transition énergétique en soutenant des secteurs d'avenir

A travers le CTO, le PETR et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions, qui permettront :

- De créer des unités de production de nouvelles énergies renouvelables (biomasse, hydrogène...)
- De soutenir les activités innovantes boostées par la Clean Tech Vallée, dans les 6 secteurs à fort potentiel, mentionnés ci-dessus

❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

**CONTRIBUER A LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET UNE REGION A ENERGIE POSITIVE
PRESERVER ET DEVELOPPER DES EMPLOIS DE QUALITE**

❖ **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Création de sites de production d'hydrogène vert / de biomasse énergie
- Reconversion de l'ancienne Centrale thermique d'Aramon

❖ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Au fil de l'eau durant la validité du contrat CTO 2022-2028 selon les périodes prévisionnelles indiquées par les porteurs de projets

❖ **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus

Production énergétique renouvelable du territoire (hors installation de photovoltaïque au sol)

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

❖ **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil + PACTE VERT**
- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**
- **CRTE :**
 - o Axe 3 : préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard et le projet de territoire du PETR (cf. article 6.1 du CTO et annexe PADD du PETR)**
- **LEADER :**
 - o Axe 3 : renforcer les dynamiques solidaires afin de lutter contre la précarité
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - o Axe 2 : gérer les risques, les pollutions et les déchets + valoriser la biodiversité
- **Projet de territoire de la CC Pont du Gard :**
- Axe 1 : préserver les ressources

❖ **Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : complémentaire à la FM13

ANNEXE 2 - Les schémas opérationnels en cours sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard

<p>Contrat de relance et de Transition Ecologique – CRTE (2022-2026)</p>	<p>Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural. Il permet notamment de soutenir les projets dans les thématiques suivantes : accès aux services, aux équipements et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité et développement du territoire, mobilités durables et innovation numérique, transition écologique et énergétique, cohésion sociale, emploi et formation.</p>
<p>Programme européen LEADER 2015-2022 et 2023-2028</p>	<p>Sur la thématique globale du vivre ensemble. Il permet de soutenir les porteurs de projets publics / privés locaux dans les domaines innovants suivants : tourisme durable, créativité et développement économique savoir-faire locaux et circuits courts, dynamiques solidaires pour lutter contre les précarités.</p>
<p>Contrat de Ville 2015-2020 prolongé jusqu'en 2023</p>	<p>En 2015, Uzès entre pour la première fois dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville qui identifie 1 300 quartiers. Le quartier concerné situé au nord de la commune comprend 1301 habitants. Etabli pour 5 ans (2015-2020), il est bâti sur trois piliers : le social, l'urbain et l'économique et co-construit avec les habitants du quartier et les différents partenaires institutionnels (16 signataires) et acteurs locaux. Actuellement en cours d'évaluation, le contrat de ville devrait être reconduit pour 2 années supplémentaires, soit jusqu'à fin 2025.</p>
<p>Charte partenariale de développement avec EDF</p>	<p>Regroupant l'électricien, le Préfet, le député, la Région, le Département, la Communauté de communes du Pont du Gard, la mairie d'Aramon et la CCI ; elle a été signée en 2016 afin d'aboutir à la revitalisation économique et industrielle du territoire concerné par la fermeture de la Centrale Thermique d'Aramon.</p>
<p>Contrat de Transition énergétique (CTE)</p>	<p>Signé en 2018 visant la revitalisation économique et industrielle du territoire concerné par la fermeture de la Centrale Thermique d'Aramon autour de l'économie circulaire et de la constitution d'une filière Clean Tech. Les co-contractants : Etat et EPCI (CC du Pont du Gard et Agglo du Gard Rhodanien), la Région et le Département. Chaque EPCI va signer un contrat d'objectifs spécifiques avec l'ADEME annexée au CTE.</p>
<p>SCOT Uzège Pont du Gard</p>	<p>Le 19 décembre 2019, le Conseil syndical du PETR a approuvé le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard. Celui-ci est donc opposable depuis le 20 février 2020.</p> <p>Le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard a fixé plusieurs priorités stratégiques pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un développement vertueux et durable (lutter contre les changements climatiques, préserver l'armature paysagère, pérenniser et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles, promouvoir une urbanisation durable et économe de l'espace) • Privilégier la solidarité et la proximité territoriale (équilibre de l'armature territoriale, diversification de l'offre de logements, réponse adaptée aux besoins de mobilités et de communication) • Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire (dynamiser l'économie locale, organiser l'économie touristique et patrimoniale, valoriser pleinement le positionnement stratégique du territoire)

Inter SCOT	Le SCoT Uzège Pont du Gard est limitrophe de territoires de SCoT particulièrement stratégiques structurés autour des polarités de Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Avignon, Arles. Les questions de transports et déplacements, de développement économique et commercial, du rayonnement touristique et culturel, des continuités écologiques, de la prise en compte du risque d'inondation et de préservation d'interfaces naturelles et agricoles sont transversales aux territoires de l'Uzège Pont du Gard, du Sud Gard, du Pays des Cévennes, du Gard Rhodanien, du bassin de vie d'Avignon, du Pays d'Arles.
PCAET - CC Pont Du Gard	Le programme d'actions a été construit sur la base de la stratégie territoriale validée en mars 2021 par les élus communautaires. Le Plan climat-air-énergie est un document de planification d'actions sur six ans, ayant pour objectifs d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.
PCAET – CC Pays d'Uzès	Par délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2020, le Pays d'Uzès s'est lancé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dès 2021, le Plan Climat est entré dans une phase de co-construction au travers d'un diagnostic territorial partagé.
Réseau des sites Unesco	Via le Pont du Gard, patrimoine mondial. Inscrit sur la liste des sites Unesco en 1985 et réseau des sites Unesco.
Grands Sites de France	Pont du Gard, labellisé Grand Site de France en 2004. En 2018, le Grand Site des gorges du Gardon-Pont du Gard sera candidat au label Grand Site de France. Réseau des Grands Sites
Réserve de Biosphère	Les gorges du Gardon constituent un haut lieu de la biodiversité reconnu par l'Unesco qui l'a désigné comme Réserve de Biosphère en 2015.
Grand Site Occitanie	Pont du Gard, Uzès, Nîmes
Convention Territoriale Globale	Les 2 EPCI du territoire, en partenariat avec la CAF du Gard, se sont engagés dans une démarche de Convention Territoriale Globale qui vise à définir un cadre de développement du territoire et à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en matière de services aux familles, de jeunesse, d'accès aux droits et d'animation de la vie sociale. Sa volonté est de dynamiser l'attractivité locale par les services aux familles en améliorant les prestations afin d'en faire un élément moteur de la stratégie d'attractivité socio-économique du territoire : améliorer l'accès aux services et structures, animer un réseau d'acteurs et constituer un lieu ressource dédié à la famille.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DE L'UZÈGE PONT DU GARD

Approuvé le 19 décembre 2019
Rendu exécutoire le 21 février 2020



SCoT
UZÈGE - PONT DU GARD
2030

SOMMAIRE

AXE 1

ASSURER UN
DEVELOPPEMENT
VERTUEUX ET
DURABLE

5

AMBITION 1.1 **P.6**
Participer à la lutte contre les changements climatiques

AMBITION 1.2 **P.8**
Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité

AMBITION 1.3 **P.12**
Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles

AMBITION 1.4 **P.15**
S'engager dans une urbanisation durable et économe en prenant en compte le risque

AXE 2

PRIVILEGIER LA
SOLIDARITÉ &
LA PROXIMITÉ
TERRITORIALE

19

AMBITION 2.1. **P.20**
Construire une armature territoriale équilibrée

AMBITION 2.2 **P.23**
Diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique

AMBITION 2.3 **P.25**
Répondre aux besoins de mobilité et de communication

AXE 3

IMPULSER UN
NOUVEAU
RAYONNEMENT
POUR ASSURER
L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE

29

AMBITION 3.1 **P.30**
Dynamiser l'économie locale

AMBITION 3.2 **P.35**
Organiser l'économie touristique et patrimoniale

AMBITION 3.3 **P.39**
Valoriser pleinement le positionnement stratégique de l'Uzège Pont du Gard

PREAMBULE

Les objectifs définis dans le cadre du nouveau SCOT sont le fruit de la réflexion menée conjointement par les 49 communes du territoire.

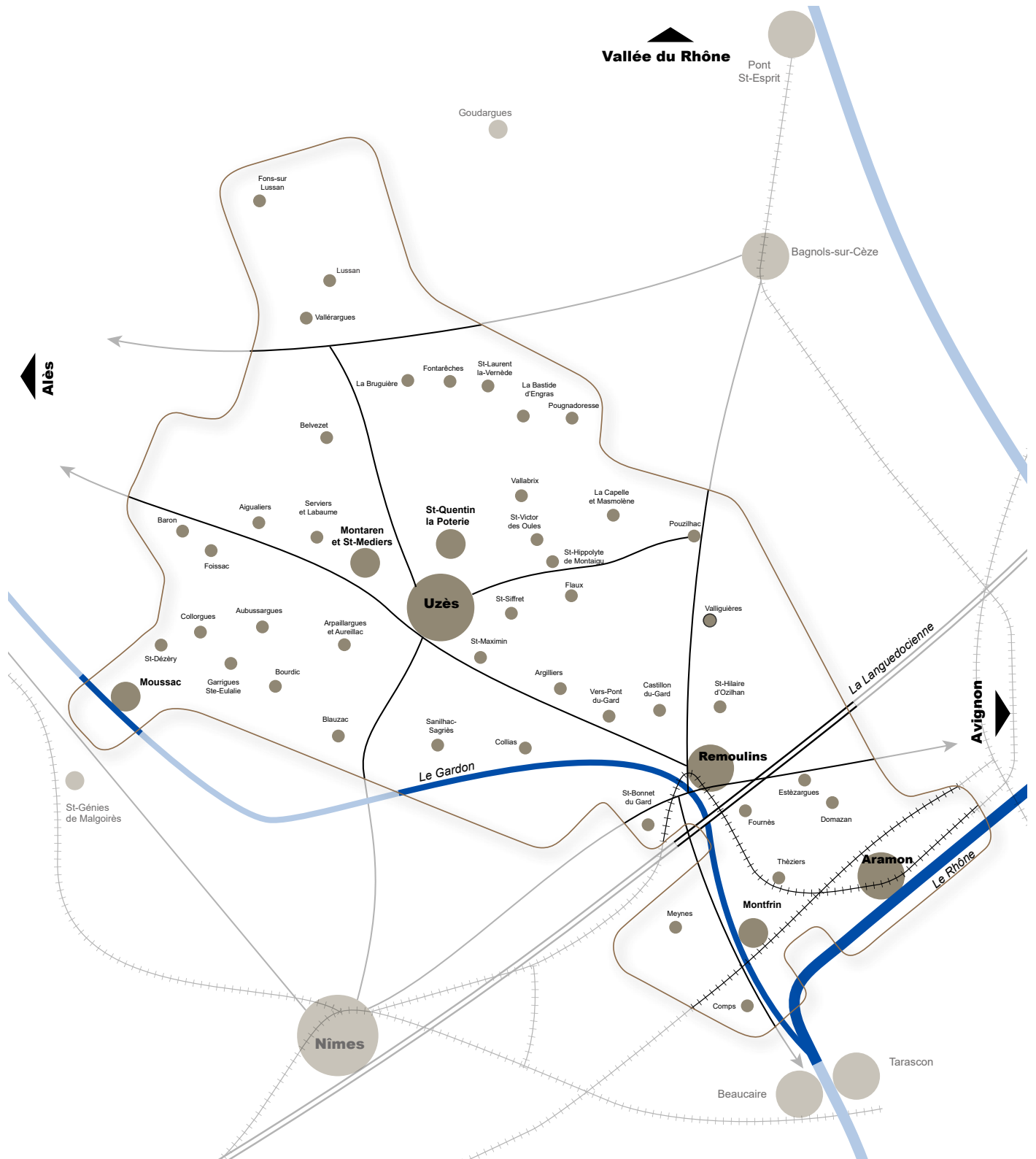
Le pragmatisme exige que les élus ne soient ambitieux dans la description de ces objectifs qu'à hauteur des moyens financiers dont ils disposent.

Ce réalisme ne doit pas occulter notre volonté d'accélérer la transition énergétique, de favoriser la transition vers une mobilité douce, d'aider à l'émergence du logement locatif et du logement social et de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs afin de maintenir et développer nos productions locales dans le respect de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, les communes mutualiseront leurs moyens et solliciteront l'aide des intercommunalités.

Les élus souhaitent que l'État, le Département, la Région et tous les acteurs institutionnels s'engagent avec eux.

Seule l'aide financière de ces partenaires pourra donner l'ampleur nécessaire à la mise en oeuvre de la transition sur notre territoire, indispensable à l'intérêt général.



LEGENDE CARTE REPERE

-  Villes et villages
-  Routes
-  Autoroutes
-  Voies ferrées
-  Cours d'eau

AXE 1

ASSURER UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX ET DURABLE



AMBITION 1.1

PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin de répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec le SRADDET et l'ambition de l'Occitanie de devenir la première région à énergie positive d'Europe en 2050, le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard souhaite participer pleinement à la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire.

En 2018, les consommations énergétiques sont dominées par les secteurs du bâtiment et des transports et par répercussion, les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées aux transports routiers, mais également au secteur résidentiel et tertiaire, à l'industrie, au traitement des déchets et à l'agriculture. Pour contribuer à la diminution d'émissions polluantes, le territoire s'est engagé depuis quelques années dans un effort de production d'énergie renouvelable. Doté d'un fort potentiel de production, les projets sont aujourd'hui le fruit exclusif d'opportunités pour les opérateurs et non le fruit d'une stratégie territoriale.

AMBITION 1.1.1

PRENDRE SA PART DANS L'EFFORT DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Aujourd'hui, le SRCAE vise l'objectif de réduire de 30 % les consommations énergétiques globales et de 50 % la consommation énergétique par habitant entre 2005 et 2050, de diviser par trois les émissions de gaz à effet de serre par habitant entre 1990 et 2050 et de parvenir à une couverture de plus de 2/3 de la production finale d'énergie par des sources renouvelables en 2050. Dans ce cadre, il est nécessaire d'activer l'ensemble des leviers à sa disposition en termes d'économie d'énergie et de réduction des émissions polluantes, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

L'objectif n°1 est de maîtriser les consommations énergétiques. Ce premier objectif majeur relève à la fois des comportements individuels et des politiques publiques dans le secteur du bâtiment, de l'économie et des transports. Pour ce faire il est nécessaire de favoriser :

- Le développement des filières courtes pour réduire le transport (déchets, matières premières, produits agricoles et agro-alimentaires),
- Des constructions nouvelles moins consommatrices d'énergie et la requalification du bâti ancien (cf. partie 2.4.2).

Le SCoT affiche également la volonté de réduire les émissions polluantes et de GES. En effet, **l'objectif n°2 est de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et de préserver la santé humaine.** Dans cette optique, le développement de l'écomobilité sera encouragé et la préservation des espaces agricoles et naturels permettra en outre le maintien des capacités de stockage carbone du territoire. Dans les parties 1.3, 2.1 et 2.2, le PADD met l'accent sur une organisation du territoire qui maîtrise les déplacements et contribue à la diminution de l'usage de la voiture, en limitant l'étalement urbain, en privilégiant l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, en améliorant la desserte en transport collectif, et en développant les modes doux.

Le développement des énergies renouvelables est un des leviers incontournables de la lutte contre les changements climatiques que le SCoT souhaite renforcer afin de contribuer à la mobilisation collective. L'Uzège-Pont du Gard présente des potentiels de production diversifiés (solaire thermique, photovoltaïque, biomasse et éolien) qu'il s'agit de mobiliser et de valoriser. **L'objectif n°3 est de favoriser le développement des énergies renouvelables tout en veillant à ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire, ni les usages agricoles et forestiers et à ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques.** À ce titre, les projets photovoltaïques doivent être déployés en priorité sur les espaces artificialisés et pollués, les équipements

publics, les aires de stationnement, et les habitats collectifs voir individuels. Dans un deuxième temps, il est nécessaire de promouvoir un développement raisonné et organisé en définissant un cadre de conditions d'implantation des installations de production. Il s'agit en particulier d'éviter les concurrences quant à l'usage du sol entre activités agricoles et production d'énergie renouvelable entre autres.

D'une manière générale, le SCoT entend s'appuyer, dans toutes les composantes de son projet, sur les principes de l'économie circulaire, plus sobre en carbone, en énergie et en ressources naturelles. **L'objectif n°4 est de produire des biens et services en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières ou des sources d'énergie non renouvelables, et en visant le remploi et la transformation pour limiter la production des déchets.**

AMBITION 1.1.2

PROMOUVOIR DES CONSTRUCTIONS RESPONSABLES ET DURABLES

Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans les secteurs résidentiel et tertiaire et d'anticiper les évolutions nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques, **l'objectif n°5 est de promouvoir des modes de développement sobres et vertueux.** Il s'agit d'une part, d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants et, d'autre part, d'avoir une forte ambition dans le domaine pour les opérations nouvelles et les constructions neuves. Un effort particulier devra être porté sur la réhabilitation du parc vieillissant collectif et individuel des constructions des années 70 dans l'objectif de réduire la précarité énergétique.

Pour les constructions nouvelles, au-delà des aspects réglementaires, il est important de favoriser les opérations d'aménagement qui intègrent une réflexion globale sur l'énergie (constructions très économes, logements passifs, mode de chauffage et de refroidissement, production d'énergies renouvelables) et sur l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle des bâtiments et du quartier. Il conviendra par ailleurs de privilégier des formes urbaines économes en énergie et en matériaux pour lesquelles la mobilisation des ressources locales ou issues du recyclage sera favorisée.

Afin de rendre les espaces urbains plus confortables et plus résilients aux épisodes de canicule, le SCoT souhaite également lutter contre les îlots de chaleur urbains et encourager la mise en place d'îlots de fraîcheur par la végétalisation et le renforcement de la présence en eau dans les enveloppes urbaines et par l'intégration d'espaces végétalisés dans les secteurs de développement.

AMBITION 1.2

DÉFINIR L'ARMATURE PAYSAGÈRE COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

Les élus, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), décident de conforter les dynamiques démographiques et résidentielles pour préserver l'identité rurale de l'Uzège-Pont du Gard et maintenir la qualité du cadre de vie du territoire.

Le paysage de l'Uzège-Pont du Gard est un témoin perceptible du modèle de développement économique, sociétal et environnemental du territoire. Au niveau économique, le paysage révèle l'importance de la vocation agricole, industrielle et artisanale. Au niveau sociétal, il traduit une organisation urbaine en chapelet de petits villages qui offrent un réseau de proximité et d'échanges, dans un tissu bâti traditionnellement dense et ramassé. Au niveau environnemental, le paysage révèle l'importance des espaces non bâtis et une bonne préservation des espaces à caractère naturel.

AMBITION 1.1.1

LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS, UNE RICHESSE À S'APPROPRIER

Les vignes et les garrigues sont les éléments singuliers majeurs du paysage de l'Uzège-Pont du Gard. L'agro-pastoralisme et la viticulture créent des paysages soignés, cadre de vie agréable pour les habitants.

Le territoire est constitué d'une multitude d'espaces naturels qui offre une diversité d'ambiances. En situation ouverte de plaine ou fermée des gorges, les paysages liés au Gardon sont uniques. De nombreuses combes et gorges découpent les grands plateaux et les massifs. Véritables liens, permettant la circulation des hommes, des animaux et de l'eau, ces paysages se distinguent par leur qualité picturale et leur caractère sauvage. De plus, plusieurs paysages de zones humides animent le territoire. Enfin, les massifs boisés renferment une richesse faunistique et floristique forte.

L'objectif n°6 est de préserver la diversité des paysages naturels remarquables.

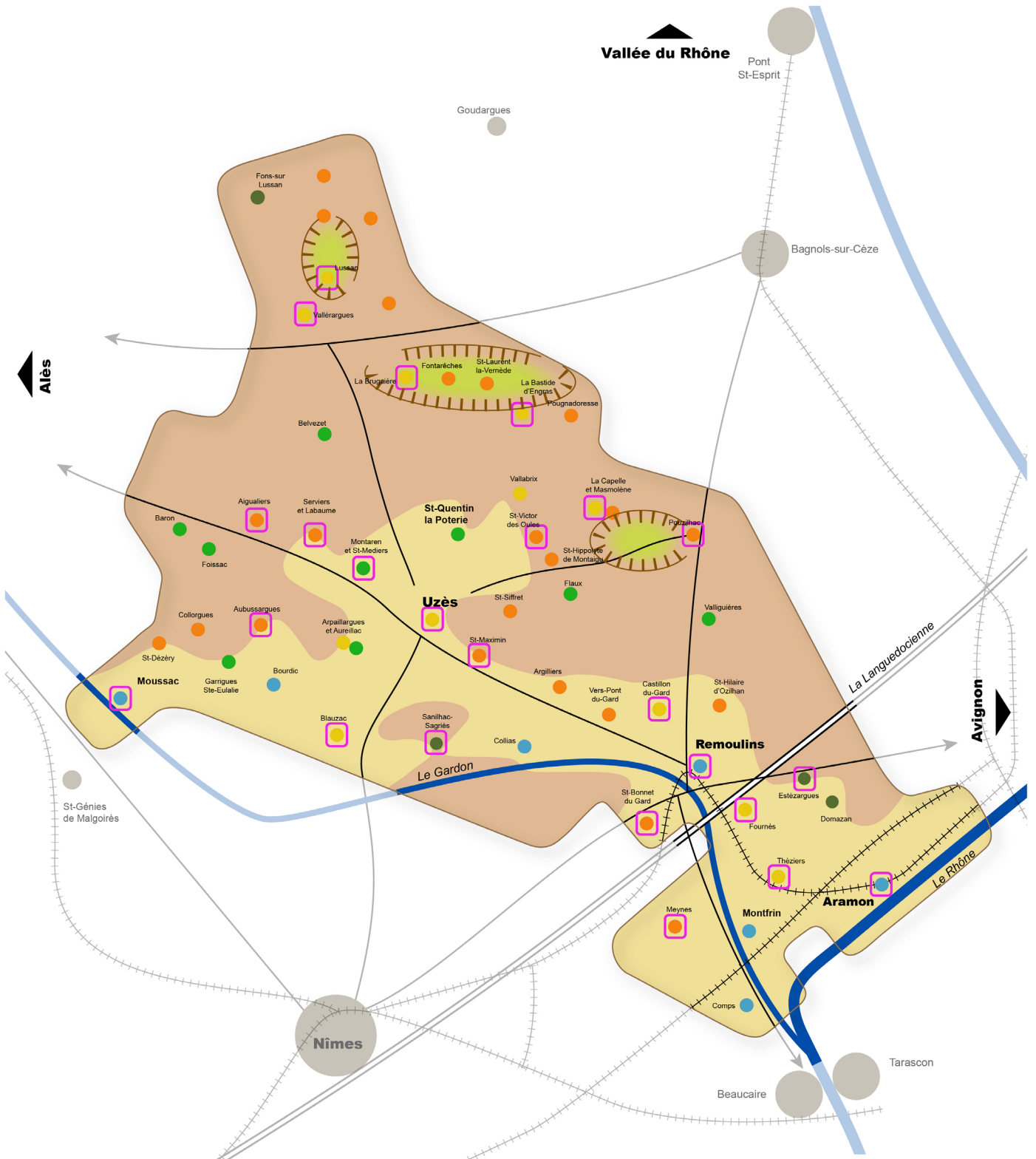
Les petites plaines cultivées représentent des îlots privilégiés où s'organisent les cultures et l'habitat. Elles forment des « respirations spatiales » essentielles pour le territoire dans un cadre environnant fortement boisé. Certaines terres agricoles de fond de vallon et de plaine représentent des paysages remarquables et disposent par ailleurs d'un fort potentiel agronomique. Sur ces secteurs, il paraît important de veiller à ce que l'urbanisation future ne vienne pas déstructurer le parcellaire. **L'objectif n°7 est de protéger les terres agricoles à forte valeur paysagère de toutes constructions.**

L'analyse paysagère montre que les reliefs offrent un cadre singulier. Les extensions urbaines se sont parfois développées de façon diffuse sur les reliefs et ont parfois gommé les transitions nettes entre relief et plaine. Toute intervention sur les reliefs demande une réflexion de choix pour préserver les parties boisées, limiter les modifications topographiques. **L'objectif n°8 est de réaliser un travail sur les formes urbaines dans le cadre de la requalification des bourgs et en cas d'extension.**

AMBITION 1.1.2

RENFORCER LA QUALITÉ DU PAYSAGE HABITÉ



L'étude paysagère a montré les subtilités et l'originalité d'implantation des villages et des hameaux par rapport au relief, à l'eau, à la couverture végétale. Leur relation au socle naturel ou à l'espace agricole est forte. La prise en considération des formes urbaines historiques et des relations qu'elles entretiennent avec leur paysage immédiat doit permettre de mieux guider leur développement. Or depuis les années 60, un étalement urbain s'opère notamment le long des linéaires sans relation avec les paysages. Aussi, **l'objectif n°9 est de promouvoir des silhouettes villageoises en**



UTILISER LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

S'approprier la richesse des paysages agricoles et naturels, en protégeant, en s'appuyant et/ou valorisant :

-  Le relief et les caractéristiques scénographiques qu'il occasionne et les spécificités paysagères qu'il génère
-  Les petites plaines cultivées, incisées dans le massif calcaire

Renforcer la qualité du paysage habité, en prenant en compte et en mettant en scène les caractéristiques :

-  Des villages de plaine
-  Des villages de plateau
-  Des villages perchés
-  Des villages de piémont
-  Des villages de cours d'eau

Prendre garde au paysage habité, en préservant ou en requalifiant :

-  Les silhouettes sensibles

cohérence avec le socle naturel et agricole.

Pour ce faire, cinq typologies de paysages ont été identifiées. Les villages de plaine, pour lesquels les liens physiques au paysage agricole (perspectives, orientations du parcellaire) seront étudiés. Pour les villages de plateau, ce sont les différentes accroches aux structures paysagères (chemins, murets) en place qu'il faudra respecter. Pour les villages perchés, ce sont les liens visuels au grand paysage et le respect du relief (limite paysagère) qui seront à privilégier. Pour les villages de piémont, il s'agira de se préoccuper de la bonne intégration à la pente et des interfaces entre espaces boisés et agricoles. Pour les villages de cours d'eau, une réflexion sur les différents liens à l'eau sera à mener.

Les entrées de ville ainsi que les portes d'entrée du territoire définissent la première image que l'on se fait des lieux. Aujourd'hui, le paysage de certaines entrées est brouillé par des choix urbains hétéroclites et juxtaposés (urbanisation diffuse, accumulation de réseaux et de signalétiques). Il est important de les redonner à lire et de les valoriser. De plus, certains grands axes de circulation (RN100, RD986, RD981) ne permettent plus une lecture claire du paysage. Ils sont détériorés par des pressions urbaines (urbanisation linéaire, urbanisme commercial), une surabondance des panneaux publicitaires et des surlargeurs routières. **L'objectif n°10 est de valoriser la lecture du paysage habité.**

Les bâtiments d'activité, par leurs implantations, leurs matériaux, leurs teintes ont un fort impact visuel dans le paysage. De surcroît, avec l'urbanisation contemporaine, qui s'est faite de façon rapide, certains « socles paysagers » ont été dépassés et la limite claire entre front bâti et espaces naturels ou agricoles a disparu. **L'objectif n°11 est d'affirmer des limites claires et des liens de qualité entre les espaces urbanisés et les espaces naturels ou agricoles.**

AMBITION 1.1.3

PROMOUVOIR LA DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

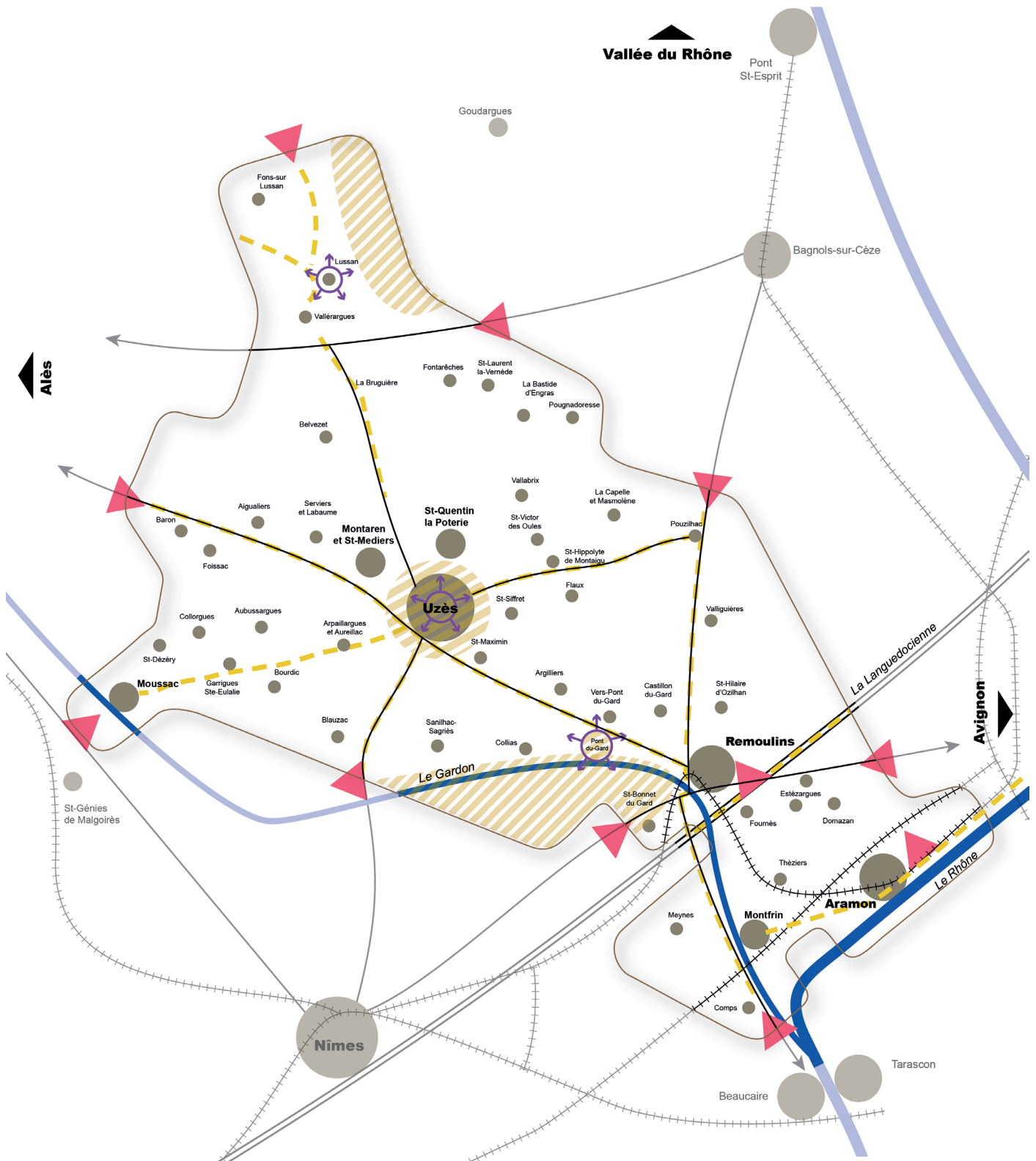
La lecture du territoire est essentielle pour comprendre et définir un cadre de vie reconnu et partagé par tous. Les paysages découverts offrent des ambiances changeantes que l'on soit dans la plaine agricole ou sur les reliefs boisés. L'analyse des vues permet d'identifier les composantes naturelles et humaines qui participent à la spécificité du paysage. **L'objectif n°12 est de mettre en scène ces vues.** Aussi, les vues panoramiques depuis des sites remarquables comme la ronde du Barry de Lussan, le site de la table d'orientation d'Uzès et le Pont du Gard sont à promouvoir et à valoriser.

De même certaines routes seront valorisées pour créer des « trajets de paysage ».

L'attractivité du paysage du territoire de l'Uzège-Pont du Gard est due en grande partie à la beauté des silhouettes villageoises et à leur diversité. L'implantation des villages ne s'est pas faite au hasard. Les villages se sont ancrés sur des sites stratégiques ou défensifs, à proximité de sources, économisant les meilleures terres agricoles, se protégeant des inondations, profitant de vues très larges sur le paysage. **L'objectif n°13 est de valoriser la diversité des villages.**

Le patrimoine architectural historique est très important sur le territoire. Se distinguent en particulier les nombreux châteaux en position haute et à proximité des villages et les mas et édifices remarquables en situation isolée comme les chapelles. Leur cadre paysager, bosquets d'arbres donnant de l'ombre et parcelles agricoles ouvertes, mérite d'être respecté comme une mise en scène indissociable. Du fait de leur isolement et de leur volumétrie, ces édifices ont un effet visuel important dans les plaines agricoles. **L'objectif n°14 est d'identifier ce patrimoine et de régler toute construction nouvelle pour éviter le mitage de l'espace et garder l'harmonie du bâti préexistant.**

Enfin le territoire comprend un patrimoine lié à l'eau et à l'agriculture très présent. Ce patrimoine monumental ou vernaculaire se doit d'être conservé. Cependant, le patrimoine est vivant et il doit être possible de redonner des vocations à ces patrimoines emblématiques. **L'objectif n°15 est de permettre les restaurations et les réappropriations du patrimoine agricole et lié à l'eau dès lors que leur forme architecturale est préservée.** Néanmoins, la réappropriation du patrimoine agricole lié à l'eau prendra soin de pas porter d'incidences sur la ressource.



UTILISER LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Promouvoir et valoriser la découverte du paysage, en préservant et/ou en améliorant :

-  Les entrées de territoire
-  Perspectives paysagères à préserver
-  Les axes de découvertes stratégiques (routes et/ou véloroutes)
-  Les sites grandioses

AMBITION 1.3

PRÉSERVER ET METTRE EN RÉSEAU LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

L'armature verte et bleue correspond au maillage que constituent les espaces agricoles, naturels et forestiers associés au réseau hydrographique et aux zones humides. Support de déplacements des espèces au sein du territoire, elle joue un rôle écologique majeur, mais assure également de multiples fonctions : paysagères, agricoles, récréatives, de gestion des risques naturels et de régulation du climat, que le SCoT entend préserver.

AMBITION 1.3.1

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ POUR RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

L'armature verte et bleue du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard révèle des qualités environnementales et paysagères sur lesquelles le développement du territoire s'appuiera pour répondre à un objectif de préservation de la biodiversité et de valorisation de la qualité du cadre de vie.

Facteur d'attractivité pour le territoire, l'armature verte et bleue prend en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique Languedoc-Roussillon et inclut le patrimoine naturel et paysager local qui comprend les espaces de garrigues, les milieux de mosaïque agricole porteurs de biodiversité, les boisements localisés en plaine, ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique et les zones humides. Les corridors écologiques potentiels et les continuités aquatiques sont également mis en évidence et il s'agit de garantir le maintien, et si nécessaire la restauration de leur fonctionnalité écologique. De manière plus globale, **l'objectif n°16 est de préserver durablement les fonctionnalités écologiques (épuration de l'eau, régulation des inondations et des ruissellements, etc.), espaces et éléments pointés dans l'armature verte et bleue dans une perspective de conservation de la biodiversité et de restauration de la qualité des milieux.**

Il convient également de concevoir les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, en s'appuyant sur la démarche « Éviter Réduire Compenser » qui vise à anticiper et limiter les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité. Par ailleurs, l'objectif de réduction de la consommation d'espaces affiché dans le SCoT et les dispositions visant à encadrer les futures extensions urbaines permettent d'envisager un développement urbain respectueux des grands équilibres naturels et agricoles.

Enfin une coopération sur la définition d'une trame verte et bleue interterritoire telle qu'impulsée entre le SCoT Sud Gard et le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard doit être pensée à l'échelle des grands territoires. Les espaces naturels ainsi que les cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites territoriales. **L'objectif n°17 est d'avoir une protection cohérente de l'armature Verte et Bleue sur l'ensemble du grand territoire et de l'InterSCoT.**

AMBITION 1.3.2

PROTÉGER LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES ESPACES QUI LUI SONT ASSOCIÉS

Conformément aux dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons, le SCoT entend réaffirmer le rôle de réservoirs de biodiversité de l'ensemble des milieux aquatiques et humides de l'Uzège-Pont du Gard. Dans un espace méditerranéen où l'eau est rare, ces milieux jouent un rôle majeur dans le fonctionnement écologique du territoire.

Les cours d'eau tels que le Rhône ou le Gardon, ainsi que leurs principaux affluents, sont des lieux

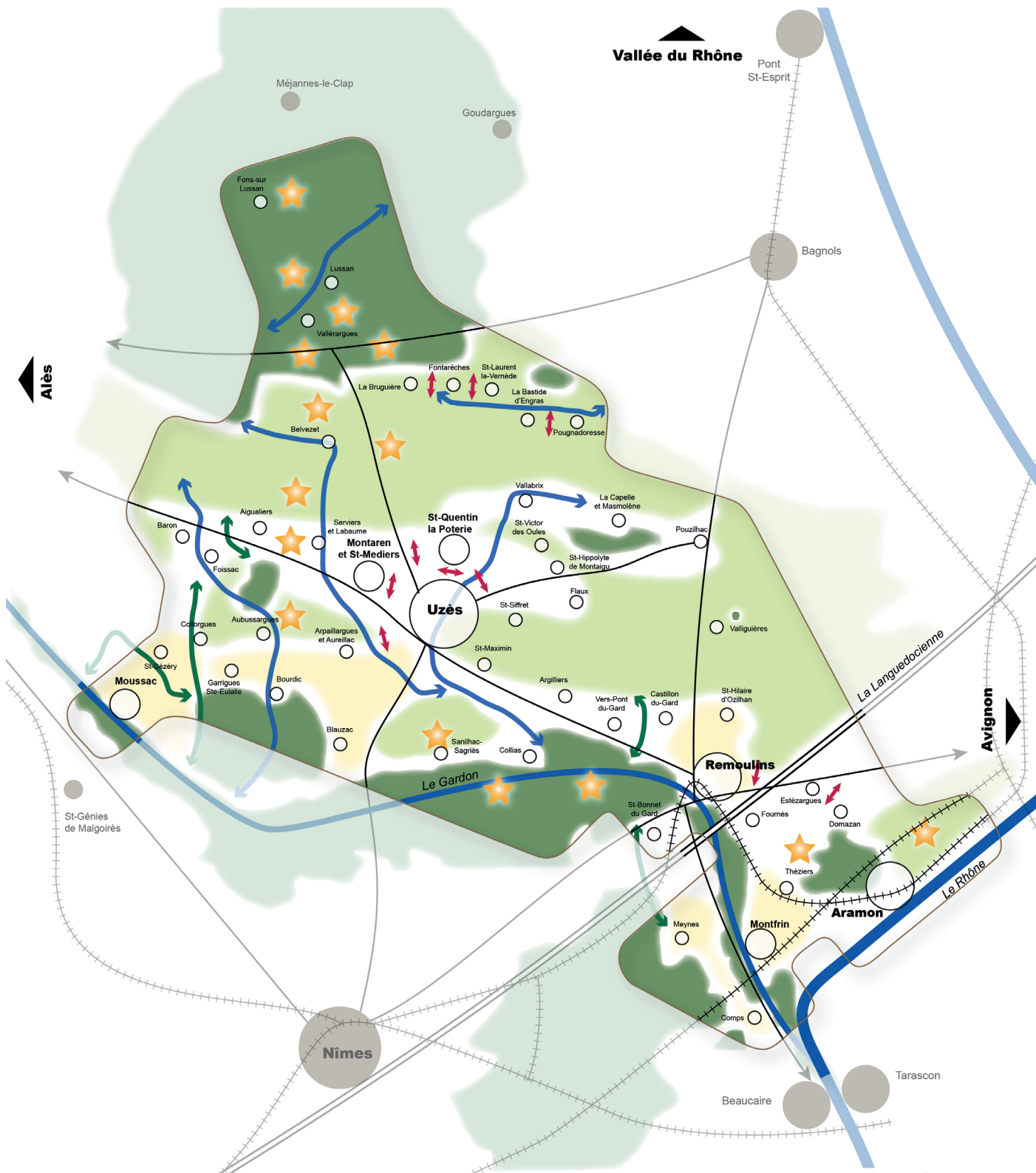
propices aux échanges biologiques et sédimentaires et garantissent la continuité entre écosystèmes. Avec les milieux qui leur sont associés : ripisylves, zones humides, étangs, espaces de mobilité des cours d'eau, ils assurent des fonctions d'échanges, d'épuration des eaux, de lutte contre les inondations et contre l'érosion particulièrement importantes pour le territoire et constituent des zones refuges pour de nombreuses espèces. **L'objectif n°18 est d'assurer la protection de ces espaces et de veiller à la préservation et à la restauration des ripisylves et des zones humides.**

AMBITION 1.3.3

ENCOURAGER LA PERMÉABILITÉ ÉCOLOGIQUE DANS L'ESPACE URBAIN

Le SCoT souhaite affirmer le rôle que peuvent jouer les espaces de nature en milieu urbain (parcs, boisements, jardins, etc.), ainsi que les espaces non bâtis plus ordinaires (squares, alignements plantés, voies cyclables, délaissés d'accompagnement d'infrastructures, etc.).

A ce titre, ces espaces seront pris en compte et intégrés aux projets d'aménagement au titre des fonctions environnementales et paysagères qu'ils peuvent assurer, mais également en vue d'accroître les services qu'ils rendent aux habitants et en particulier aux personnes vulnérables (enfants, malades, personnes âgées) en terme d'amélioration de la qualité de vie : détente, repos, activités de plein air, santé, réduction des îlots de chaleur urbains. **L'objectif n°19 est de repenser la place de la nature en milieu urbain.**



L'ARMATURE VERTE ET BLEUE

A'U | agence d'urbanisme région nimoise et alésienne

- Les coeurs de biodiversité
 - Les ensembles naturels patrimoniaux
 - La mosaïque agricole
- Les principales continuités aquatiques
 - Les corridors écologiques potentiels
 - Les secteurs de garrigues ouvertes
- Les coupures paysagères
 - Les espaces de nature en ville

S'ENGAGER DANS UNE URBANISATION DURABLE ET ÉCONOME EN PRENANT EN COMPTE LE RISQUE

Les ressources naturelles des territoires seront l'un des principaux enjeux mondiaux du XXIème siècle. Elles constituent un bien commun nécessaire à la vie et à l'ensemble des activités humaines qu'il convient de gérer collectivement. Le territoire de l'Uzège-Pont du Gard, est un territoire ressource d'une grande valeur, que ce soit par la présence des masses d'eau souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable, par la présence de matériaux mais aussi par les vastes étendues d'espaces naturels et agricoles. Il est donc nécessaire de veiller à s'engager dans une urbanisation durable et économe du territoire pour conserver le statut de poumon vert.

AMBITION 1.4.1

VEILLER À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles de l'Uzège-Pont du Gard constituent des biens communs qui contribuent au développement du territoire et qui représentent un patrimoine collectif que le SCoT souhaite préserver. Cet objectif répond à l'impératif de garantir aux générations futures la disponibilité de ressources naturelles de qualité dans un contexte de pressions anthropiques mais également climatiques.

La ressource Eau est la ressource la plus fragile sur notre territoire et en parallèle la plus vitale. Les extensions des communes ne se sont pas toujours réalisées en fonction des disponibilités de la ressource ce qui pourrait entraîner à terme pour certaines communes, en raison des sécheresses, des pénuries d'eau ou a minima en pleine saison touristique, des coupures d'eau quotidienne. De surcroît, certains captages ne sont pas protégés par une servitude entraînant un risque de pollution plus important. Enfin, les systèmes d'assainissement sont pour certaines communes assez vieillissants voir obsolètes entraînant une pollution des cours d'eau et des nappes dans lesquels, les rejets s'écoulent. Il est donc impératif de gérer durablement les ressources en eau.

Ainsi, **l'objectif n°20 est de prévoir un développement du territoire qui tienne compte de la disponibilité en eau.** Pour ce faire, il est nécessaire de maintenir un équilibre quantitatif entre ressources disponibles et prélèvements tout en veillant à une bonne répartition entre les différents usages domestiques, agricoles, industriels. Une attention particulière sera portée aux masses d'eau souterraines à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs, identifiés par le SDAGE. La préservation quantitative des ressources en eau passe par la mise en place de mesures de réduction des consommations liées aux comportements de tous les types d'usagers, mais également sur l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction et leur interconnexion dans l'objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable et de limiter les risques en période d'étiage. Il s'agit par ailleurs, pour les secteurs dotés d'un réseau d'irrigation dont les prélèvements s'effectuent hors ressources locales sensibles, de privilégier cette ressource pour l'usage agricole afin de limiter les pressions sur les ressources en déséquilibre quantitatif. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, les capacités de stockage de la ressource en eau peuvent être étudiées.

Parallèlement, afin de s'assurer de l'amélioration de la gestion de l'assainissement, de la protection des périmètres de protection des captages, **l'objectif n°21 est de préserver la qualité de la ressource en eau.** Ainsi, une réflexion concernant l'alimentation en eau sur le plan de la quantité, de la qualité, de la sécurité de l'approvisionnement, et de l'organisation de l'assainissement devra être un préalable à chaque projet d'extension d'urbanisation. La préservation qualitative de la ressource en eau passe par ailleurs par une réduction des sources de pollution issues des activités agricoles, industrielles, des pratiques individuelles et du ruissellement urbain.

Pour répondre aux besoins futurs en matériaux à l'échelle locale et régionale, **l'objectif n°22 est de permettre une exploitation raisonnée des richesses du sous-sol hors gaz de schiste, lignite et uranium.** L'objectif est de pouvoir poursuivre de façon durable l'exploitation des sites d'extraction de matériaux existants tout en veillant à limiter les impacts sur les milieux naturels et agricoles, sur la ressource en eau, les paysages et le patrimoine culturel, ainsi que sur la qualité de l'air.

AMBITION 1.4.2

PENSER LE DÉVELOPPEMENT POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Le caractère méditerranéen du territoire de l'Uzège-Pont du Gard le rend particulièrement sensible aux risques naturels majeurs inondation et incendie feux de forêts qui concernent l'ensemble de la population pratiquant ce territoire. **L'objectif n°23 est de limiter l'exposition aux risques naturels et de réduire globalement la vulnérabilité des biens et personnes.**

Le territoire est largement couvert par des plans de prévention des risques inondations par débordement et ruissellement pour certaines communes. En effet, le risque inondation est le risque naturel le plus répandu sur le territoire du SCoT, cause de dégâts matériels mais surtout de victimes humaines.

Aussi, dans les communes soumises aux risques inondation par débordement et couvertes par un PPRI, tous les secteurs sont à protéger. Le SCoT s'attellera à reprendre les règles aujourd'hui énoncées dans les documents de planification. Néanmoins, dans les secteurs soumis à un risque de ruissellement, **l'objectif n°24 est d'encourager le déploiement d'une politique de connaissance et de prévention du risque d'inondation par ruissellement.**

Les nouvelles zones d'urbanisation et les nouveaux équipements ou infrastructures devront intégrer des pratiques de gestion des eaux pluviales plus efficaces. Il s'agira donc d'instaurer des nouvelles pratiques d'aménagement pour limiter le ruissellement des eaux de pluie à la fois dans les secteurs d'extension mais également dans les projets de renouvellement urbain. La limitation des surfaces imperméabilisées des sols devra être recherchée et les infiltrations à la parcelle seront privilégiées. La préservation de la végétation, des haies et des bois est importante.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositions visant à préserver la morphologie et le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides permet également d'agir sur le risque inondation en stabilisant les berges, en réduisant les vitesses d'écoulement en crue et en offrant des possibilités de gestion des débordements.

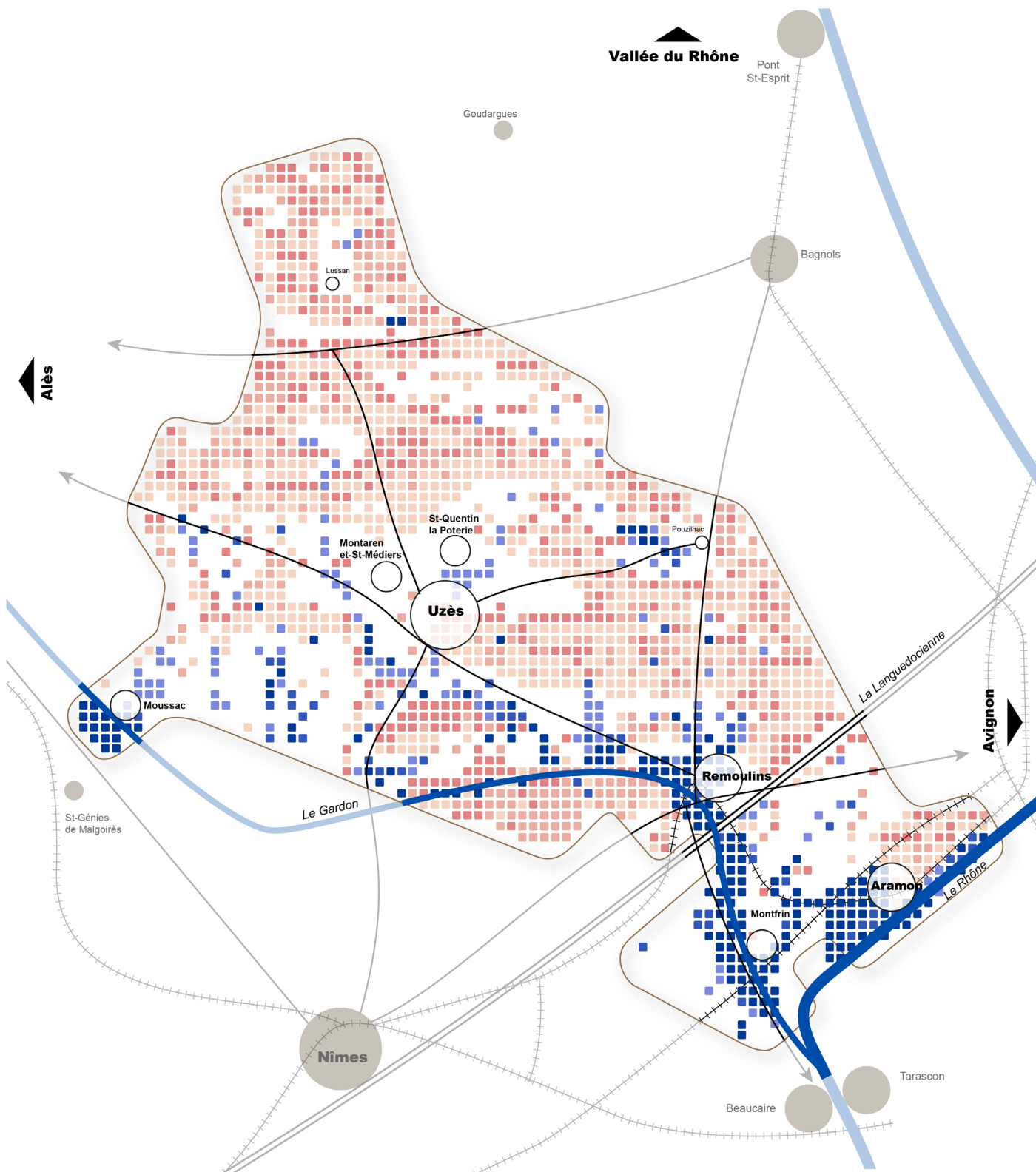
En ce qui concerne la prévention contre le risque incendie feux de forêt, en complément de l'aménagement et l'entretien des massifs forestiers et des mesures obligatoires de débroussaillage, **l'objectif n°25 est de mettre en oeuvre un traitement adapté de la zone de contact entre les forêts et les zones urbaines.** Dans les secteurs à risques, la réalisation d'aménagements préventifs collectifs de type « interface aménagée forêt – projet » permettra de répondre au double objectif de sécurisation des personnes et des biens d'une part et de protection de la forêt d'autre part.

Les établissements industriels et le transport de matières dangereuses peuvent générer dans certains secteurs des risques technologiques, ainsi que des nuisances particulières. L'urbanisation à proximité de ces secteurs doit être maîtrisée pour limiter l'exposition des populations.

AMBITION 1.4.3

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

Le SCoT souhaite préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers qui représentent des ressources non renouvelables et constituent le socle d'une qualité de cadre de vie qu'il entend renforcer. Il fait ainsi le choix de réduire de manière ambitieuse la consommation de l'espace agricole et naturel. L'utilisation économe de l'espace répond à plusieurs objectifs de pérennisation du capital



PENSER LE DEVELOPPEMENT POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

AU agence d'urbanisme région nîmoise et alsésienne

Les risques naturels majeurs

- ■ ■ Le risque inondation
- ■ ■ Le risque incendie

productif agricole, de préservation des espaces d'intérêt pour la biodiversité, de valorisation des paysages et du caractère rural du territoire.

Ainsi **l'objectif n°26 est de réduire de 60 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la consommation des quinze dernières années.** Pour ce faire le développement de l'urbanisation sur l'Uzège-Pont du Gard devra engendrer une consommation maximum de 360 ha durant les 10 prochaines années à compter de 2018. Dans un souci de préservation du potentiel agricole et des espaces qui constituent l'outil de travail des agriculteurs, le SCoT sera vigilant, en particulier à ce que la consommation des espaces agricoles rentre dans les objectifs de réduction de la consommation de ces espaces. Néanmoins, les espaces naturels ne devront pas être considérés comme la variable d'ajustement.

Les objectifs chiffrés de réduction de la consommation foncière comprennent l'ensemble des usages : habitat, activités, voiries associées, équipements et infrastructures diverses.

Pour parvenir à cet objectif en terme d'habitat, **l'objectif n°27 est de donner la priorité à l'intensification urbaine et d'encadrer les extensions urbaines.** Les terrains compris dans les enveloppes urbaines et villageoises telles que précisées dans le DOO seront à privilégier dans les réflexions d'urbanisation de la commune. Cette intensification urbaine sera basée sur la réhabilitation du tissu existant, la mutation des friches urbaines, les divisions parcellaires potentielles ainsi que le comblement des parcelles libres ou des dents creuses. Le réinvestissement des logements vacants et des constructions vétustes et insalubres sera également recherché. L'optimisation des possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine se fera en veillant à la prise en compte de la qualité du cadre de vie et la nécessité de disposer également d'espaces de respiration et d'espaces publics dans le tissu urbain.

La mobilisation optimale des gisements fonciers et des potentialités situés dans les enveloppes urbaines sera un préalable avant toute ouverture à l'urbanisation des nouvelles zones d'extension.

Les extensions urbaines seront contenues qu'elles soient à vocation résidentielle ou d'activités. Elles s'établiront en continuité des enveloppes urbaines principales, en évitant le développement linéaire le long des axes routiers et en préservant les coupures d'urbanisation paysagères entre villes, villages et hameaux.

Cet effort de réduction de la consommation d'espaces passe par ailleurs par le recours à des formes urbaines économes en espaces et ce pour tous les usages et toutes les fonctions : habitat, activités, infrastructures et équipements. Pour les nouvelles opérations à vocation résidentielle, le SCoT préconise des seuils de densité minimale adaptés aux différentes typologies urbaines et villageoises qui seront précisées dans ce PADD page 21.

AXE 2

PRIVILEGIER LA SOLIDARITÉ & LA PROXIMITÉ TERRITORIALE



AMBITION 2.1

CONSTRUIRE UNE ARMATURE TERRITORIALE ÉQUILBRÉE

Les élus souhaitent construire une armature équilibrée pour créer les conditions d'un développement cohérent sur l'ensemble du territoire. L'Uzège-Pont du Gard est maillé par un réseau de bourgs-centre qui concentre les services à la population. Le service scolaire est présent dans de nombreuses communes, et les intercommunalités ont déjà engagé des initiatives dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'artisanat ou du commerce. Or, le territoire reste dépendant des pôles voisins pour les services de rangs supérieurs (santé, études supérieures, etc.). Aussi, il est nécessaire de construire une armature territoriale équilibrée pour permettre d'optimiser les mobilités afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES. Cela permet aussi et surtout d'optimiser et de modérer les consommations d'espaces agricoles et naturels.

AMBITION 2.1.1

STRUCTURER LES POLARITÉS DU TERRITOIRE

Les différents niveaux de l'armature territoriale correspondent à des caractéristiques fonctionnelles, des critères qualitatifs tels que les unités paysagères, l'offre culturelle et patrimoniale, l'accès à la mobilité et aux services. Les capacités d'accueil ont été calculées de manière objective sur la base des indicateurs suivants :

- Le ratio emplois / actifs
- La part des logements sociaux et des logements collectifs
- Le nombre de commerces
- Le nombre d'équipements et services de santé,
- Le nombre d'équipements de gamme de proximité, intermédiaire et supérieure
- Le nombre de dessertes réelles ou futures en transport collectif
- La ressource en eau
- La présence d'écosystèmes remarquables

Le maintien du maillage territorial apparaît comme un enjeu majeur ; le renforcement de certaines polarités au travers du SCoT permettra un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services. Afin d'infléchir les tendances identifiées ces dernières années, notamment au Nord du territoire avec une baisse de la population, et au Sud avec le mitage des activités commerciales et le dispersionnement des services et pour permettre à chaque partie du territoire d'avoir accès au développement, **l'objectif n°28 est de structurer le territoire en polarité en confortant leur attractivité.**

L'armature territoriale du SCoT est composée de trois strates de polarités et de trois espaces aux orientations distinctes.

LES POLARITÉS DU TERRITOIRE

LE PÔLE PRINCIPAL D'UZÈS

La centralité urbaine principale correspond à la commune d'Uzès. C'est l'espace ayant la plus forte capacité d'accueil. Il connaît une dynamique démographique faible ces dernières années. **L'objectif n°29 est de retrouver une dynamique positive pour le pôle principal** en adéquation avec les capacités d'accueil, le niveau d'équipement, de commerces et services et le projet de Pôle d'Échanges Multimodaux (PEM) routier.

LES PÔLES SECONDAIRES DE REMOULINS & ARAMON

Situées au cœur d'un espace sous influence urbaine et offrant des services et équipements de classes intermédiaires voir supérieures, ces communes subissent une baisse de leur dynamique démographique. Aussi **l'objectif n°30 est de renforcer la dynamique des polarités secondaires**

pour qu'elles continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes du Sud de l'Uzège-Pont du Gard. Leur développement futur sera fortement structuré autour de la réouverture des gares aux voyageurs.

LES PÔLES D'ÉQUILIBRE DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE, MONTAREN, MONTFRIN & MOUS-SAC

De par leurs positions et/ou fonctions, ces communes ont des capacités d'accueil supérieures à la moyenne de l'espace auquel elles appartiennent. Offrant un niveau de services et d'équipements supérieurs aux autres communes de leur espace, **l'objectif n°31 est de soutenir la dynamique des pôles d'équilibre** pour qu'elles continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes rurales.

AMBITION 2.1.2

RECONNAITRE LES SINGULARITÉS DU TERRITOIRE

Hors polarité, les communes peuvent être regroupées en entité au regard de leur dynamique économique, démographique, leur flux domicile-travail mais aussi leur situation au regard des entités paysagères définies. **L'objectif n°32 est de reconnaître des entités au sein du territoire pour conserver une cohérence territoriale et paysagère.**

L'ESPACE DE LA CONFLUENCE

L'entité de la confluence est composée de 5 communes. Dans cette entité sont comprises la polarité secondaire d'Aramon et la polarité d'équilibre de Montfrin. Cette entité est la plus dynamique en terme d'emploi et le territoire reste très attractif malgré la présence forte du risque inondation. Elle est tournée vers l'extérieur du territoire avec la proximité immédiate des agglomérations d'Avignon et Nîmes et les bassins d'emploi de Beaucaire et Tarascon.

L'ESPACE DU GARDON

Cette entité située dans la plaine du Gardon, comprend 8 communes et concerne le pôle touristique du Pont du Gard. Cet espace est composé des communes les plus dynamiques en terme de croissance. La proximité immédiate de l'échangeur A9 ainsi que la présence de commerces de proximité offre un cadre de vie agréable. Aussi il est impératif de conserver ces équipements, services et commerces de proximité sur ces pôles villageois et d'inciter à une meilleure consommation de l'espace.

L'ESPACE DE L'UZÈGE

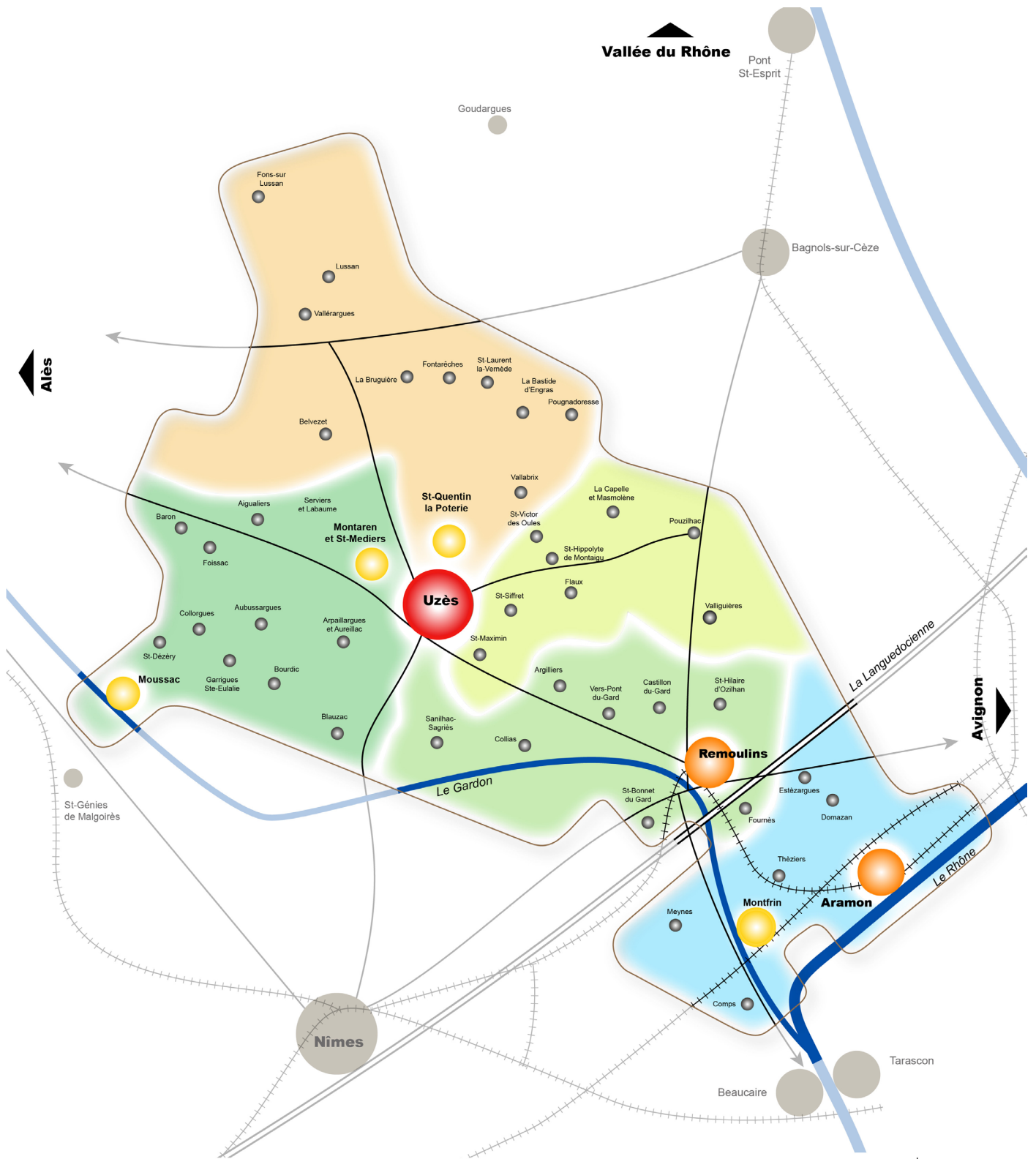
Cet espace constitue l'entité historique de l'Uzège. Comprise entre le Plateau de Valliguières et la plaine du Gardon, elle comprend 8 communes. Elle présente une dynamique soutenue mais connaît un vieillissement de sa population et une diminution de sa croissance. Aussi, il est important de maîtriser la croissance et de s'engager dans des politiques visant à renforcer l'offre d'équipements et de services sur ces territoires.

L'ESPACE UZÈGE OUEST

Cette entité constitue l'espace le plus périurbain du territoire. Constitué de 11 communes, il comprend des communes sous l'influence des polarités extérieures et des communes sous l'influence d'Uzès. Il convient de prendre en compte cette donnée pour ajuster au mieux les perspectives de développement. Cette entité a une croissance assez dynamique et se doit d'apporter une attention particulière aux silhouettes paysagères de ses extensions car située dans la plaine viticole du territoire.

L'ESPACE DES GARRIGUES

L'entité la plus rurale du territoire comprend 11 communes. La polarité d'équilibre de Saint-Quentin-la-Poterie fait partie de cette entité. C'est un espace fragilisé sur le plan démographique n'offrant plus ou peu d'équipements et de services de proximité. L'objectif du PADD est de stopper cette spirale négative et de s'assurer que les communes rurales puissent dans un lien de proximité, s'appuyer sur le pôle d'équilibre du territoire et les polarités voisines présentes sur les autres SCoT.



L'ARMATURE TERRITORIALE

A'U agence d'urbanisme région nimoise et alésienne

Entités

- Garrigues
- Uzège Ouest
- Uzège Est
- Gardon
- Confluence

Espaces privilégiés d'intensification urbaine

- Pôle principal
- Pôles secondaires
- Pôles d'équilibre
- Centres de village

AMBITION 2.2

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR PÉRENNISER LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Sur la dernière décennie, le territoire de l'Uzège-Pont du Gard a gagné près de 8 500 habitants (soit environ l'équivalent de la population de la ville d'Uzès) pour compter aujourd'hui 53 590 habitants. Cette croissance démographique s'est essentiellement faite au profit des communes de la 2^{ème} couronne d'Uzès. Néanmoins, les rythmes de construction sont différents selon les entités.

Le parc de résidences principales est composé en 2018 de :

- plus de 80% par des maisons individuelles,
- près de 75% par de grands logements de 4 pièces et plus,
- majoritairement par des propriétaires (68%)

En 2030, 32 % de la population du SCoT sera âgée de plus de 60 ans contre 26 % aujourd'hui.

AMBITION 2.2.1

CRÉER LES CONDITIONS D'ACCUEIL PERMETTANT DE RÉPONDRE À UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE

L'arrivée de nouveaux habitants constitue un levier d'actions pour asseoir une stratégie de développement territorial. Pour autant sur la période récente, le solde naturel de la population devient négatif, la démographie des actifs est vieillissante et le solde migratoire est décroissant. Or pour assurer un développement économique équilibré, il est nécessaire d'avoir une dynamique démographique croissante. De plus, les nouveaux habitants génèrent de l'économie résidentielle nécessaire pour le développement économique du territoire, aussi la poursuite de cette dynamique démographique se traduirait par un effondrement de la dynamique économique, le territoire devenant incapable d'assurer le renouvellement des actifs. Il est donc essentiel pour l'Uzège-Pont du Gard de permettre aux communes qui ont une croissance positive de porter la dynamique du territoire et d'identifier également les rééquilibrages qu'il convient d'opérer au sein de l'armature territoriale du SCoT. À partir de cette mise en perspective, et considérant que si les tendances observées sur les comportements migratoires, la natalité, l'espérance de vie se prolongeaient à l'identique, la population du SCoT ne compterait que 63 500 habitants en 2030. Aussi, le SCoT se fixe **l'objectif n°33 d'avoir un rythme de croissance de + 1.5% par an pour atteindre 69 000 habitants à l'horizon 2030.**

AMBITION 2.2.2

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ACTUELS ET FUTURS

Pour répondre aux objectifs d'accueil de population le SCoT a évalué les besoins en logements à horizon 2030 pour les habitants de l'Uzège-Pont du Gard et pour l'accueil de nouveaux arrivants. L'expression de ces besoins résulte à la fois de l'accroissement de la population, du renouvellement du parc, de l'évolution des logements sous occupés (résidences secondaires et logements vacants), de l'évolution des modes de vie et du desserrement des ménages (célibat plus fréquent et plus long, augmentation des séparations et divorces, maintien à domicile des personnes âgées...). Au regard des perspectives démographiques définies, **l'objectif n°34 est de permettre au territoire de produire environ 400 logements/an d'ici à horizon 2030 (dont près de 40% pour répondre au seul desserrement des ménages).**

Au-delà de l'aspect quantitatif, le SCoT souhaite agir sur la diversité des logements produits. Pour diversifier l'offre de logements et prendre en compte la dynamique de vieillissement de la population, il s'agira de s'adapter aux besoins des résidents pour fluidifier les parcours résidentiels des

ménages. Compte tenu de la difficulté d'accès aux logements pour une partie de la population, **l'objectif n°35 est d'encourager la progression de l'offre locative sur l'ensemble du territoire.**

Pour assurer le « droit au logement pour tous » et dans un souci d'équité et de solidarité territoriale, l'offre de logements sociaux et abordables doit être développée. Elle doit également être rééquilibrée entre les polarités du territoire. Il s'agira notamment d'accroître la proportion de logements sociaux et abordables des secteurs où cet effort est le plus nécessaire. Les logements sociaux devront eux-mêmes compter une certaine diversité dans leur offre en proposant une part de logements très sociaux.

Pour élargir l'offre de logement proposée, il est souhaitable d'augmenter la part des logements de petites tailles dans les pôles villageois. Enfin, il est essentiel pour un SCoT à dominante rurale et périurbaine, d'orienter la production de logements vers des formes d'habitat moins consommatrices d'espaces mais qui demeurent attractives pour les personnes qui y résident.

AMBITION 2.2.3

POLARISER LE DÉVELOPPEMENT DANS LES ENVELOPPES URBAINES

La charte identifie une typologie de silhouettes villages et préconise ainsi des formes urbaines vertueuses permettant d'insérer tous nouveaux projets dans son environnement naturel et bâti. Sa mise en œuvre dans l'évolution des documents d'urbanisme permettra de renouer avec les formes urbaines de qualité, traditionnelles, historiques.

L'objectif n°36 est de promouvoir une production de formes urbaines plus responsable et plus durable sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard. Pour ce faire, le SCoT s'appuiera sur 4 leviers :

- La priorité sera donnée à l'intensification au sein des enveloppes urbaines avant de recourir à l'ouverture de nouvelles zones.
- Des niveaux de densité minimum adaptés seront à prendre en compte en fonction de l'armature territoriale du SCoT (polarités et/ou entité). La diversification des formes d'habitat privilégiera l'habitat individuel dense, et l'habitat collectif (cf tableau ci-dessous).
- Accompagner les divisions parcellaires qui se font de manière spontanée.
- Les principes de la charte paysagère du SCoT de 2008 seront appliqués pour veiller à la préservation de la qualité urbaine et de la typicité.

Ces leviers d'actions permettront de concilier un objectif ambitieux d'accueil de population tout en assurant la préservation du cadre de vie et des paysages et par conséquent l'attractivité et le rayonnement de l'Uzège-Pont du Gard.

Structure	Densité moyenne nette
Polarité principale	35
Polarité secondaire	25
Polarité d'équilibre	22
Entité Confluence	22
Entité Gardon	20
Entité Uzège Est et Ouest	17
Entité Garrigues	15

RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ ET DE COMMUNICATION

L'Uzège-Pont du Gard est desservi par l'autoroute via l'échangeur de Remoulins. La mobilité au sein du SCoT est essentiellement liée aux déplacements individuels motorisés (84%). 95% des actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence se déplacent en voiture. L'Uzège-Pont du Gard est desservi par des lignes principales du réseau inter-urbain Lio Occitanie mais avec un niveau de service qui ne permet pas de répondre aux besoins de déplacements des habitants. Les EPCI du SCoT complètent cette offre en mettant à disposition des usagers d'autres services de transports. Cette offre mérite toutefois d'être renforcée en définissant de nouvelles solutions d'éco-mobilités dans un territoire qui n'est pas autorité organisatrice de la mobilité.

AMBITION 2.3.1

AMÉLIORER L'OFFRE DE TRANSPORT

L'Uzège-Pont du Gard est situé entre quatre Communautés d'Agglomération, aujourd'hui autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Uzès est à équidistance de Nîmes, Alès, Avignon et de la Gare de Manduel (40 à 45 mn environ en voiture). Le territoire du SCoT est également ouvert sur la vallée du Rhône, via les polarités de Remoulins et Aramon qui constituent des « têtes de pont » et d'ouvertures sur les espaces voisins.

Pour autant, le SCoT ne bénéficie pas de temps de parcours concurrentiels pour se connecter aux principales infrastructures de déplacements. Le renforcement de l'accès aux gares TGV ou TER existantes et futures constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de l'Uzège-Pont du Gard. C'est pourquoi, le SCoT porte la volonté de voir plusieurs lignes du réseau Lio Occitanie se renforcer pour améliorer la connexion aux gares TGV et TER et aux polarités limitrophes. Il souhaite également s'appuyer sur le développement des itinéraires cyclables pour les déplacements de proximité.

L'objectif n°37 est de rapprocher les lieux de travail, de résidence et de services pour réduire les besoins en mobilité. Au regard des objectifs identifiés, le SCoT doit permettre la mise en place d'une démarche permettant d'articuler développement urbain et politique de déplacements. Les modèles d'urbanisation devront être rationalisés afin de réduire le recours systématique à la voiture individuelle.

Le développement de l'urbanisation sera priorisé dans les secteurs les mieux desservis en transports alternatifs à la voiture individuelle, bien que cette offre soit aujourd'hui relativement faible sur le territoire. Le renforcement de l'offre passe par la création de gares de voyageurs sur les communes de Remoulins et d'Aramon que le SCoT identifie comme prioritaires. La gare de Remoulins fait partie d'une étude régionale pour la réouverture de la ligne au titre des lignes prioritaires des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité en Occitanie.

Compte tenu de sa configuration géographique et de l'absence d'Autorité Organisatrice de la mobilité en Uzège-Pont du Gard, il convient d'avoir une approche pragmatique des enjeux de mobilités et dès lors, d'agir sur plusieurs leviers afin de développer le « bon mode de transport au bon endroit ». Les réponses à apporter seront à trouver en fonction de l'armature territoriale du SCoT :

- **Pôle principal** : développer l'urbanisation de manière plus intense autour des arrêts en transports en commun dit performants et du pôle d'échange multimodal routier. A l'intérieur du pôle urbain, accueillir et développer à la fois des transports collectifs performants et des alternatives à la voiture. Aménager des itinéraires cyclables entre les principaux

arrêts de transports en commun et les pôles générateurs de déplacements ou les espaces de centralités de la commune ;

- **Pôles secondaires et d'équilibre** : conforter les modes actifs, développer le covoiturage et des liaisons fortes et performantes en transports collectifs entre les pôles et anticiper la réouverture de gares de voyageurs en densifiant autour des quartiers gares tout en réfléchissant à la création de deux pôles d'échanges multimodaux. Organiser le rabattement en modes actifs autour des gares nouvelles ;
- **Pôles villageois** : associer les modes actifs à un rabattement sur les pôles d'échanges et à une offre novatrice de déplacements (covoiturage, transport à la demande...) ;
- **Communes situées sur les axes des lignes interurbaines** à renforcer, prévoir des parkings relais et des aménagements en faveur des modes actifs aux alentours des arrêts de bus stratégiques.

AMBITION 2.3.2

IMAGINER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DE DEMAIN DANS UN TERRITOIRE RURAL

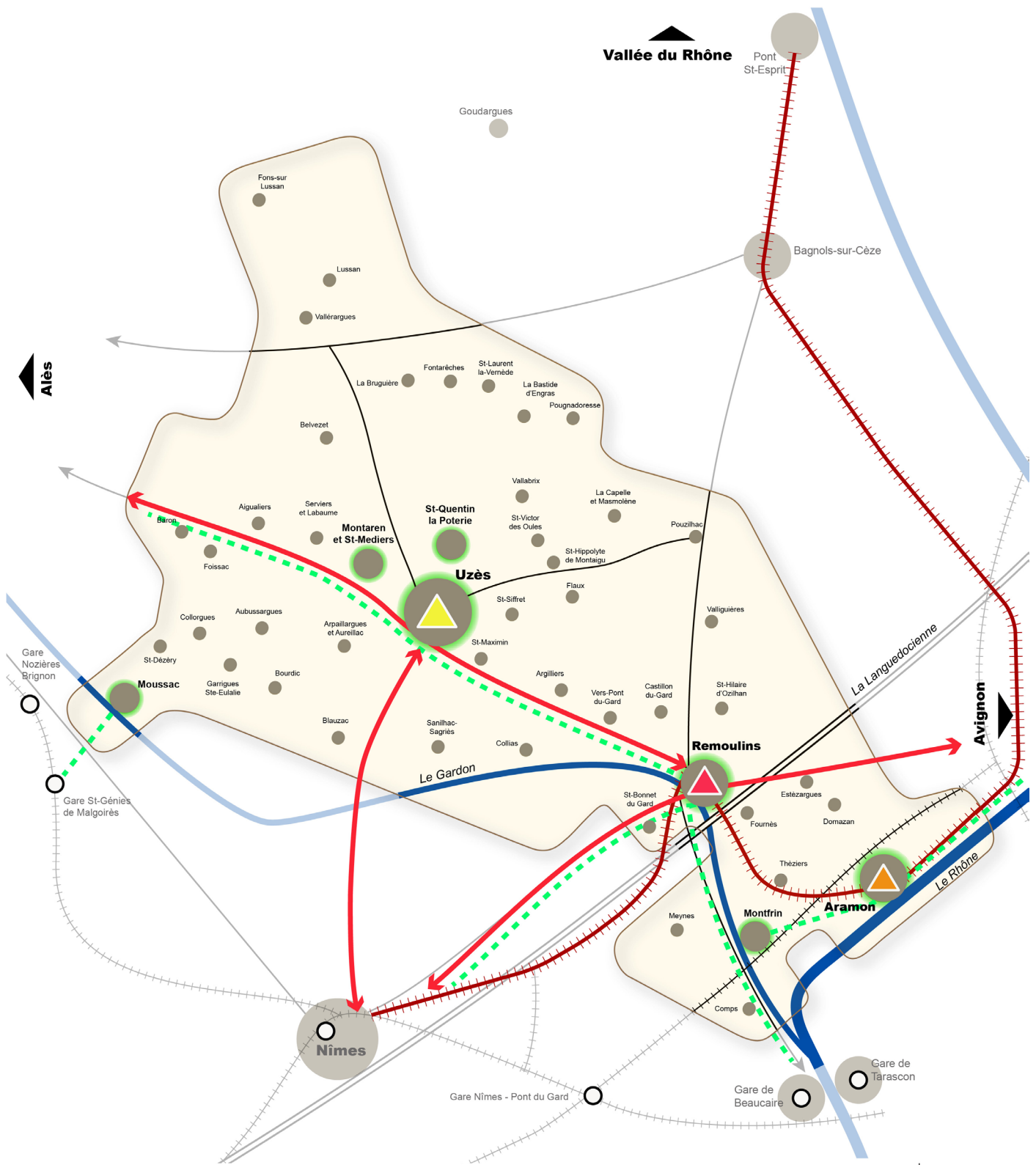
Compte tenu de son caractère rural, avec une faible offre de transports collectifs, l'usage de la voiture restera nécessaire pour desservir les campagnes et les secteurs périurbains peu denses. Il y a donc aujourd'hui une nécessité à optimiser l'usage de la route en cherchant à augmenter le taux d'occupation des voitures. C'est une mesure à privilégier là où les infrastructures routières sont saturées (heures de pointe, accès aux pôles économiques...), là où l'offre en transports collectifs fait défaut (secteurs peu denses, faibles amplitudes horaires...) et pour conserver l'avantage offert par la voiture individuelle (porte-à-porte, maillage du territoire).

L'objectif n°38 est de favoriser le développement d'une mobilité automobile raisonnée, plus participative et moins polluante, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les technologies de l'information, la motorisation électrique ou hybride ainsi que les énergies propres, les dispositifs d'autopartage et de covoiturage. Les 4 sites préférentiels d'aire de covoiturage identifiés sont les 3 PEM et la sortie de l'A9. Le territoire s'appuiera entre autres sur les actions proposées par le Schéma départemental d'implantation de bornes de recharge et le Plan régional santé environnement Occitanie. En continuité, **l'objectif n°39 est d'adapter les conditions de stationnement aux besoins**, en privilégiant le stationnement pour les résidents par des actions de renouvellement urbain et en réservant le foncier nécessaire aux parkings publics pour les automobiles mais aussi pour les deux roues et notamment à proximité des équipements publics ou des centres de vie.

Pour proposer d'autres solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle à l'échelle du SCoT, des itinéraires cyclables compétitifs en termes de temps et de confort de déplacement devront être créés. Il s'agit principalement des axes entre Alès et Remoulins, Remoulins et Beaucaire, Remoulins et Nîmes. Un dialogue avec les gestionnaires de voirie doit être engagé pour identifier les itinéraires prioritaires à aménager en lien avec les enjeux paysagers identifiés dans la partie 1-1-3. Promouvoir l'utilisation des déplacements doux c'est également assurer le confort, la sécurité, la convivialité et la continuité des itinéraires. Ceci implique notamment un partage de la voirie moins favorable à l'automobile, la création d'un réseau cyclable et une amélioration des accès et du stationnement des vélos. Ainsi, **l'objectif n°40 consiste à assurer la connexion entre les principaux pôles générateurs de déplacement et les grands itinéraires cyclables**.

De plus, la configuration urbaine des polarités du SCoT, voir d'autres communes est favorable aux déplacements de courtes-distances, notamment pour la pratique du vélo. **L'objectif n°41 visera à développer l'usage des modes actifs (marche, vélo) autour des espaces de centralité et de proximité du SCoT : écoles, collèges, pôles de services et pôles commerciaux**. Le SCoT pourra s'appuyer sur les initiatives locales et le tissu associatif.




Enfin, il est nécessaire de limiter la saturation existante des axes et pôles structurants. **L'objectif n°42 est de prévoir à moyen et long terme les itinéraires de délestage ou de désenclavement** en réservant les espaces fonciers nécessaires aux projets de contournement et de nouveaux axes







ARMATURE TRANSPORT ET INTERMODALITE

A'U agence d'urbanisme région nimoise et alésienne


Créer une desserte ferroviaire

-  PEM stratégique
-  PEM d'équilibre
-  Ré-ouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône

Améliorer la desserte du territoire

-  PEM routier
-  Lignes inter-urbaines à renforcer
-  Principaux itinéraires cyclables existants/projetés
-  Développer des itinéraires cyclables autour des principaux équipements et services de proximité

Développer la couverture numérique

-  Assurer l'intégralité de la couverture numérique

dans les documents d'urbanisme des communes afin de ne pas compromettre l'avenir.

AMBITION 2.3.3

DÉVELOPPER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

Le SCoT porte l'ambition d'agir sur la non mobilité et réduire ainsi les besoins de déplacements. Le développement du télétravail et par conséquent le développement du réseau numérique et la disparition des zones dites « blanches » constitue une priorité absolue pour le développement de l'Uzège-Pont du Gard. Le SCoT déclinera localement le schéma de Développement Numérique du Gard. Le développement des ZAE ou des zones d'intensification urbaine sera lié au niveau d'équipement en THD.

L'attractivité du territoire passe aussi par la couverture numérique et l'accès à internet. Au regard des nouvelles formes de travail et du cadre de vie offert par l'Uzège-Pont du Gard, le territoire est propice au développement du télétravail et des tiers-lieux. Cependant, la couverture numérique est particulièrement défailante sur le territoire en dehors des zones d'activités identifiées comme structurantes et prioritaires par le Département.

La révolution numérique est engagée et le monde économique du travail et de la consommation est en train de changer de paradigme. Au même titre que la population préfère la frugalité joyeuse à la surconsommation, le numérique est devenu un élément essentiel dans nos vies quotidiennes. L'équipement du territoire doit se faire par un réseau de distribution des flux numériques performant, qui est l'une des conditions fondamentales à la pérennité de l'attractivité du territoire et à sa capacité d'allier développement résidentiel et économique de qualité. Par conséquent, **l'objectif n°43 est d'offrir une couverture numérique et un accès au très haut débit pour l'ensemble du territoire**. Cet accès permettra ainsi de répondre aux besoins de personnes qui peuvent par leur condition de vie être exclues des mobilités. La prise en compte de l'équipement numérique lors de nouveaux projets d'aménagements devra être assurée.

AXE 3

IMPULSER UN NOUVEAU
RAYONNEMENT POUR
ASSURER
L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE



AMBITION 3.1

DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

Compte tenu du faible niveau de desserte en transports collectifs et de la hausse des coûts du foncier et de la construction ainsi que du coût du carburant, l'Uzège-Pont du Gard subit une diminution de ses migrations résidentielles. Aussi, il est nécessaire d'offrir un bassin d'emploi dynamique pour inciter les habitants à continuer à venir sur le territoire. L'enjeu de ce SCoT pour les 15 prochaines années, est donc de recréer un pôle économique attractif.

L'économie territoriale est un triptyque qui réunit une économie productive, une économie résidentielle (des revenus qui arrivent de l'extérieur) et une économie présente (les dépenses sur le territoire). Même si en Uzège-Pont du Gard, le profil économique reste équilibré, l'économie productive décroît. Aussi, le premier enjeu économique du territoire est de territorialiser son économie qualitativement et quantitativement pour créer une valeur ajoutée. Pour ce faire, il est nécessaire de révéler le potentiel agricole et de favoriser un développement économique structuré.

AMBITION 3.1.1

RÉVÉLER LE POTENTIEL AGRICOLE

L'économie productive du territoire s'appuie sur un pilier essentiel, l'agriculture. La composante agricole sur le territoire est majeure en sa qualité de socle paysager mais aussi au regard des emplois et de l'économie qu'elle génère. La viticulture et le pastoralisme ont forgé l'identité singulière du territoire, bien au-delà du dessin des paysages induit par les pratiques agricoles. Cette économie agricole liée à la production de vin, de truffe, d'huile d'olive, et de fromage de chèvres entre autres et de l'élevage est un modèle de territorialisation duquel découle une construction sociale, économique et culturelle du territoire. Néanmoins, les pratiques agricoles sont en cours de mutation avec l'avènement du Bio, le déficit hydraulique, les modes de traitement plus vertueux, l'industrialisation de certaines filières, le changement de paradigme concernant la dimension alimentaire au niveau national et plus particulièrement au niveau régional.

Les vignes, les vergers et les zones de maraîchage connaissent de fortes pressions liées à des conflits d'usage avec l'urbanisation qu'elle soit à vocation résidentielle ou économique. Les zones urbaines gagnent sur la vigne et les vergers depuis de très nombreuses années, aussi, le maintien des activités agricoles nécessite une protection foncière dans les documents d'urbanisme. C'est pourquoi, en plus de s'assurer de la diminution de l'artificialisation des espaces agricoles, **l'objectif n°44 est de protéger les espaces agricoles stratégiques**. Pour ce faire, les parcelles à forte valeur agronomique et économique, ainsi que les parcelles irriguées et irrigables, atouts majeurs pour l'adaptation aux changements climatiques, feront l'objet d'une protection forte. Aussi, afin de prendre notre part dans l'effort pour lutter contre le réchauffement climatique, les terres irriguées et irrigables seront protégées de toute urbanisation sauf dans les cas où l'intégralité des terres de la commune est irrigable. Enfin, les choix d'urbanisation devront veiller à réduire au maximum les impacts sur l'économie agricole du territoire, aussi **l'objectif n°45 est de veiller à ne pas compromettre l'implantation des bâtiments agricoles indispensables au bon fonctionnement des exploitations**. A ce titre, les zones d'implantation des bâtiments agricoles devront être séparées de l'espace urbain et inversement.

En cohérence avec la démarche régionale, qui reconnaît la cause alimentaire comme un pilier de développement, **l'objectif n°46 est de préserver la polyculture et la diversité des productions**. A ce titre, l'implantation des bâtiments doit être réfléchie.

Au-delà de la préservation de l'outil agricole, il est nécessaire d'anticiper la diminution du nombre d'agriculteurs. Aujourd'hui, la majorité des exploitations du territoire sont vieillissantes et n'ont pas de repreneurs identifiés. De plus, l'installation des jeunes paysans est de plus en plus compliquée, les exploitations agricoles étant de plus en plus grandes. Aussi en plus d'intervenir sur la problématique foncière, le territoire se doit d'être un territoire d'expériences agricoles comme par exemple

avec le développement et la structuration de la filière des plantes à parfums aromatiques et médicinales. Aussi **l'objectif n°47 est de faciliter la diversification agricole qui pourra être renforcé par la mise en place d'une politique locale de valorisation des productions agricoles.**

Enfin, la question énergétique est une problématique transversale qui touche le monde agricole. Les enjeux d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi le coût économique de l'utilisation des carburants fossiles fragilisent les modèles de production. Aussi, les nouvelles réglementations incitent fortement le monde agricole à s'engager dans la transition énergétique. De plus l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments ou les serres incite les agriculteurs à investir dans des projets de parc. Néanmoins, cet engouement à réaliser des parcs sur des bâtiments agricoles doit être contrôlé afin de s'assurer que la dimension du bâtiment est à l'origine bien proportionnée à l'activité agricole. En conséquence, **l'objectif n°48 est d'encadrer les projets d'énergies renouvelables sur les bâtiments agricoles et de les interdire au sol.** L'encadrement des projets d'énergie renouvelable dans les zones agricoles est une nécessité pour préserver le paysage du territoire.

AMBITION 3.1.2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION ECONOMIQUE

La part de l'économie productive, notamment industrielle est plus importante sur le territoire de l'Uzège comparativement aux moyennes régionales et départementales. Cette caractéristique est un atout important pour le territoire qui reste néanmoins fragile. C'est pourquoi il est nécessaire de s'appuyer sur les TPE et PME du territoire qui représentent le socle de l'économie du territoire.

L'objectif n°49 est de soutenir la mise en place de tiers-lieux et d'installation des TPE & PME dans les centralités urbaines. En effet, dans notre ruralité, l'économie liée aux TPE est prépondérante et constitue un vecteur d'attractivité. Aussi, permettre l'installation de structure non génératrice de nuisance dans les espaces mixtes et de centralité permet à la fois de redonner au centre-bourg une dynamique, d'assurer une mixité des fonctions mais aussi de permettre une diminution des flux. De plus, le développement des tiers-lieux avec l'arrivée de la révolution numérique est vitale pour notre territoire, sachant que 95% des entreprises du territoire pourrait y avoir recours.

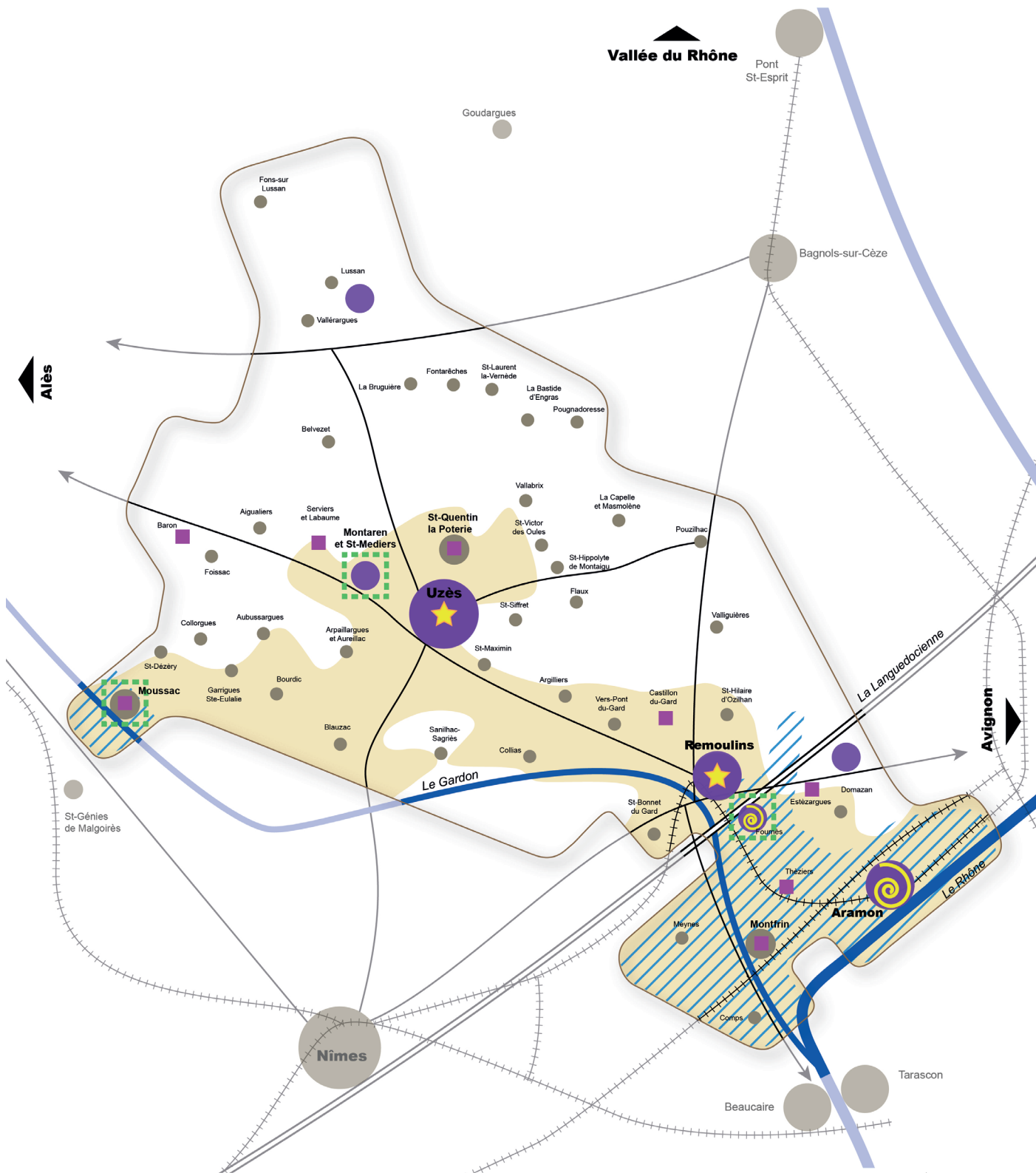
En parallèle, le territoire dispose d'une multitude de zones d'activités pensées localement au gré des opportunités. Liées au desserrement des entreprises locales, ces zones deviennent aussi le réceptacle de nouvelles zones d'habitation. Seules les zones comprenant des entreprises stratégiques échappent à cette tendance. En 2018, le territoire compte 25 ZA aux vocations diverses réparties sur 15 communes étalées sur 366 hectares. Environ 80 % de ces espaces est occupé par une activité économique. Aussi, il est nécessaire de hiérarchiser les zones d'activités afin de mettre en oeuvre une stratégie concrète d'attractivité économique.

Les zones d'intérêt local, où se mélangent industrie, artisanat, service et parfois même logement. A ces zones, il est nécessaire de redonner une vocation économique. **L'objectif n°50 est de renforcer la vocation économique des ZAE locales pour favoriser l'emploi local non compatible avec la vie urbaine.**

Le territoire doit organiser un réseau des zones d'activités apte à accueillir les entreprises productives et de services. Il est essentiel que les pôles économiques moteurs et stratégiques soient identifiés ainsi que les zones locales où il est nécessaire de permettre aux entreprises de s'implanter, s'étendre ou se desserrer dans le territoire. **L'objectif n°51 est de favoriser le développement pérenne des entreprises par des espaces économiques adaptés et des localisations stratégiques.**

Les zones stratégiques sont les zones d'activités économiques qui ont un intérêt supra communal de part leur taille, leur positionnement, leur type d'activité et le nombre d'emplois qu'elles génèrent ou pourraient générer. Ces zones sont les suivantes :

- La Zone de Fournès, zone non exploitée mais qui de part sa proximité immédiate avec le seul échangeur autoroutier et la gare de Remoulins est un site structurant pour la presque totalité de l'Uzège-Pont du Gard et dont l'influence est supra-territoriale.



REDYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

A'U | agence d'urbanisme région nimoise et alésienne

Structuration économique

- Zone d'activité à requalifier
- Site potentiel de développement commercial

Stratégie de développement

- Zone d'intérêt stratégique
- Pôle d'économie structurant
- Enjeux paysager fort

Mixité fonctionnelle dans les enveloppes urbaines (habitat, commerces, artisanat, services)

Espaces agricoles à forte valeur ajoutée

- Terres irriguées par BRL
- Plaines agricoles

- La zone d'activité de Sanofi à Aramon qui offre des potentialités intéressantes en lien avec les industries existantes (Chimie en particulier) et peut bénéficier de la proximité de l'aire avignonnaise.
- La zone en reconversion de l'ancienne centrale électrique sur Aramon, aujourd'hui intégrée dans un Contrat Territorial d'Énergie avec le territoire industriel du Gard Rhodanien.

Pour les zones d'activités économiques dites structurantes à l'échelle de l'intercommunalité, l'objectif est qu'elles reçoivent prioritairement des entreprises extérieures, créatrices d'emploi mais en lien avec le tissu local. Ces zones sont les suivantes :

- La ZAE d'Audabiac, située sur l'axe Bagnols-Alès
- La ZAE des Sablas à Montaren qui a une vocation mixte
- La ZAE de Domazan
- La ZAE de Vitembal à Remoulins
- La ZAE du Mas de Mèze à Uzès

L'aménagement de ces zones, réalisé au coup par coup, a été pensé sans prise en compte des enjeux environnementaux ou paysagers. Or, au regard de la qualification du territoire de l'Uzège-Pont du Gard, un vaste effort de requalification des zones d'activités apparaît inéluctable d'autant que la qualité du paysage constitue avec le niveau de desserte et d'équipement numérique, le principal facteur d'attractivité, au-delà des facteurs techniques tels que la connexion aux axes de transport et au haut débit, est l'atout paysager. **L'objectif n°52 est d'encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités** et particulièrement les zones présentes en entrée de territoire et en entrée de ville. L'offre foncière et immobilière veillera, donc, à s'inscrire dans une logique de développement durable sur le plan environnemental, paysager et intégrera notamment la desserte en transports en commun lorsque cela est possible.

AMBITION 3.1.3

ASSURER UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES ÉQUIPEMENTS SERVICES & COMMERCES

L'objectif n°53 est de conforter l'attractivité des polarités par le maintien et le renforcement de l'offre de proximité.

PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLARITÉS PRINCIPALES ET SECONDAIRES

PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU PÔLE UZETIEN

L'activité est classiquement polarisée sur la centralité d'Uzès. Néanmoins, les commerces n'attirent pas l'ensemble du territoire du SCoT, compte tenu des pratiques et des possibilités de mobilité. En effet, même si le pôle d'Uzès concentre plus de la moitié des commerces non alimentaires du territoire, il ne concentre qu'1/3 des commerces alimentaires.

Ainsi, **l'objectif n°54 est d'améliorer la lisibilité de l'offre commerciale d'Uzès.** La priorisation de l'implantation de nouvelles surfaces commerciales sur le centre-ville d'Uzès et sur les sites décentrés existants (par extension/mutation des sites commerciaux existants) permettra de conforter la lisibilité de l'offre en évitant sa dispersion.

En ce qui concerne les équipements et services, il est nécessaire de renforcer le rôle structurant de cette polarité principale. Pour ce faire, l'offre primaire en équipement structurant (administrations principales, équipements structurants et services) doit se développer prioritairement sur Uzès.

RENFORCER LE RÔLE DE REMOULINS ET ARAMON

Le niveau de couverture des besoins courants c'est-à-dire les dépenses réalisées de manière très régulières comme l'alimentaire ou les services du quotidien ainsi que les équipements et services sont d'un assez bon niveau sur le territoire du SCoT. Cet aspect est à maintenir sur l'ensemble des pôles du territoire. Par contre, les pôles secondaires, compte tenu des temps de parcours, ont un rôle un peu plus large à jouer pour limiter les déplacements contraints, et offrir un niveau de services optimum.

Sur le centre-ville de Remoulins et d'Aramon, la vacance des locaux commerciaux est importante. Elle est le fruit de l'histoire du territoire, avec le desserrement des ménages en centre-ville combiné à une évolution des modes de consommation. Très clairement, l'ensemble des locaux commerciaux inactifs ne pourront pas retrouver une place dans la dynamique commerciale du territoire. **L'objectif n°55 est de définir un linéaire commercial prioritaire afin de favoriser la continuité et l'attractivité commerciale dans les pôles secondaires.**

En ce qui concerne les équipements et services, il est nécessaire de mutualiser les équipements et services afin de créer une complémentarité entre Uzès, Aramon et Remoulins tout en soutenant le développement aujourd'hui engagé pour ce qui concerne les équipements structurants de rang secondaire (type collège, maison des services publics, etc.).

CONFORTER LES SERVICES DE PROXIMITÉ APPORTÉS AUX HABITANTS

Le commerce, les équipements et services contribuent, et contribueront, à la qualité de vie sur les espaces à dominante rurale, même si, pour des raisons économiques, ils ne peuvent être partout présents de manière physique. Le maintien de services de proximité au sens large sera recherché, en s'appuyant prioritairement sur les pôles d'équilibre.

L'objectif n°56 est de promouvoir la diversité de l'offre commerciale et de services sur les pôles d'équilibre en favorisant la diversité de réponses aux besoins et en localisant les nouvelles surfaces commerciales et de restauration préférentiellement dans les centralités et sur les sites décentrés existants ; les nouveaux commerces devront rester modestes dans leur dimension (moins de 300 m² de plancher) afin de ne pas générer des flux de déplacements spécifiques au-delà de la zone de proximité.

Afin de contribuer au lien social à l'échelle locale, il est très important que ces éventuelles nouvelles surfaces commerciales s'inscrivent dans la continuité urbaine existante (enveloppe urbaine), et évitent des implantations sur des sites séparés du bourg-centre.

AMBITION 3.1.4

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DURABLE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Les commerces sur le territoire se sont implantés en ne prenant que trop peu en compte la dynamique économique du territoire, et les questions environnementales. Aussi, la volonté du SCoT est de bâtir une stratégie commerciale pour offrir aux habitants du territoire un maillage intelligent et permettre surtout aux pôles villageois de pouvoir développer une véritable offre de proximité.

L'objectif n°57 est d'intégrer les questions environnementales aux futurs développements commerciaux. En effet, la loi ALUR a imposé le respect de règles environnementales de plus en plus importantes pour les projets commerciaux nécessitant une autorisation d'exploitation commerciale (soit pour les ensembles commerciaux de plus de 1.000 m² de vente) : emprise et typologie de stationnement, obligation de développer des solutions en matière de production d'énergies renouvelables, ou de végétalisation, entre autres.

Il conviendra d'intégrer les questions environnementales aux futures implantations commerciales, au-delà des implantations nécessitant une autorisation d'exploitation commerciale, soit à partir de 300 m² de surface de plancher, comme pour les zones d'activités économiques :

- Démarche économe d'espace en privilégiant les ensembles commerciaux aux implantations isolées,
- Optimisation des surfaces dédiées au stationnement (non imperméabilisation, couverture par photovoltaïque...) et la gestion des eaux, - Desserte de ces équipements par des modes doux : liens piétons / vélos avec les centres-bourgs,
- Qualité d'insertion architecturale et paysagère en capacité de limiter l'impact des installations nouvelles sur le paysage, - Exigences en matière de durabilité et de performance énergétique des bâtiments.

AMBITION 3.2

ORGANISER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE

L'activité touristique est une des composantes essentielles du développement économique des territoires, en particulier dans les territoires ruraux. Le tourisme contribue également à l'amélioration du cadre de vie des habitants ainsi qu'au renforcement de l'attractivité du territoire.

L'activité touristique est d'ores et déjà une réalité bien ancrée historiquement sur l'Uzège-Pont du Gard qui est une destination « plurielle ». En effet fort de la présence du Pont du Gard classé au patrimoine de l'UNESCO et des Gorges du Gardon, classées réserve de biosphère au titre de l'UNESCO, le territoire s'appuie sur un maillage de sites grandioses avec entre autres Uzès et les concluses de Lussan. Labellisé depuis peu « Grand Site Occitanie », le territoire offre une gamme riche en termes de tourisme de bouche avec la présence de la vigne, de la truffe et des oliviers. Un bémol, la place du secteur touristique dans l'économie territoriale n'est pas à la hauteur des attentes en termes d'emplois, d'attractivité, de qualité d'hébergements, de stratégie et de gouvernance. Une marge de développement existe, conditionnée à une meilleure qualification de l'offre touristique.

AMBITION 3.2.1

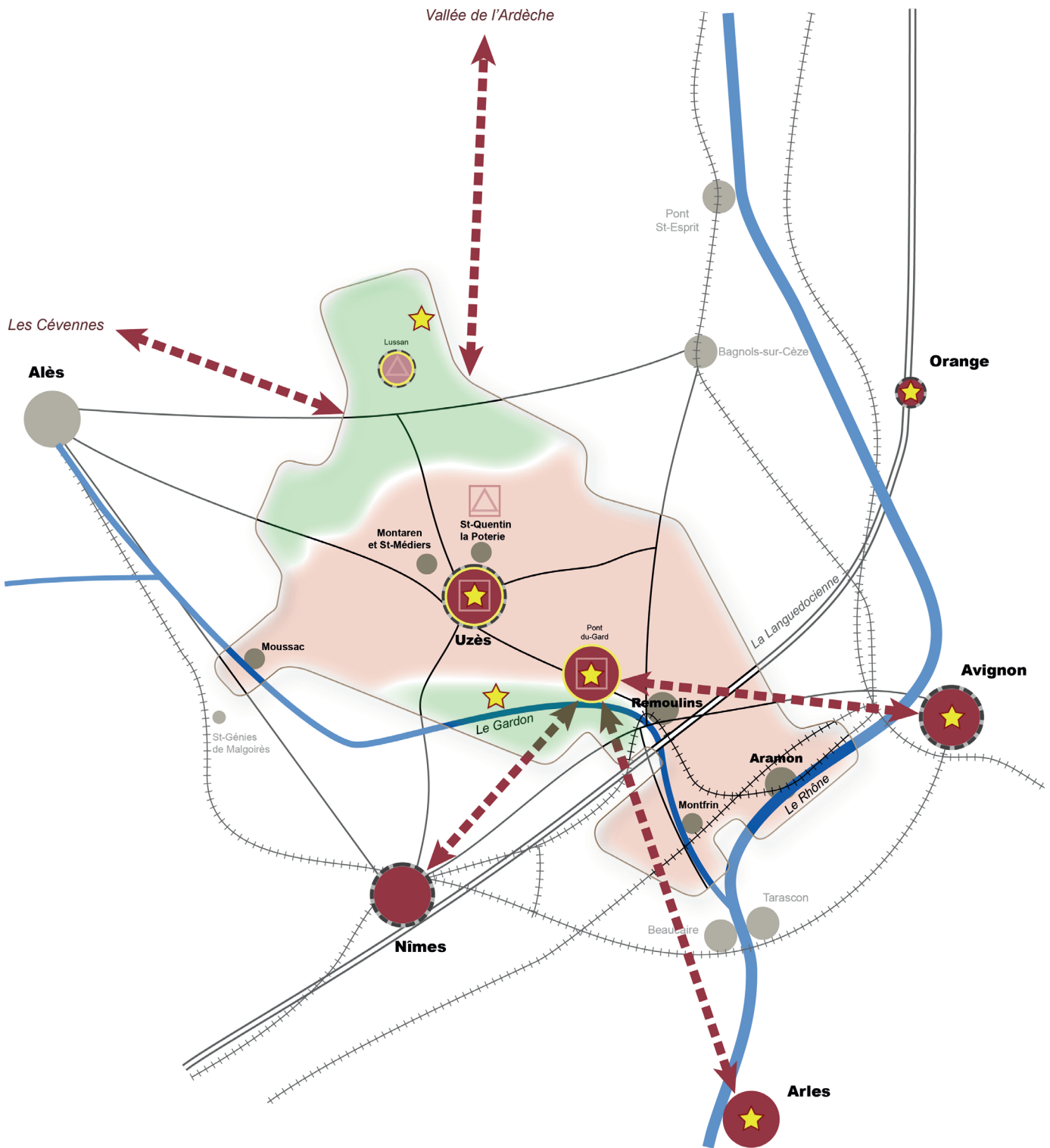
VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

La diffusion des flux sur l'ensemble du territoire est indispensable pour que le tourisme devienne une activité économique durable et pérenne. Disposant d'atouts indéniables, le territoire voit chaque année sa fréquentation en période estivale augmenter, en revanche, en intersaison, l'activité a du mal à se stabiliser. Cette saisonnalité marquée a des conséquences au niveau de l'emploi, de la rentabilité économique, de l'aménagement du territoire (surfréquentation en été, problèmes de gestion des flux de circulation ...). Ainsi, le territoire doit passer d'un tourisme de site à un tourisme global en s'appuyant sur ses ressources et en facilitant les mises en réseaux des acteurs de l'économie touristique.

Le patrimoine bâti est le dénominateur commun aux différentes échelles. Des marges de progression existent encore pour la valorisation touristique de cette ressource. Il est nécessaire de développer et de consolider Uzès, le Pont du Gard et Lussan comme points d'ancrage touristique autour desquels un rayonnement est possible. En effet, Uzès et le Pont du Gard sont de renommée internationale et Lussan, labellisé « Plus beau village de France », devient un lieu emblématique du territoire. Néanmoins, le territoire n'est pas lié à ces trois sites, en effet tous les pôles villageois du territoire participent à l'attrait touristique de l'Uzège-Pont du Gard. Ainsi, **l'objectif n°58 est de valoriser le patrimoine local et les silhouettes villageoises de chaque commune de l'Uzège-Pont du Gard**. Pour aller dans ce sens, une signalétique touristique commune doit être pensée afin que le touriste comprenne qu'il arrive sur un territoire d'exception.

L'objectif n°59 est de mettre en scène et promouvoir durablement les gorges du Gardon, la vallée de l'Eure, la vallée de la Cèze, la confluence du Gardon, les rives du Rhône et les concluses de Lussan. Ces sites bien que partiellement protégés par le biais des dispositifs environnementaux comme Natura 2000 ou les réserves de biosphère sont des sites d'exception où se mêlent activités nautiques (canoë, canyoning, etc.) et activités de baignade. En pleine saison, le paysage au bord de ces sites change avec la présence de structures temporaires, de parkings improvisés et la biodiversité n'est pas toujours respectée. Il faut permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels.

Pour ce qui concerne la ressource agricole, que ce soit l'oénotourisme, les fêtes autour du vin, les truffes d'Uzès labellisées « Site Remarquable du Goût », ou encore les festivités liées aux produits



ORGANISER L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire

- Tourisme vert
- Tourisme de bouche potentiel
- Pôle touristique Supra Régional
- Pôle touristique Infra Régional

- Site touristique majeur
- Tourisme urbain
- Site grandiose

Promouvoir le rayonnement culturel

- Site touristique culturel
- Site touristique artisanal
- Complémentarité touristique à renforcer

du terroir comme le pois chiche et l'oignon, **l'objectif n°60 est de promouvoir les produits du territoire comme ambassadeurs touristiques** pour permettre le développement des synergies avec les activités du territoire non encore considérées comme liées à l'économie touristique. L'innovation territoriale est l'enjeu, elle passe par la coopération des acteurs d'une même filière pour établir des stratégies communes et créer un accueil personnalisé haut de gamme faisant valoir les produits du terroir.

Enfin, notre territoire étant particulièrement apprécié des européens du Nord (anglais, allemands, belges, hollandais ...) très friands de cyclisme et cyclotourisme, il convient de mettre l'accent sur le développement des voies vertes et cyclables. D'autant plus que notre territoire a la chance d'être irrigué sur sa périphérie par de grands axes nationaux et européens de voies cyclables ViaRhona du Léman à la mer, euro-véloroute reliant l'Espagne à l'Italie, La Régordane vers les Causses et Cévennes - autre site UNESCO. En se dotant d'un réseau cohérent de voies vertes et vélo-routes mettant ces grands axes en relation, l'Uzège-Pont du Gard peut devenir une plaque tournante du cyclotourisme gardois et même régional apportant des ressources nouvelles et permettant d'étendre la saison touristique au-delà des 3 mois d'été et de faire émerger de nouvelles filières porteuses d'emplois. **L'objectif n°61 est de donner une vocation de tourisme vert et patrimonial au territoire.**

AMBITION 3.2.2

PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT CULTUREL

Le territoire possède quatre niches présentant des potentiels de développement et d'attractivité touristiques, l'artisanat d'art avec les poteries de Saint-Quentin-la-Poterie, le Haras National d'Uzès scène de la filière équine, la Romanité avec le Pont du Gard et Uzès labellisée « Ville d'Art et d'Histoire ». Ces potentiels de renommée nationale voir internationale doivent pouvoir à leur niveau se développer pour permettre un rayonnement plus important du territoire.

Les deux premières, de renommée internationale, sont comme le Pont du Gard des lieux qui attirent les touristes sans nécessairement générer de retombées économiques locales sur le long terme. Ceci est dû principalement au manque de lisibilité de l'offre touristique sur le territoire. Pour répondre à ce manque **l'objectif n°62 est de renforcer et mettre en valeur l'offre touristique.**

Entre le Pont du Gard, les carrières romaines de Castillon du Gard et la découverte d'une mosaïque romaine à Uzès, la Romanité devient une ressource touristique singulière de l'Uzège-Pont du Gard. **L'objectif n°63 est de créer un circuit culturel et touristique autour de la Romanité en coopération avec les sites de Nîmes et Arles.** En effet, son potentiel de découverte est un axe fort à développer. La valorisation de circuits et itinéraires, l'éducation sont d'ailleurs autant de leviers et le projet touristique phare du territoire.

Enfin, Uzès, labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » et scène nationale pour la danse contemporaine est de tout temps reconnue nationalement pour son caractère culturel. Aussi, **l'objectif n°64 est d'encourager les projets culturels sur la commune d'Uzès pour en faire une place culturelle a minima d'intérêt départemental.** En sa qualité de pôle principal, Uzès doit pouvoir recevoir des équipements culturels structurants permettant tout au long de l'année de capter les flux touristiques. De surcroît ces éléments touristiques sont aussi bien des attracteurs touristiques que des équipements profitant aux populations résidentes, qui magnifient l'appartenance à une identité territoriale forte.

AMBITION 3.2.3

ADAPTER L'HEBERGEMENT AUX CIBLES TOURISTIQUES

L'attractivité touristique du territoire se mesure aussi à partir de sa capacité d'hébergement. Or, les lits non marchands et gîtes sont présents en grande majorité au Nord d'Uzès, pour les lits marchands, le territoire est marqué par une prédominance de campings et quelques hôtels situés au niveau des grands sites touristiques. Cependant, peu d'hôtels sont en capacité de recevoir un nombre important de touristes, permettant de devenir une destination touristique pour les tour-opérateurs. Dans un premier temps, il est essentiel pour capter les flux touristiques générés

par le Pont du Gard d'être en capacité de les héberger. **L'objectif n°65 est de permettre l'implantation d'hébergement de qualité et de grande capacité autour du pôle du Pont du Gard.**

En sus des hébergements prévus autour du pôle touristique du Pont du Gard et des équipements à venir sur Uzès et Castillon du Gard, chaque commune, interface écologique et urbaine, se doit d'être un vecteur touristique. **L'objectif n°66 est de permettre tous projets de tourisme durable pour l'ensemble du territoire.** La seule condition est que le projet puisse être intégré dans la stratégie globale du SCoT qui est d'intégrer les dimensions environnementales, paysagères mais aussi le soutien au tourisme social. Par conséquent, tous les nouveaux projets touristiques devront s'inscrire dans cette synergie. Ces projets devront être solides économiquement et exemplaires sur le volet environnemental, afin qu'ils ne finissent pas en friches.

AMBITION 3.3

VALORISER PLEINEMENT LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE L'UZÈGE PONT DU GARD

Le territoire de l'Uzège-Pont du Gard se situe au croisement de l'axe méditerranéen et du corridor rhodanien et des Cévennes, au coeur de 4 agglomérations, Nîmes Métropole, Alès Agglomération, Le Grand Avignon et l'Agglomération du Gard Rhodanien. Investi dans deux coopérations InterSCoT, entre l'InterSCoT Gard/Vaucluse/Bouches du Rhône et l'InterSCoT Gard, le territoire travaille conjointement avec ses partenaires pour mener un travail cohérent à l'échelle a minima du département.

AMBITION 3.3.1

IMPULSER UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION

Le Pont du Gard, monument emblématique de la Romanité, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO fait partie d'un vaste ensemble présent dans le Gard, allant du Camp de César à Laudun à Nîmes, ville romaine riche en monuments et dotée d'un patrimoine antique exceptionnel. Il peut ainsi être intéressant de penser ce patrimoine dans un espace plus grand et de mettre en place des stratégies communes pour capter les flux de touristes. **L'objectif n°67 est de faciliter la lecture patrimoniale autour de la Romanité.** Cela passe notamment par la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire entre Nîmes et Remoulins et de la finalisation de la voie verte entre le Pont du Gard et Uzès afin de renforcer les complémentarités touristiques entre ces 3 sites et leur accessibilité.

Le territoire de l'Uzège-Pont du Gard fait partie intégrante du projet de Parc Naturel Régional des Garrigues qui comprend 80 communes et présente des patrimoines remarquables et menacés. Le patrimoine culturel constitue un élément identitaire fort, marqué par le Duché d'Uzès et la Romanité, ou encore l'histoire et les savoir-faire (pierre, soie, poterie, productions agricoles,...), le patrimoine bâti, un archipel de villages typiques et de caractère, plus d'une centaine de monuments historiques. Le patrimoine naturel ensuite, qui se caractérise par 6 grands ensembles d'intérêt patrimonial qui confèrent au territoire une importance majeure pour la préservation de la biodiversité. Reconnus à l'échelle nationale et européenne, les milieux concernés hébergent des espèces particulièrement rares et menacées en France. Qualifié de « paysage exceptionnel » dans l'atlas régional, les garrigues constituent un patrimoine paysager hors du commun avec ses trois ensembles paysagers que constituent le plateau de Lussan et les gorges de la Cèze, la ville d'Uzès et la plaine environnante et les gorges du Gardon avec le Pont du Gard. C'est sans doute dans ce domaine que la cohérence territoriale est la plus forte. **L'objectif n°68 est de mettre en place une dynamique territoriale qui pourrait faire valoir ces spécificités rurales au sein du Grand Territoire.**

AMBITION 3.3.2

ASSUMER LE RÔLE DE TERRITOIRE INTERMÉDIAIRE

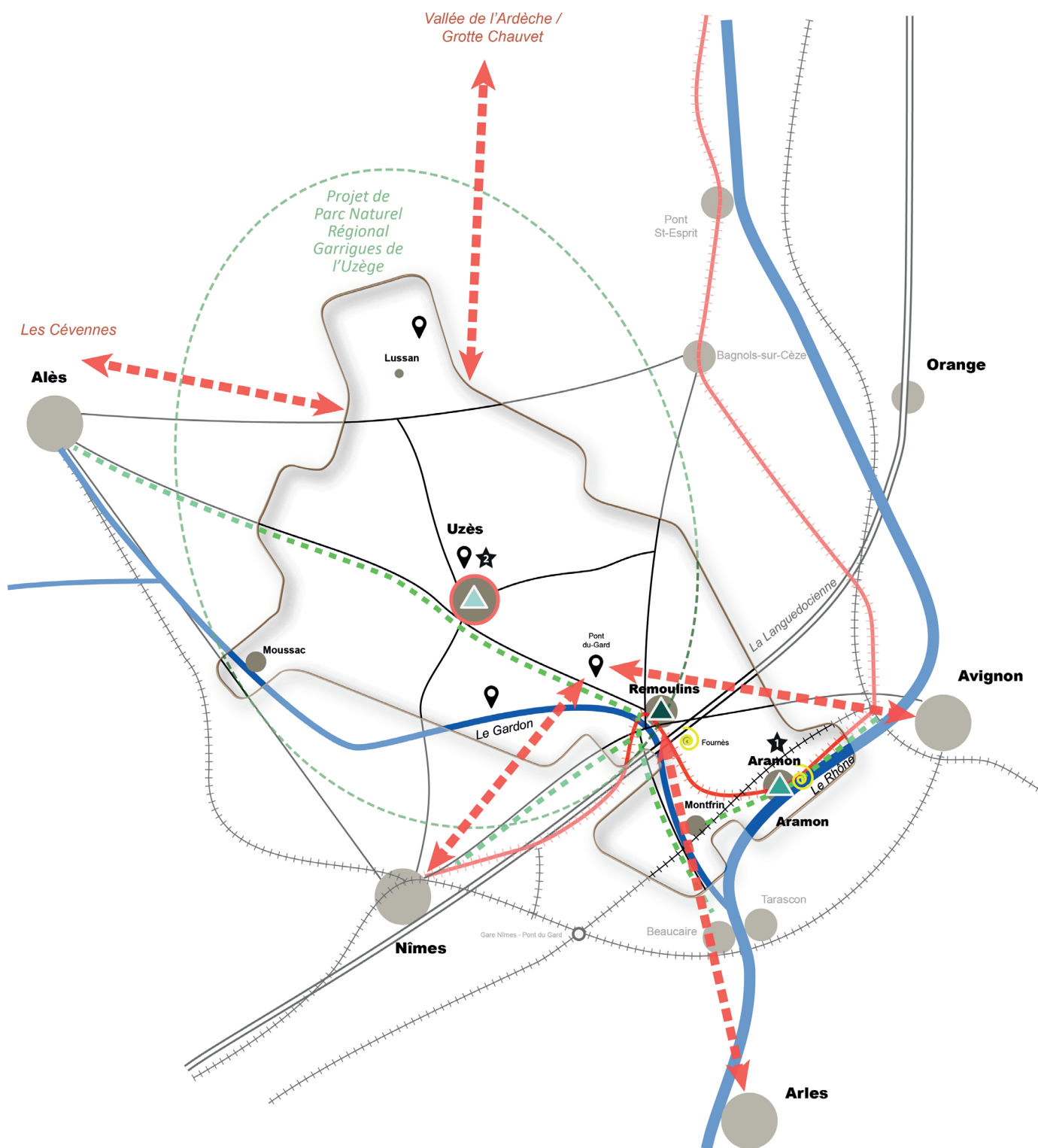
Dans le cadre de leur révision en cours, les SCoT de l'Uzège-Pont du Gard et du Sud Gard ont conduit des travaux en cohérence et selon des méthodologies communes. C'est le cas notamment de l'approche trame verte et bleue et de l'occupation des sols qui fût élaborée de concert. Aujourd'hui avec l'élaboration du SRADDET Occitanie 2040, la coopération entre SCoT gardois s'est élargie au SCoT du Pays des Cévennes et au Gard Rhodanien. Les élus des 4 SCoT se sont ainsi mobilisés pour adresser une contribution commune au projet de SRADDET Occitanie 2040. L'interSCoT pourra se réunir pour aborder différentes thématiques liées à l'aménagement du territoire et demeurer ainsi un interlocuteur dans le cadre de l'élaboration et du suivi du SRADDET.

L'Uzège-Pont du Gard se situe en périphérie directe de la métropole Nîmes Alès et s'inscrit dans un projet de plus grande envergure, la Grande Provence comprenant les territoires du Delta Rhodanien. Principalement appuyé sur ses atouts paysagers, patrimoniaux et ses ressources agricoles et naturelles, l'Uzège-Pont du Gard constitue un espace pivot stratégique majeur.

L'association de la Grande Provence est structurée autour d'un réseau de territoires hors métropole de villes intermédiaires (Nîmes-Arles-Avignon) et de polarités urbaines et villageoises qui connaissent de nombreux échanges de proximité. C'est assurément un espace carrefour, charnière entre les systèmes de la Provence, du Languedoc et de la vallée du Rhône. Riche d'un réseau de desserte efficace, cet espace constitue une destination touristique, culturelle et économique qui concentre, des atouts remarquables : situation privilégiée, héritage exceptionnel avec une forte concentration de sites classés au patrimoine mondial de l'Humanité, grands espaces naturels, produits agricoles de renommée, cadre de vie de grande qualité, villes à taille humaine.

Le développement de cette association « La Grande Provence » exige que les lieux les plus stratégiques se mobilisent pour construire l'espace métropolitain. L'Uzège-Pont du Gard, entendu comme place culturelle, doit se renforcer et augmenter ses équipements pour jouer le rôle moteur attendu à l'échelle de la Grande Provence. **L'objectif n°69 est d'affirmer le positionnement de l'Uzège-Pont du Gard dans cet espace de coopération.** En effet le succès d'une métropole repose sur la construction d'une interdépendance entre territoires urbains et ruraux.

En parallèle l'Uzège-Pont du Gard, est le poumon vert de tout un chapelet d'agglomérations. Situé entre les agglomérations d'Alès, Nîmes, Avignon, Arles et Bagnols-sur-Cèze, le territoire a un positionnement singulier. Il demeure un véritable espace vécu où territoires de projets et périmètres administratifs coïncident. **L'objectif n°70 est d'asseoir son positionnement de poumon vert pour jouer la carte de la complémentarité.** A ce titre, le territoire a besoin ces prochaines années de travailler sur un contrat de réciprocité avec les agglomérations voisines afin de mettre en place des projets communs et en parallèle de maintenir la qualité de son cadre de vie.



PROJETS STRATEGIQUES ET COOPERATION TERRITORIALE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Favoriser le développement économique et l'innovation

★ Sites innovants

1. Aramon :

- Clean Tech Vallée
- Recherche médicale / biotechnologies

2. Uzès : Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation

🌀 Zone d'intérêt stratégique

Renforcer le développement culturel et touristique

➔ Complémentarité touristique

📍 Projet de centre culturel

📍 Site touristique majeur


Transports et mobilité : valoriser les ouvertures territoriales et inter-régionales

➔ Ré-ouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône

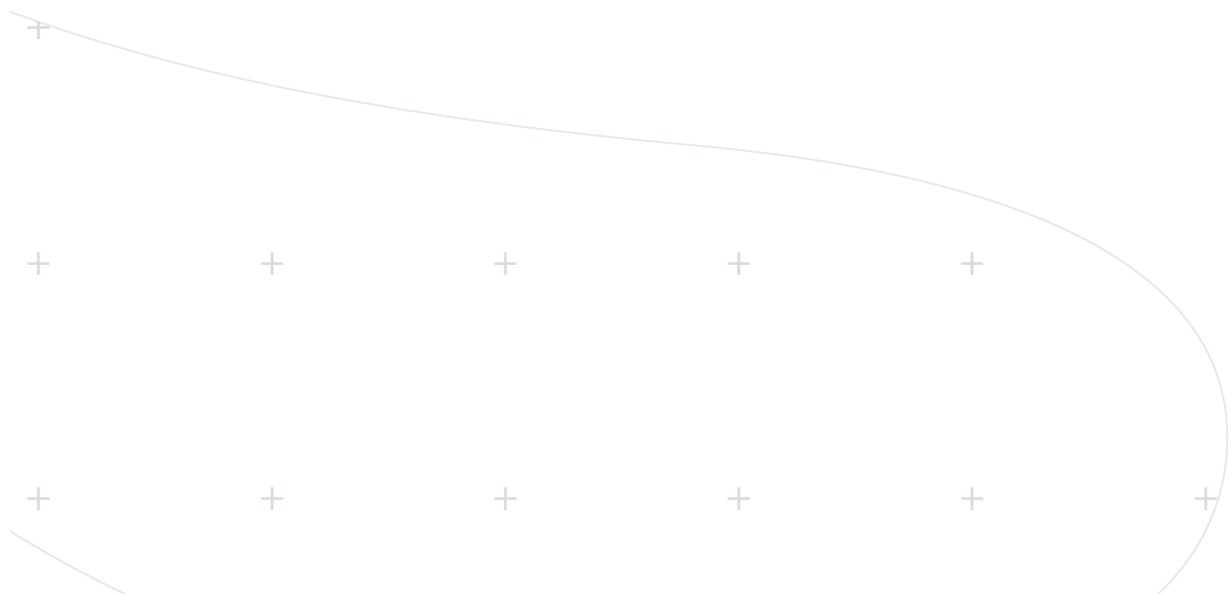
➔ Principaux itinéraires cyclables existants/projetés

📍 PEM ferroviaires stratégique / d'équilibre / PEM routier

GLOSSAIRE



CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GES	Gaz à Effet de Serre
PEM	Pôle d'Echanges Multimodaux (voiture, vélos, bus, etc.)
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SDAGE	Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie



SCoT

UZÈGE - PONT DU GARD

2030

PETR UZEGE PONT DU GARD



LEGENDE :

- BC signés
- BC en cours
- BC éligibles au contrat

